Nations Unies S/PV.4538 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4538e séance

Mercredi 22 mai 2002, à 16 heures

New York

Président :	M. Jayakumar	(Singapour)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Chungong Ayafor
	Chine	M. Zhang Yishan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Fall
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

La situation en Afrique

Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

02-39517 (F)



La séance est reprise à 16 h 5.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Cap-Vert, de la République centrafricaine, de l'Éthiopie et de la Malaisie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Da Fonseca (Cap-Vert), M. Poukré-Kono (République centrafricaine), M. Hussein (Éthiopie) et M. Hasmy (Malaisie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (parle en anglais) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Sierra Leone. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kanu (Sierra Leone) (parle en anglais) : Je tiens à remercier le Conseil de sécurité, et vous en particulier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui et d'avoir invité la Sierra Leone à y participer. Je voudrais également dire que ma délégation se félicite de vous voir présider une réunion aussi importante.

Nous remercions aussi le Président du Groupe de travail spécial, l'Ambassadeur de Maurice, pour son initiative.

Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole depuis l'élection de nouveaux membres au Conseil – Bulgarie, Cameroun, Guinée, Mexique et République arabe syrienne – nous voudrions également les féliciter d'avoir été élus et nous leur souhaitons un plein succès dans l'exécution de leur difficile mandat.

Les débats d'aujourd'hui attestent de l'engagement pris par le Conseil de sécurité en vue de trouver des solutions à long terme aux problèmes de l'Afrique. Il y avait dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et sur la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique – rapport qui a été examiné par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social – une série de recommandations spécifiques et générales sur des questions allant de la consolidation de la paix après le conflit à la mobilisation de ressources pour le développement. Nous souhaiterions dire également que nous nous félicitons du travail de suivi important réalisé par le Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Les causes et solutions des conflits dans les pays africains sont presque toujours liées à des problèmes plus larges d'instabilité au niveau régional. Le Conseil doit toujours surveiller, comme par le passé, les problèmes régionaux globaux. L'Afrique de l'Ouest, en particulier, est une région où un tissu serré de conflits distincts, renforcé par la pauvreté, a augmenté le risque pesant sur la région de devenir la première région en faillite au monde.

La Sierra Leone a préoccupé le Conseil ces dernières années, mais à présent je peux vous assurer que, grâce à l'implication constante de l'ONU, le peuple de Sierra Leone a repris espoir. La création imminente du Tribunal spécial et les élections présidentielles et législatives sans incidents sont des signes suffisants pour encourager le Conseil à continuer à soutenir le processus de paix.

Toutefois, tant que la situation restera critique dans les pays voisins, comme le Libéria et la Guinée-Bissau, la menace de l'instabilité rejaillissant sur la Sierra Leone demeure tout à fait réelle. De même, le nombre considérable de réfugiés et de personnes déplacées encore en chemin dans un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest nous inquiète.

En ce sens, nous avons toujours considéré que les efforts des organisations sous-régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte, sont absolument essentiels, et qu'une attention concrète devait être donnée à la coopération. Sans conteste, les efforts des organisations sous-régionales doivent continuer à être améliorés. Mais le Conseil ne devrait pas se concentrer que sur les conflits. Il devrait bien intégrer les problèmes économiques, sociaux et politiques qui génèrent les conflits et la pauvreté.

La Sierra Leone tient à prendre acte du soutien apporté à certaines initiatives africaines en vue de régler les différends. À cet égard, nous souhaiterions

rendre hommage au Programme des Nations Unies pour le développement, pour sa contribution au réseau de la paix des femmes de l'Union du fleuve Mano.

Un autre exemple est le travail du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme en vue de promouvoir la parité entre les sexes dans ses programmes pour la paix en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et dans la corne de l'Afrique, en facilitant la participation des femmes aux rencontres et aux négociations de paix et de réconciliation, et en soutenant leur implication dans la promotion de la paix. Nous encourageons vivement son développement dans le reste de la région africaine.

Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique a souligné le lien critique entre la paix et le développement et a présenté une approche intégrée d'ensemble à la prévention des conflits, à l'élimination de la pauvreté et au développement. Cette approche a été acceptée par la communauté internationale, notamment par les pays africains eux-mêmes, en tant que cadre pour l'apport d'un soutien à l'Afrique.

Sans conteste, vu sa propre expérience douloureuse, la Sierra Leone confirme que la paix, la démocratie et la bonne gouvernance sont des préalables à un développement durable dans tous les pays africains.

Un des éléments qui contribuent aux conflits violents en Afrique est l'accumulation rapide, la vente illicite et l'usage irréfléchi d'armes légères, qui aggravent les situations de conflit. En réalité, en Sierra Leone, le trafic illicite d'armes et de diamants s'est révélé être un des éléments principaux alimentant le conflit.

Un moyen efficace pour l'ONU d'aider les pays africains à consolider la paix est de combiner des mesures d'appui à la consolidation de la paix et au développement à long terme par une approche globale et cohérente. Un élément clef pour forger la réconciliation nationale et la cohésion sociale est de promouvoir une culture de paix, et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) joue un rôle moteur dans ce domaine. Nous ne pouvons que convenir de l'importance de la dissémination de la culture de paix aussi parmi les parlementaires, et les membres de l'armée et de la police, en particulier lorsque nombre d'entre eux sont des ex-combattants et ont suivi un programme de réintégration.

L'administration est faible, parfois même inexistante, dans des pays qui ont subi des années de guerre civile, et le renforcement des capacités de ces pays est une des contributions essentielles que l'ONU – en particulier ce Groupe de travail – pourra apporter, en aidant ces pays à conduire et à gérer leur propre développement. Il faut louer le travail de la Commission économique pour l'Afrique visant à améliorer la capacité administrative des pays africains.

Le renforcement des capacités nécessaires à la consolidation des pratiques et des institutions démocratiques est aussi d'une importance cruciale.

L'importance de créer des petites et moyennes entreprises en Afrique, afin d'augmenter les perspectives d'emploi des sous-employés ou des chômeurs doit demeurer une préoccupation.

Bien que les programmes spéciaux d'alimentation scolaire soient des initiatives très positives, qui aident écoliers et écolières à apprendre dans de meilleures conditions, des efforts particuliers sont encore à faire pour admettre plus de filles à l'école, et pour améliorer leur assiduité, éliminant ainsi une forme de discrimination.

Pour terminer, la délégation de la Sierra Leone voudrait souligner à nouveau sa conviction que l'approche régionale à la prévention et à la résolution des conflits est efficace, et qu'elle exige une coopération extensive avec la communauté sous-régionale et internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Gambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Grey-Johnson (Gambie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite d'avoir convoqué cette importante réunion, pour nous permettre de partager nos idées avec vous, sur ce que le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et le Groupe de travail spécial pourraient faire, séparément et collectivement, pour trouver des solutions plus efficaces aux problèmes de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique. Ce sont les défis véritables auxquels fait face le continent, et sur lesquels nous pensons que l'ONU devrait concentrer son attention, si elle veut rendre un véritable service

aux pays africains. Nous devons aussi reconnaître que les problèmes de la paix et de la sécurité, et les problèmes du développement sont indissociables. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants au Conseil économique et social et au Conseil de sécurité d'avoir décidé de se réunir pour remédier ensemble à ces problèmes. Nous savons aussi que c'est surtout pour cela raison qu'on a décidé de créer le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, sous la direction dynamique d'Ibrahima Fall, auquel nous adressons nos meilleurs voeux à son entrée en fonctions à Dakar.

Au moment où nous parlons, la joie éclate en Sierra Leone en raison de la conduite sans heurts des élections présidentielles et parlementaires, qui marquent une complète transition du conflit vers la paix et la démocratie. Nous présentons nos félicitations au Gouvernement et au peuple de Sierra Leone. Le Conseil de sécurité mérite aussi des félicitations pour le rôle qu'il a joué pour stabiliser la situation et convaincre les factions en lutte de choisir la voie politique et non militaire dans la poursuite de leurs objectifs. Nous félicitons aussi le Département des opérations de maintien de la paix et la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et sa direction dynamique pour avoir maintenu leur attention sur le terrain, malgré l'adversité et les nombreux défis, et pour avoir mené à bien leur mandat dans un temps record – ce qui n'est pas si courant pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Je voudrais très rapidement soulever un certain nombre de questions touchant à certains des domaines qui doivent être examinés lors de cette séance.

Je commencerai par la situation dans l'Union du fleuve Mano. Il faut élargir la perspective de l'ONU sur la question du fleuve Mano, afin de chercher une solution réaliste à ce problème. En conséquence, il ne faudrait pas seulement rationaliser les bureaux des deux Représentants spéciaux du Secrétaire général à Monrovia et à Freetown, il faudrait aussi incorporer les dimensions guinéennes du problème dans les programmes actuels. L'heure est peut-être venue de créer un bureau de représentation pour l'Union du fleuve Mano. Le mieux pour cela serait peut-être d'élargir le mandat de la MINUSIL en ce sens.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais parler de la question des mercenaires en Afrique de l'Ouest. Un grand nombre de mercenaires de toute la sous-région a pris part aux conflits en Afrique de l'Ouest. Ils ont participé très activement au conflit en Sierra Leone et en Guinée, et ils sont maintenant rentrés au Libéria. Il faut que l'ONU prenne acte de l'existence de ce groupe d'intervenants dans les différents conflits, afin d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes appropriés pour les prendre en compte, en tant que facteur important dans notre recherche d'une paix durable dans la sous-région. À l'heure actuelle, rien n'est fait pour les démobiliser, comme cela a été le cas pour les combattants en Sierra Leone. En fait, nous avons des preuves que lorsque la situation s'est apaisée en Sierra Leone, nombre des mercenaires qui combattaient avec le RUF se sont rendus au Libéria pour se joindre aux diverses milices impliquées dans les combats qui ont repris récemment dans ce pays. Lorsque ce conflit se terminera, n'est-il pas probable que cette armée de mercenaires se rendra dans un autre pays de la sous-région pour exercer son métier? Mon gouvernement attire l'attention sur ce problème depuis longtemps maintenant, et souhaiterait sincèrement que quelque chose soit fait sans plus de retard pour le régler.

Nous sommes convaincus que l'ONU, peut-être avec la CEDEAO, doit se pencher sérieusement sur cette question. Elle devrait d'abord déterminer de qui il s'agit, combien ils sont, d'où ils viennent, qui les a recrutés et pour faire quoi. L'ONU devrait ensuite concevoir des interventions appropriées pour qu'ils soient démobilisés efficacement, puis pleinement réintégrés dans leurs diverses communautés. Ces interventions devraient comprendre un effort plus concerté pour les empêcher, ainsi que les milices pour lesquelles ils se battent, d'avoir accès aux armes qui leur permettent de poursuivre leurs activités. À cet égard, les fabricants et les exportateurs d'armes de l'Occident devraient être tenus responsables, être plus sélectifs, faire preuve de plus de jugement et être plus sensés dans leurs ventes d'armes et de munitions à des acheteurs africains.

Il est maintenant temps que les opérations de maintien de la paix de l'ONU soient plus actives pour ce qui est de prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent. À l'heure actuelle, l'ONU semble mieux en mesure de réagir aux situations de conflit, donc d'agir après coup. Le cas de la Guinée, il y a quelques années, montre clairement cette lacune car, même si tout le monde savait des mois avant que cela ne se produise que la Guinée était sur le point d'être victime d'une attaque de rebelles, il n'y a eu aucun effort perceptible

de la part de l'ONU pour prévenir cette attaque. La situation actuelle à Madagascar, et la réaction du Conseil de sécurité à cet égard, constitue un autre bon exemple de cette lacune. En ce moment, il y a de nombreux pays dans toute l'Afrique qui montrent tous les signes d'une nouvelle explosion. L'ONU doit donc renforcer sa capacité de surveiller étroitement ces pays et d'intervenir afin de réduire et, en fin de compte, d'apaiser les tensions existantes.

Dans le cadre de ses activités de maintien de la paix, l'ONU doit chercher à encourager et appuyer les initiatives prises par divers États Membres en vue de prévenir ou de régler des conflits. Il est vrai que l'ONU a appuyé l'intervention de la CEDEAO au Libéria et en Sierra Leone. Mais elle doit renforcer son partenariat avec cette organisation intergouvernementale, ainsi qu'avec d'autres, comme la Communauté des États sahélo-sahariens, l'Autorité intergouvernementale pour le développement etc. Elle doit montrer sa solidarité avec elles et accroître leur confiance ainsi que leur capacité de prendre en charge les conflits dans leurs zones respectives.

De même, les initiatives bilatérales prises par certains États pour faire face aux situations de conflit dans leur voisinage méritent d'être appuyées de façon concrète. Par exemple, les programmes de paix de mon pays pour la Guinée-Bissau et la Casamance, dans le Sud du Sénégal, pourraient être considérablement renforcés – compte tenu des nombreuses contraintes que nous affrontons sur le plan des ressources – si l'ONU offrait plus volontiers un appui matériel et financier.

L'appui après les conflits a été en quelque sorte une énigme pour l'ONU. Il semble que dans de nombreux cas, nous avons hâte de partir dès que des signes montrent que le conflit pourrait tirer à sa fin. La situation en République centrafricaine, il y a quelques années, en est un bon exemple. Je sais qu'il y a des personnes qui souhaitent commencer rapidement à retirer la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, étant donné qu'une transition sans heurt du conflit vers la démocratie a été réalisée dans ce pays. Ce serait une grave erreur. Les gouvernements en place après un conflit ont besoin d'assistance sur le plan des mesures de confiance, ainsi que des mesures de dissuasion requises, pour veiller à ce que la situation ne glisse pas de nouveau vers le chaos. Les mandats des opérations de maintien de la paix ne doivent donc pas prendre fin dès que les hostilités cessent. Ils doivent plutôt être maintenus longtemps après le retour à la paix, et être ajustés s'il le faut en fonction des circonstances et des besoins pour garantir la stabilité dans chaque pays.

Enfin, les interventions d'après-conflit doivent comprendre des programmes importants de renforcement des capacités. En général, les pays qui sortent d'un conflit ont des capacités considérablement affaiblies. Les institutions sont détruites et les ressources humaines décimées. Peut-être le plus grand préjudice causé à un pays en conflit est-il l'érosion de sa base de compétences du fait de l'exode des cerveaux – la fuite des compétences. Si l'infrastructure physique peut être reconstruite en un laps de temps relativement court, remplacer les compétences exige beaucoup de temps. L'absence de cet apport crucial retarde très souvent le redressement et gêne le développement. Le Conseil économique et social devrait peut-être élaborer des mesures novatrices pour remplacer l'abondant réservoir de compétences que les pays africains ont perdu en raison non seulement de conflits, mais aussi des conditions économiques défavorables qui règnent dans de nombreuses parties du continent. La coopération technique entre les pays en développement pourrait être une façon de régler ce problème. On pourrait aussi créer un programme ciblé de retours volontaires assistés pour ramener les nombreux professionnels et les personnes très compétentes qui ont quitté le continent africain et vivent maintenant en Occident.

Ce sont là les quelques éléments que je souhaitais soulever pour contribuer à ce débat.

Le Président (*parle en anglais*) *:* L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mejdoub (Tunisie) *:* La délégation tunisienne vous est reconnaissante, Monsieur le Ministre, d'avoir programmé et présidé vous-même cette séance publique du Conseil de sécurité consacrée à l'Afrique.

Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Koonjul, Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, pour son engagement en faveur de l'Afrique. Nous sommes convaincus que grâce à ses qualités professionnelles et humaines, les travaux de ce Groupe seront couronnés de succès.

Ma délégation souscrit au mandat du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Bien entendu, la Déclaration du Président du Conseil de sécurité du 31 janvier 2002 contient des recommandations et suggestions fort intéressantes qui tracent la voie de l'action future du Groupe de travail. Nous estimons également que les activités de ce Groupe devraient s'inscrire dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Les analyses et les recommandations contenues dans ce rapport gardent en effet, quatre ans après, toute leur pertinence.

Tout en exprimant notre appréciation pour le document qui a été préparé afin de faciliter cet échange, je voudrais souligner les points suivants.

Nous accordons une grande importance à la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social dont la participation à la réunion du Conseil tenue le 22 janvier 2002 sur la situation en Afrique illustre combien l'interaction de ces deux organes principaux de l'ONU est bénéfique lorsqu'il s'agit du maintien de la paix et de la sécurité internationales dans toutes leurs dimensions politique, économique et sociale, ces dimensions étant elles-mêmes génératrices de développement dans la stabilité. La coopération et l'interaction de ces deux organes peuvent s'inscrire en droite ligne des efforts de prévention des conflits armés et de la consolidation de la paix avant et après les conflits.

Lors de sa présidence du Conseil en février 2001, la Tunisie a proposé au débat du Conseil le thème de la consolidation de la paix, étant convaincue que la paix n'est pas uniquement l'absence de conflits armés ou d'hostilité déclarée mais qu'elle est une oeuvre qui doit se bâtir grâce à la conjugaison des efforts de tous les organes des Nations Unies chacun en ce qui le concerne pour établir les fondements d'une paix dans le cadre de la prévoyance ou pour consolider la paix à la sortie du conflit.

Je voudrais à cet égard exprimer notre soutien à la création d'un groupe consultatif spécial du Conseil économique et social sur les pays africains qui sortent d'un conflit et exprimons l'espoir que le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité coopérera étroitement avec le groupe consultatif spécial du Conseil économique et social.

Les Représentants du Secrétaire général jouent un rôle de première importance que ce soit en matière de prévention des conflits ou dans le domaine de la consolidation de la paix. Placés souvent à la tête de bureaux d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix, les Représentants du Secrétaire général ont déjà à leur actif un certain nombre de réalisations, parmi lesquelles : l'appui fourni aux Gouvernements pour consolider la paix, favoriser la réconciliation nationale et renforcer les institutions démocratiques; la fourniture d'un cadre pour harmoniser les activités de consolidation de la paix de l'ONU sur le terrain et faciliter la mobilisation des appuis politiques internationaux. Il y a aussi la collecte et l'aide à la destruction des armes, la facilitation des communications entre le Gouvernement, les États voisins, les organisations régionales et les donateurs bilatéraux. Dans ce contexte, ma délégation est en faveur de l'adoption de nouveaux arrangements institutionnels dans le but de conférer davantage d'efficacité au rôle des Représentants spéciaux du Secrétaire général en Afrique.

Les organisations régionales et sous-régionales ont un important rôle à jouer dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix après les conflits. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies offre un cadre propice à une coopération et à une coordination entre les organisations régionales et l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité et le Secrétaire général. De par leur proximité géographique et leur meilleure connaissance des spécificités qu'elles couvrent, les organisations régionales peuvent servir de centre d'alerte rapide à l'ONU. Elles sont parfois mieux outillées pour déterminer le moment adéquat pour une action du Conseil. La majorité des conflits qui se déroulent en Afrique dans cette période de l'après-guerre froide sont des conflits internes. Nous estimons à cet égard qu'il est impératif de renforcer les capacités institutionnelles de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), soutenir son Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits et aider l'OUA dans le domaine de la formation, accroître sa participation aux activités et initiatives de l'ONU, et promouvoir les initiatives conjointes ONU/OUA. Les modalités de cette coopération devraient être renforcées à travers la mise en place de stratégies appropriées de collaboration et de mécanismes permanents, y compris dans le domaine de l'alerte précoce, la prévention des conflits, le maintien et la

consolidation de la paix. Il est également important d'associer les organisations sous-régionales telles que la Communauté des États sahélo-sahariens (CENSAD), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il est incontestable que ces organisations sous-régionales ne cessent de contribuer de manière directe à la solution de conflits intra-étatiques ou interétatiques en Afrique et doivent de ce fait être écoutées par le Conseil de sécurité chaque fois qu'il est question d'un conflit ou d'une tension dans les régions qu'elles représentent.

Les efforts et les initiatives de la CEDEAO dans le conflit en Sierra Leone et au Liberia sont notoires. La CENSAD a, de son côté, contribué grandement au règlement du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée et du conflit interne en République centrafricaine. Cette organisation régionale a également entrepris une médiation entre la République centrafricaine et le Tchad, ainsi qu'entre les différentes factions somaliennes. Ces expériences nécessitent d'être reconnues par le Conseil comme étant des mécanismes à même de contribuer à la solution des conflits.

Enfin, il importe de souligner dans ce contexte la question du manque de ressources dont souffrent l'OUA et les organisations sous-régionales, notamment pour pouvoir jouer leur rôle dans la prévention des conflits et le maintien et la consolidation de la paix. Le rôle des organisations régionales peut s'avérer fondamental, notamment dans la conception des stratégies de sortie après les opérations de maintien de la paix. Une fois le conflit réglé, la conception à long terme de la consolidation de la paix peut être confiée sur le terrain aux mécanismes sous-régionaux que l'ONU se doit d'assister politiquement et financièrement.

La paix est tributaire du développent économique et social. En dépit de progrès indéniables enregistrés ces dernières années, la situation dans de nombreuses régions en Afrique demeure alarmante. L'Afrique n'a pas été en mesure de rompre de manière radicale avec les maux de toutes sortes qui la caractérisent. Le continent compte le plus grand nombre de pays les moins avancés, soit 34 sur 49. Cette situation critique est aggravée par le fardeau d'une lourde dette, des bas niveaux d'épargne et d'investissements, la dépréciation des prix des produits de base, la réduction des niveaux de l'aide publique au développement et les niveaux insuffisants de l'investissement étranger direct.

Le Nouveau Partenariat pour le développement économique de l'Afrique (NEPAD) est un témoignage de la volonté des Africains de prendre en main l'avenir du continent. Le NEPAD énonce en termes clairs comment l'Afrique, en partenariat avec le reste du monde, peut enfin commencer à s'attaquer aux défis énormes qu'elle doit relever. La mise en oeuvre du NEPAD est d'une importance fondamentale, et nous sommes convaincus que, si l'on veut rompre le cercle vicieux des conflits, de la violence et de l'instabilité en Afrique, il importe que le Groupe de travail entreprenne une action de sensibilisation sur les causes économiques et sociales des conflits chaque fois qu'il examine une situation donnée dans le continent africain.

C'est en fait cette relation entre paix, sécurité, stabilité et développement qui doit à nos yeux être constamment à la base de tout traitement d'un conflit, notamment dans les pays en développement, et particulièrement en Afrique, où il a été amplement démontré que tout conflit intra-étatique ou interétatique a aussi bien des causes que des implications économiques et sociales. C'est une réalité avec laquelle il faudra désormais composer.

Et je voudrais citer cette belle réflexion du Mahatma Gandhi, selon laquelle la pauvreté est la pire forme de la violence et de l'insécurité. Le Conseil de sécurité a le droit et le devoir lui aussi de le rappeler à la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme je l'ai dit ce matin, j'ai l'intention de permettre à un membre du Conseil de répondre après les interventions de plusieurs non-membres du Conseil. Je donne donc maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Ministre, je voudrais d'abord vous remercier, comme d'autres collègues l'ont déjà fait, de présider cette séance et je remercie Singapour d'avoir organisé cette importante réunion du Conseil sur l'Afrique. Importante car, à la suite de notre réunion de janvier, un débat de ce genre offre aux États membres du Conseil et à l'ensemble des Membres de l'ONU, ainsi qu'à la famille des institutions de l'ONU, dont le Conseil économique et social, la possibilité de prendre un peu de recul par rapport à l'examen quotidien des questions et de s'engager dans un dialogue et un

échange de vues authentiques sur les questions générales, en plaçant un accent stratégique sur les politiques qui ont été adoptées aussi bien par le Conseil qu'au sein de l'ONU.

Avant de répondre à certaines des idées exprimées au cours du débat, je voudrais, au nom de ma délégation, remercier – tout comme l'ont fait la plupart des orateurs – l'Ambassadeur Koonjul d'avoir mis sur pied le Groupe de travail spécial. Nous avons pris un très bon départ au sein du Groupe de travail. Nous avons un excellent programme de travail et je crois que dans la période à venir, le Groupe de travail pourra apporter une orientation aux travaux du Conseil et les enrichir pour ce qui est de la manière dont nous abordons les questions, mais pourra aussi nous donner le sentiment d'avoir des relations plus proches avec les institutions de la famille de l'ONU, les organisations africaines, la communauté des organisations non gouvernementales ainsi que toutes les autres parties intéressées.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Šimonović, Président du Conseil économique et social, car il est crucial que le Conseil de sécurité, compte tenu de l'importance que son intérêts pour les questions africaines a pour ses travaux, ait la possibilité d'un partenariat et d'un dialogue avec le Conseil économique et social.

Par conséquent, la création par le Conseil du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits, et le groupe consultatif spécial pour les pays africains sortant d'un conflit envisagé par le Conseil économique et social, peuvent jouer un rôle très important en partenariat l'un avec l'autre. Ceci sera important s'agissant d'ajouter une dimension aussi bien aux travaux du Conseil économique et social qu'à ceux du Conseil de sécurité. La constitution de ces deux groupes renforcera, nous l'espérons, non seulement le niveau de participation de l'ONU relativement aux questions africaines, mais aussi le niveau de participation internationale.

Ces thèmes sont importants pour plusieurs raisons. Je pense qu'ils ont été suggérés par de nombreux orateurs ce matin parce qu'il est urgent pour l'ONU, le Conseil et la communauté internationale en général de faire porter leurs efforts sur l'Afrique et les problèmes auxquels elle est confrontée.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) fait quelque part allusion à la nécessité d'idées audacieuses et novatrices. C'est là un point sur lequel nous, à l'ONU, devons après bien des années modifier notre raisonnement lorsque nous réfléchissons aux questions africaines. Dans le contexte du NEPAD et de la nouvelle doctrine qui a cours au sein de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et dans toute l'Afrique, il nous faut examiner à nouveau la manière dont nous abordons les questions du conflit, du rétablissement de la paix et de la consolidation de la paix pour voir comment nous pourrions les renforcer et les coordonner, et aussi y apporter une réflexion nouvelle.

Plusieurs orateurs ont bien marqué ce matin, à juste titre, que chaque situation en Afrique était différente. Les situations en Éthiopie-Érythrée, au Burundi, en République démocratique du Congo, comme nous l'avons vu pendant la mission du Conseil dans la région des Grands Lacs, et à Madagascar ont toutes un caractère particulier et exigent donc chacune que l'accent soit mis sur la coopération régionale, non seulement dans le contexte de l'OUA mais aussi au niveau des organisations sous-régionales.

Le Groupe de travail du Conseil – et je pense que c'est vrai aussi pour le groupe du Conseil économique et social – peut, en concertation avec l'OUA et les organisations régionales africaines, donner une dimension nouvelle de réflexion à la situation quand nous l'aborderons.

L'Ambassadeur Dauth, de l'Australie, a souligné tout à l'heure que la paix et le développement n'étaient pas simplement les deux volets d'un même problème, mais qu'il y avait de nouvelles conceptions qui apparaissent à l'OUA et dans l'Accord de Cotonou entre l'Union européenne et ses partenaires des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Nous avons pu ainsi intégrer les questions économiques, humanitaires, militaires et de sécurité. Nous réfléchissons aux différentes exigences des conflits régionaux d'une manière qui combine les différentes dimensions nécessaires pour résoudre les conflits et mettre en place les instruments de coopération au développement qui seront nécessaires par la suite pour aider à les régler et apaiser les tensions.

Il y a trois ou quatre thèmes que je voulais aborder brièvement car ils ont ressorti très clairement des interventions qui ont été faites ce matin.

Le premier est celui des questions institutionnelles. Il est clair que l'une des faiblesses de

la démarche adoptée par l'ONU ces dernières années a tenu au fait qu'il n'y a pas eu de partenariat, à certains moments, entre l'ONU et l'OUA et les organisations régionales. Aucune partie n'est exempte de blâme, mais il y a maintenant de nouvelles possibilités bien réelles, grâce aux structures de l'OUA et aux nouvelles idées qui seront présentées à Durban et dont nous avons entendu parler ce matin, de réfléchir à la manière dont nous pourrions sérieusement aborder de concert les situations de conflit et de pré-conflit en Afrique. Diverses idées ont été avancées sur la manière de le faire : on a suggéré des missions communes entre le Conseil et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la mise en commun d'informations et de documents, des réunions spéciales d'information, des envoyés spéciaux communs et la participation d'organisations sous-régionales telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Il y a donc des possibilités tout à fait substantielles de travailler ensemble, et c'est là un domaine où le nouveau Groupe de travail du Conseil pourra jouer un rôle très important d'une manière qui n'a pas été possible jusqu'à présent. Ainsi, lorsque le Conseil examinera les différentes situations, il le fera avec une connaissance approfondie de ce que les pays africains veulent véritablement eux-mêmes, comme vient de le dire l'Ambassadeur Kanu, de Sierra Leone, et nous avons une connaissance profonde de la région et des incidences régionales de tel ou tel problème.

L'exemple des pays du Fleuve Mano est excellent et, comme plusieurs orateurs l'ont souligné, il est très difficile de considérer un pays – la Sierra Leone, par exemple – sans tenir compte de ce qui se passe dans les pays voisins. C'est vrai dans de nombreux pays d'Afrique où il y a un conflit ou un risque de conflit.

Le deuxième point concernant les institutions est d'examiner les moyens de renforcer la capacité de médiation de l'ONU, y compris des missions d'établissement des faits et des représentants spéciaux. Nous pouvons examiner différents nouveaux mécanismes pour ce faire, mais il est important d'examiner les nouvelles possibilités d'ajouter à l'éventail d'instruments que le Conseil et l'ONU ont à leur disposition.

Ce que plusieurs orateurs ont déjà dit avec force au sujet du Conseil économique et social est absolument vrai. Jusqu'à présent, depuis 5, 10 voire 15 ans, le Conseil traite de plus de plus de questions africaines et il n'a parfois, apparemment, pas eu de partenaire ni d'interlocuteur sérieux dans le secteur de l'économie et du développement. Il y a toujours eu, bien sûr, les fonds et les programmes ainsi que les institutions spécialisées, mais l'importance du Conseil économique et social en la matière tient à ce qu'il ajoute une certaine cohésion, met en place un concept de partenariat pour le Conseil et l'OUA ainsi que pour les organisations régionales en Afrique, et indique ce qui est faisable et l'éventail des mesures qui peuvent être prises en commun.

Il y a une question qui a été soulevée ce matin par le Sous-Secrétaire général Fall et que je voulais mentionner moi aussi : c'est celle des sanctions. C'est une question importante pour le Conseil à l'heure actuelle, pour une part en raison du nombre de pays d'Afrique où des sanctions ciblées sont en place suite aux décisions prises par le Conseil. Je crois que plusieurs orateurs ont dit ce matin que, tout d'abord, il est nécessaire que les sanctions soient non seulement ciblées mais aussi circonscrites afin que leurs conséquences humanitaires soient limitées, mais aussi, comme l'a dit le Sous-Secrétaire général Fall, afin qu'il y ait aussi la possibilité d'une stratégie de sortie lorsque les circonstances s'y prêtent. Il a une expression en ce sens qui dit que lorsque le changement n'est pas nécessaire, il n'est pas nécessaire de recourir au changement. La dynamique conservatrice peut parfois s'appliquer également aux institutions.

Il est donc important de garder à l'esprit que, lorsque pour des raisons politiques – eu égard à l'impact des sanctions sur le plan régional et sur certains pays – et pour des raisons relevant du principe de justice, une décision doit être prise concernant des sanctions, celles-ci, même appliquées de façon très restreinte, peuvent parfois constituer un instrument brutal. Je crois que le partenariat et le dialogue qui peuvent être établis par le Groupe de travail et le Conseil économique et social avec l'OUA et les organisations régionales pourraient se révéler importants.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dit très clairement que les questions relevant du développement auxquels l'Afrique doit faire face sont d'énorme dimension. Il ne s'agit pas simplement de l'incapacité de maîtriser la

mondialisation. Il ne s'agit pas seulement du fossé technologique qui s'est creusé. Mais, comme plusieurs orateurs l'ont dit lors de notre débat, il s'agit d'un éventail de problèmes tels que le manque d'accès aux réseaux commerciaux et, en dépit de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, du problème du fardeau de la dette. Ce sont les aspects d'une même question. Il est très difficile de traiter des causes sous-jacentes des conflits sans offrir aux peuples des possibilités de développement économique et social.

Comme il est souligné dans le NEPAD et comme beaucoup d'orateurs l'ont souligné aujourd'hui, la question du développement, si elle ne relève pas directement des responsabilités du Conseil, revêt pourtant une importance critique pour la manière dont le Conseil agit dans les situations d'avant-conflit ou de conflit ou lors d'opérations de rétablissement de la paix. À ce stade, le dialogue avec le Conseil économique et social prendra toute son importance lorsque le Groupe de travail s'occupera des incidences des mesures prises par le Conseil sur le développement et vice-versa.

La question est particulièrement importante, je crois, parce que l'un des thèmes qui m'a frappé pendant la mission du Conseil dans la région des Grands Lacs a été le hiatus complet entre ce qui se passe sur le plan du développement et les actions entreprises par le Conseil. Par exemple, en République démocratique du Congo, où on nous a fait un exposé sur la situation économique et sociale, nous avons entendu parler des résultats des appels globaux faits par les instances des Nations Unies. Je crois qu'il n'y a qu'un sixième à peu près de ce qui a été demandé qui ait été fourni jusqu'à présent pour l'année en cours. Cela rend la situation extrêmement difficile.

D'une part, vous avez la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et les perspectives qui se dessinent en matière de désarmement, démobilisation, réinstallation, et réintégration, et vous avez le rôle que joue le Conseil afin d'entretenir et d'encourager la paix et le dialogue, et d'autre part, vous avez des problèmes considérables sur le plan du développement économique et social. Logiquement, au titre des initiatives entreprises par la famille des Nations Unies, ces aspects doivent être considérés comme les deux faces d'une même question.

Il y a deux derniers points sur lesquels je voudrais brièvement revenir. L'un concerne les armes, qui a été souligné par plusieurs intervenants. La Sierra Leone en est un excellent exemple. Nous devons continuer à mettre en lumière l'importance du désarmement et des initiatives de contrôle des armements pour la prévention des conflits. C'est là quelque chose dont nous pouvons sérieusement nous occuper à l'avenir, au sein du Groupe de travail.

Le point définitif et final est le rôle du NEPAD, qui sera bien sûr examiné au Sommet des G-8, au Forum économique mondial de Durban et au-delà. Les questions en jeu avec le NEPAD sont, sans exagération, d'une importance fondamentale pour l'avenir de l'Afrique. Elles affecteront tous les aspects des politiques adoptées, du développement, de la prévention des conflits. Elles exigeront une coopération et une coordination des plus étroites au niveau de la communauté internationale. Elles exigeront la participation de toutes les institutions des Nations Unies, y compris le Conseil en fonction de son propre rôle. Il faudra aussi faire preuve de concentration et de clarté de manière à ce que, alors que les pays africains mettent en place eux-mêmes les structures de coopération qui promeuvent la bonne gouvernance, les politiques économiques régissant les relations commerciales, ainsi que de nouveaux codes d'action, la communauté internationale réagisse de façon réciproque afin que la tâche ardue qu'entreprennent actuellement les pays africains soit pleinement et adéquatement assumée par la communauté internationale. Sinon, comme le souligne le NEPAD, il sera extrêmement difficile aux peuples africains ou aux pays africains de réussir par leurs seuls moyens.

En conclusion, je crois que toutes les idées présentées ce matin soulignent la nécessité de placer davantage l'accent sur le partenariat et la coopération entre le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, les organisations africaines régionales et sous-régionales, les pays africains et la société civile. Mais il est vital que nous gardions à l'esprit qu'à mesure que nous tendons vers cet objectif, il faut aussi que nous veillions à ce que, concernant la composante du développement, l'ONU, les institutions de Bretton Woods et la communauté internationale des donateurs accordent leurs violons, afin que, lorsque nous relevons des défis dans un domaine critique, nous donnions aux Africains et aux organisations africaines les ressources

qui leur permettront de faire avancer les deux objectifs en même temps.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite le représentant de l'Afrique du Sud à prendre la parole. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée vous remercier, Monsieur, de présider la réunion d'aujourd'hui. Ce ne n'est pas par accident que vous vous êtes saisi de cette question, votre Ambassadeur, Kishore Mahbubani, ayant été co-Président du Groupe de travail spécial à composition non-limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique – et il a accompli sa tâche de manière remarquable à l'époque.

Je voudrais également exprimer la reconnaissance et les remerciements de ma délégation à l'Ambassadeur Koonjul de Maurice, Président du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur l'Afrique, pour le mandat et les autres propositions dont il nous a saisi et pour son attachement aux questions de la paix et du développement en Afrique. Nous sommes également heureux de voir que le Président du Conseil économique et social et l'Observateur permanent de l'Organisation de l'unité africaine ont été eux aussi invités à participer à cette réunion.

Il est réaliste d'accepter le fait que le Conseil de sécurité sera toujours saisi de questions qui dépassent son mandat. Ma délégation a déjà dans le passé demandé instamment que le Conseil de sécurité réexamine ses rapports avec le Conseil économique et social. Nous sommes heureux que cet effort se poursuive, et nous demeurons convaincus que la manière dont ces deux grands conseils de l'ONU travailleront de concert pourra, dans une large mesure, aider à aborder certaines des tâches que nous affrontons en Afrique.

Nous appuyons la recommandation selon laquelle le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur l'Afrique doit maintenir une interaction efficace avec le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit, dont la création est prévue pendant la session de fond du Conseil économique et social, en juillet prochain. La coopération entre ces deux groupes de travail permettra de créer un instrument utile afin de s'attaquer aux problèmes de l'Afrique.

L'Article 24 de la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais les conflits en Afrique sont compliqués et ne peuvent pas être réglés exclusivement en utilisant les outils de la paix et de la sécurité. Ces conflits trouvent leur origine dans la pauvreté et le sous-développement, et provoquent le déplacement de millions de personnes ainsi que la destruction de l'infrastructure sociale à l'intérieur des pays concernés. Ce sont là deux questions, parmi bien d'autres, qui ne relèvent pas du mandat du Conseil de sécurité. Nous pensons néanmoins que le mandat du Conseil de sécurité se fonde sur le cadre plus large des Nations Unies et non pas qu'il doit être considéré isolément. Ce mandat inclut le maintien de la paix et de la sécurité au moyen d'arrangements avec les régions et les sous-régions, comme le précise le Chapitre VIII de la Charte.

C'est pour cela que le principal objectif du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, programme central de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine, est d'éliminer la pauvreté en Afrique et de mettre les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables, annulant ainsi la marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation. Autrement dit, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique veut que les problèmes de l'Afrique soient réglés par les Africains.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique a identifié trois éléments pour une paix et une sécurité globales en Afrique. Il s'agit de promouvoir à long terme les conditions favorables au développement et à la sécurité; de renforcer la capacité d'alerte rapide des institutions africaines, et d'améliorer la capacité institutionnelle de l'Afrique pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits; et d'institutionnaliser l'attachement aux valeurs fondamentales du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : paix, sécurité, démocratie, droits de l'homme et bonne gestion de l'économie.

Ma délégation pense que, s'il est bien dirigé, le Groupe de travail spécial sur l'Afrique pourrait faciliter l'interaction entre le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et même l'ensemble du système des Nations Unies, pour aider l'Afrique à

reconstruire sa capacité de gérer tous les aspects des conflits. L'Afrique a les structures nécessaires pour appuyer efficacement le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur l'Afrique lorsqu'il sera prêt. Les propositions déjà faites par l'Ambassadeur Koonjul assurent à la communauté internationale une bonne base pour la poursuite de l'élaboration de stratégies idoines de prévention, de règlement et de gestion des conflits en Afrique.

Pour terminer, je rappelle qu'au début de cette séance, le représentant de la France a soulevé la question importante du partenariat entre le Conseil de sécurité et les pays africains en matière de règlement des conflits et de consolidation de la paix. Nous convenons, avec le représentant de la France, que cette relation soulève souvent des questions très délicates. Toutefois, nous voudrions encourager le Conseil de sécurité à rester ouvert aux avis non seulement des pays en conflit, mais même de ceux qui ont pris parti dans un conflit : le Conseil, dans l'exercice de son mandat pour la paix et la sécurité, doit rester disposé à entendre l'avis – même contraire – des pays qui ont un intérêt dans un conflit ou qui sont touchés par sa propagation. Ces dernières années, le Conseil s'est engagé dans une pratique fort louable : visiter les pays et régions en proie aux conflits. Nous croyons que c'est une bonne pratique qui devrait être suivie chaque fois qu'il y a un conflit. Nous croyons que de telles visites permettront aux membres du Conseil d'observer directement les incidences des décisions et des résolutions adoptées à New York. Ce serait certes une bonne chose.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

Je donne la parole au représentant du Népal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sharma (Népal) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil de sécurité sur les travaux du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et de présider ce débat. Singapour mérite nos remerciements pour ce débat novateur qui met en perspective les problèmes de paix et de sécurité en Afrique et au cours duquel les membres du Conseil ne parlent qu'à l'occasion et laissent essentiellement la parole aux non-membres.

Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, publié sous la cote S/1998/318, place la question dont nous sommes saisis dans son contexte. Aujourd'hui, l'Afrique connaît une crise grave. Alors que ses richesses naturelles ont attiré des colonisateurs et des prospecteurs de tous les horizons, et en ont enrichi certains de manière fabuleuse, la majorité de ses habitants est prise dans un cercle vicieux de pauvreté, d'analphabétisme, de maladies et de conflits. Ceci, s'ajoutant à l'héritage colonial, à la mauvaise gouvernance, à l'injustice et à la cupidité, est une recette parfaite d'instabilité et de sous-développement. Cela ne peut pas durer et ensemble, nous devons changer cette situation.

Avant tout, les dirigeants africains devront faire montre de leurs qualités de chefs d'État pour transformer l'Afrique d'une terre de conflits en une terre de constructions. Il est heureux qu'ils aient déjà pris deux mesures importantes, cruciales pour la paix et le progrès durables de l'Afrique : ils se sont engagés à promouvoir la paix, la démocratie et la liberté, et ils ont lancé le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique afin de réduire la pauvreté et de relancer la croissance.

Les nations africaines n'ont jamais eu une telle foi en la liberté et la démocratie, et elles n'ont jamais été aussi conscientes des problèmes ni aussi résolues à investir dans leurs peuples et dans leur développement. Les pays d'Afrique, tout en menant chacun des efforts concrets pour résoudre les conflits, améliorer la gouvernance, mobiliser les ressources et renforcer les systèmes de prestation de services, ont également constitué des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour unir leurs ressources aux fins de la paix et du progrès collectifs. Mais leurs problèmes sont trop complexes et leur pauvreté trop profonde pour qu'ils puissent trouver une solution à ces problèmes seuls ou au niveau régional. C'est pourquoi l'ONU, avec d'autres parties prenantes de la communauté internationale, devrait continuer à encourager les pays africains à mettre en place une coopération régionale et sous-régionale là où elle n'existe pas et à la renforcer quand elle existe, afin que ces pays puissent être de plus en plus maîtres de leur destin.

L'ONU a déjà été largement impliquée en Afrique par le biais de ses missions d'établissement et de maintien de la paix, de son assistance humanitaire et de son nouvel Ordre du jour pour le développement de

l'Afrique dans les années 90. Ses missions de paix, sauf quelques-unes, ont permis de gérer des conflits et d'instaurer la paix dans nombre de pays, et son assistance humanitaire a bénéficié à des millions de réfugiés et à d'autres Africains dans le besoin. De même, grâce au nouvel Ordre du jour et à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, ce continent est désormais prioritaire dans le programme mondial de développement.

Toutefois, l'Afrique, comme d'autres régions nécessiteuses du monde, exige une plus grande participation de l'ONU. C'est pourquoi le Népal exhorte cette organisation mondiale à mobiliser davantage de ses propres ressources et à jouer un rôle plus actif de plaidoyer pour aider les États africains à parvenir à une paix durable, à protéger leurs populations et à investir dans des mesures contre la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie, notamment le VIH/sida et le paludisme qui ravagent tout le continent. Face à ces problèmes, les pays africains – en particulier les moins avancés d'entre eux – ont besoin d'une aide accrue, d'un plus grand allègement de leur dette et de plus d'investissements. Il leur faut également améliorer l'accès aux marchés mondiaux afin de se joindre au processus la mondialisation.

Le Conseil de sécurité mérite beaucoup de gratitude pour avoir créé le Groupe de travail spécial, présidé par le très compétent Ambassadeur de Maurice, M. Koonjul, afin de répondre à certains des impératifs pressants qui touchent à l'Afrique. Le Groupe a fait la preuve de son engagement et de sa compétence en convoquant une séance de réflexion, et en mettant en place son vaste programme de travail. C'est sans conteste un début encourageant, et j'en félicite l'Ambassadeur Koonjul.

Toutefois, des défis redoutables attendent le Groupe de travail. Les questions identifiées par les ambassadeurs de Singapour et de Maurice dans leur lettre du 13 mai 2002 sont utiles et pertinentes, mais elles impliquent d'une part une collaboration et un partenariat étroits entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, qui est pour le moment pratiquement inexistante, ainsi qu'entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, et d'autre part elles ne couvrent pas toute la gamme des problèmes existants, qui comprennent l'assistance humanitaire et le développement durable, nécessaires si l'on veut garantir une prévention et un règlement efficace des conflits en Afrique.

Sans conteste, la paix et la sécurité durables en Afrique, comme nous l'avons rappelé un nombre incalculable de fois dans les augustes enceintes de l'ONU, nécessitent une approche d'ensemble qui embrasse tous ces éléments. En conséquence, il ne fait pas de doute que les organes de l'ONU et des autres institutions concernées doivent coopérer de la matière la plus étroite afin de réaliser les objectifs globaux des Nations Unies.

Si l'ONU veut pouvoir s'attaquer véritablement aux problèmes de la paix et de la sécurité, nous devrons examiner ces questions de manière plus globale. Nous devons nous demander comment nous pouvons revitaliser chaque organe de l'ONU afin qu'il puisse mieux remplir son propre mandat, et qu'en même temps il soit capable de travailler avec les autres organes sur les questions plurisectorielles, comme l'avaient envisagé les pères fondateurs de l'ONU. Cela suppose essentiellement un accord, entre les organes de l'ONU, sur les modalités de la coopération, de la coordination, et sur la cohérence qui garantira une totale compréhension des sensibilités de tous par chacun, et un respect du mandat de l'autre dans le cadre d'un effort collectif. L'implication de tous les intervenants jouera un rôle déterminant pour le succès d'un tel accord, dans toutes les phases de la planification et de la mise en oeuvre d'un plan de travail, dont le règlement des conflits ne serait qu'un seul élément, malgré sa très grande importance.

Nous encourageons le Conseil de sécurité à consacrer sa pleine attention à ces aspects plutôt délicats, et à travailler de telle manière que les autres organes ne se sentent pas exclus ou marginalisés. Pour résoudre cette question, les présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, et du Conseil économique et social, soutenus par les présidents des groupes régionaux et par le Secrétariat, pourraient convenir d'un *modus operandi* qui pourrait, si nécessaire, être entériné par l'adoption, par ces différents organes, de résolutions identiques. Peut-être des arrangements similaires pourraient-ils être pris à un moment ultérieur entre l'ONU et des organisations régionales et sous-régionales.

Le résultat de la séance de réflexion et le programme de travail présenté par le Groupe de travail fournissent une base solide à l'élaboration d'un tel cadre au sein de l'ONU, ainsi qu'à travers l'ensemble des institutions régionales et sous-régionales. Bien que trop de détails risquent de nous emmêler dans la

procédure, une clarté conceptuelle et procédurale suffisante sera essentielle à la construction d'un édifice stable de coopération entre organes, sur des questions complexes de nature multidisciplinaire, comme la prévention et le règlement des conflits.

Le Népal est résolu à travailler en vue d'une meilleure coopération et d'une meilleure coordination entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, ainsi qu'entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Nous sommes aussi favorables à la mise en place de règles claires, mais sans lourdeur, afin que les parties intéressées puissent se consacrer de façon cohérente à aider l'Afrique, et à réaliser les objectifs de l'ONU sans se trouver entraînés dans des problèmes d'empiètement réciproque.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Apata (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Nigéria vous exprime toute sa gratitude d'être venu présider en personne les débats du Conseil cet après-midi. Nous souhaitons remercier la délégation de Singapour et l'Ambassadeur Mahbubani, qui a toujours porté à l'Afrique un intérêt remarquable. Jusqu'au mois de janvier dernier, il était Coprésident du Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, et il a imprimé cet engagement à l'activité du Conseil de sécurité. Nous l'en remercions beaucoup.

Nous remercions aussi l'Ambassadeur de Maurice pour le travail exceptionnel qu'il a accompli au sein du Conseil depuis l'entrée de son pays dans ce dernier, en particulier en sa qualité de Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Ce matin, nous avons entendu l'Ambassadeur Kébé parler de l'engagement et du rôle de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), et de la coopération avec l'ONU. Nous avons entendu ses propositions et son exposé à propos de ce que l'OUA tente de faire dans le domaine de la paix et de la sécurité. Nous sommes d'accord avec l'orientation générale de sa déclaration.

Ces questions ne sont pas nouvelles pour le Sous-Secrétaire général M. Ibrahima Fall. Depuis plus de 30 ans, il s'est montré très actif sur toutes ces questions, à la Maison de l'Afrique, à Addis-Abeba, à Genève et ici à New York. Il a toujours apporté clarté et cohésion aux questions dont il a eu à connaître, et nous sommes certains qu'il imprimera tous ces traits à ses nouvelles responsabilités en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest. Il n'aurait pu être nommé à un poste plus approprié, parce qu'il est connu en Afrique de l'Ouest. Les portes s'ouvriront pour lui dans toutes les capitales, et cela facilitera sa tâche.

Je voudrais m'éloigner de ma déclaration écrite afin de réagir à certaines observations qui ont été faites ce matin, en particulier par le Sous-Secrétaire général M. Ibrahima Fall, par l'Ambassadeur Koonjul et par l'Ambassadeur de France. Je voudrais commencer par dire que les modalités adoptées par le Conseil sont extrêmement utiles à nos délibérations, pour que nous puissions entendre des pays non membres du Conseil et, lorsqu'il y a lieu, pour que les membres du Conseil puissent répondre. Ainsi, nous pouvons avoir un dialogue et des échanges de vues, qui auront, nous l'espérons, un impact sur les consultations informelles du Conseil, et sur ses futures décisions concernant les questions liées à la prévention et au règlement des conflits en Afrique.

En conséquence, je voudrais porter mon attention quelques points, sur lesquelles l'Ambassadeur Koonjul nous a demandé dans sa lettre de nous concentrer. Le premier dont je voudrais m'occuper est celui du rôle des dirigeants et des organisations sous-régionales. Je distingue deux catégories – les dirigeants régionaux et sous-régionaux et les organisations régionales – car ils ne constituent pas un groupe homogène. Elles sont imbriquées, mais distinctes. L'Ambassadeur de France, l'Ambassadeur Kébé et le Sous-Secrétaire général M. Fall ont traité de cette question ce matin de façon approfondie et dans tous ses aspects.

Je dois dire en premier lieu que la plupart des conflits sont réglés grâce aux efforts des dirigeants africains eux-mêmes, sans l'intervention de quiconque. Cela est le cas depuis de nombreuses années; cela continue à présent et il en sera de même à l'avenir. Un certain nombre de dirigeants régionaux en Afrique – les Présidents Mbeki, Konaré et Bongo, et même le Président de mon pays – ont toujours essayé, activement et sans relâche, de résoudre différents

problèmes en Afrique. Certains d'entre eux sont réglés sans que personne ne le remarque, sans même que le public ne s'en rende compte. En raison de la nature de cette séance publique, on ne peut pas nommer de pays, de soldats ou parler de la nature de ces conflits, mais ces dirigeants ont réussi à persuader d'autres dirigeants, avant les élections, qu'ils ne devraient pas se porter candidats mais devraient plutôt permettre à leur pays de connaître une transition sans heurt. Cela fait partie des efforts qu'ils continuent de déployer.

En ce qui concerne leurs interventions discrètes, le défi auquel nous devons faire face consiste à savoir comment transmettre des renseignements sur ces interventions au Conseil? Comment pouvons-nous faire savoir au Conseil de façon continue ce qu'ils accomplissent? Je soulève ces questions simplement pour que les membres du Conseil puissent y réfléchir. L'un des rôles qui incombera au Groupe de travail spécial sur l'Afrique consistera à faire connaître au Conseil le travail réalisé en Afrique.

Si nous accomplissons cela, nous pourrons éviter le genre de problème que l'Ambassadeur Levitte a mentionné ce matin. Lorsque les dirigeants africains sont actifs et planifient des activités dans une certaine direction, le Conseil agit dans une autre direction. Nous devons alors éliminer la contradiction. Ainsi, le défi auquel fait face le Groupe de travail spécial consiste à travailler en collaboration avec le Secrétaire général, à identifier les dirigeants africains qui sont activement engagés dans le règlement de certaines de ces questions et à faire connaître au Conseil leurs activités. Le Nigéria est prêt à aider le Groupe de travail spécial, du moins en ce qui a trait à ce que nous faisons, afin qu'il puisse transmettre des renseignements de ce genre.

Le deuxième élément que je souhaite soulever concerne la collaboration entre l'ONU et les organisations sous-régionales. L'Ambassadeur Kébé s'est concentré sur l'OUA, et je ne vais donc pas faire de même. Nous sommes heureux que l'ONU ait été en mesure d'établir un cadre de coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce mécanisme fonctionne très bien. Il y a à peine quelques semaines, le Secrétaire exécutif de la CEDEAO était ici pour discuter avec des membres du Secrétariat de l'ONU. Ce que nous aurions aimé voir, ce sont les dirigeants de ces organisations participer à la séance d'aujourd'hui, car ils ont un rôle à jouer. Si, à l'avenir, les Secrétaires exécutifs de la CEDEAO, de la SADC et d'autres organisations pouvaient être invités à participer à ce genre de débat, cela serait extrêmement utile.

Je voudrais aborder brièvement la question de la prévention des conflits après des élections. L'Ambassadeur Levitte a soulevé cette question ce matin. Il a déclaré que la cause immédiate d'un conflit peut être la tenue d'élections ainsi que l'acceptation ou la non-acceptation des résultats des élections. Il a suggéré qu'il était peut-être nécessaire que l'ONU et l'OUA aient en place des unités conjointes chargées de surveiller les élections. J'appuierais cette initiative. Je suggérerais même que nous commencions non pas trois mois mais six mois avant l'élection et que nous augmentions le nombre de représentants de l'ONU et de l'OUA que nous envoyons sur le terrain à mesure que l'élection approche. Commençons par travailler là-dessus, car il est sûrement moins coûteux pour nous de dépenser l'argent nécessaire pour prévenir un conflit que de créer une opération de maintien de la paix dans le sillage d'une élection. Nous ne savons pas ce qui va se passer à Madagascar. Étant donné que les opérations de maintien de la paix sont des opérations à part entière, si nous en créons une, nous allons pour ce faire mobiliser énormément de ressources. Il est crucial que le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité et le groupe consultatif du Conseil économique et social travaillent ensemble dans la planification de ce genre d'activité de surveillance des élections et d'appui, en particulier étant donné que certains aspects auront des répercussions sur les droits de l'homme, la liberté de presse, etc.

S'agissant de la réduction des opérations de maintien de la paix, dans les lieux où nous avons de telles opérations, les forces de maintien de la paix ont été retirées rapidement immédiatement après la tenue des élections. Nous devons être prudents et patients car la tenue d'élections n'est pas une garantie de paix. Ce n'est que le début d'un processus : un processus de consolidation de la paix. Nous devons tenter d'éviter qu'une guerre n'éclate en République centrafricaine. Je dis la même chose en ce qui concerne la Sierra Leone, où une élection a récemment eu lieu. Au Nigéria, nous considérons les élections comme le commencement d'un processus. Nous exhortons le Conseil à ne pas retirer ou réduire les forces de façon précipitée. Il faut les réduire à mesure que la situation s'améliore, en consultation avec les dirigeants nationaux et sous-régionaux qui prennent part au processus de

consolidation de la paix sur place. Nous exhortons le Conseil à agir de la sorte. Nous ne devons pas faire des économies de bouts de chandelles et en même temps jeter de l'argent par les fenêtres.

En ce qui concerne le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), auquel ont fait référence plus tôt l'Ambassadeur Baali et l'Ambassadeur Kumalo de l'Afrique du Sud, je ne souhaite en aborder qu'un aspect. Les dirigeants africains se sont engagés à ne pas accepter les dirigeants qui prennent le pouvoir par des moyens inconstitutionnels. Ils ne vont accepter que les dirigeants démocrates. À cet égard, ils ont mis en place ce qu'ils appellent un examen par les pairs : si vous vous conduisez mal, vous n'êtes pas le bienvenu parmi nous. Je pense qu'ils ont ainsi lancé un concept important. Ils ont également dit que les dirigeants africains ne seront pas acceptés si l'on estime qu'ils manipulent le processus constitutionnel afin de proroger leur mandat. C'est là l'un des problèmes qui entraînent les conflits qui préoccupent le Conseil. Les dirigeants africains méritent d'être félicités pour cette initiative.

Enfin, concernant le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général dans le règlement des conflits, le choix du Sous-Secrétaire général, M. Ibrahima Fall, comme je l'ai indiqué plus tôt, est louable car il connaît bien le terrain. Toutes les portes lui seront ouvertes. Il sera en mesure d'interagir avec les divers chefs d'État de notre sous-région. Il sera donc en mesure de proposer des solutions à certains conflits.

Je voudrais faire quelques suggestions pratiques au Conseil. Il y a de nombreux Représentants et Représentants spéciaux du Secrétaire général en Afrique de l'Ouest – en Sierra Leone, au Libéria, en Guinée-Bissau, et bien sûr le Bureau récemment ouvert en Afrique de l'Ouest. Il serait utile que ces responsables se rencontrent à l'occasion pour échanger sur ce qui se passe là-bas, car les conflits semblent reliés entre eux. La situation en Sierra Leone est liée celle du Libéria, la situation au Libéria est liée à celle de la Sierra Leone et de l'Union du fleuve Mano. Les Représentants peuvent faire pression grâce à leur sagesse collective, partager des informations, puis décider de ce qui doit être fait. Je pense que de telles rencontres seraient utiles.

J'estime aussi qu'il est nécessaire que le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest consulte régulièrement, non seulement le Secrétariat de la CEDEAO et le président de l'autorité de la CEDEAO, mais également les dirigeants de la CEDEAO qui ont prévu d'agir dans le cas d'un conflit particulier. Je veux parler d'une intervention opportune. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le Représentant spécial a plusieurs contacts qui l'aideront à accomplir ces tâches pour le Conseil.

Je voudrais expliquer brièvement ce qui, selon moi, devrait faire partie du rôle du Groupe de travail spécial. Je ne souhaite pas définir son mandat, mais je pense que nous devrions tirer une leçon du Comité contre le terrorisme, dont les méthodes de travail seraient utiles au Groupe de travail spécial. Étant donné que nous ne pouvons pas rencontrer constamment les membres du Conseil dans ce genre de forum, il serait utile que le Groupe de travail se réunisse à l'occasion à l'extérieur de la salle du Conseil avec des membres du Groupe des États d'Afrique et avec les autres États Membres de l'ONU, lorsque la situation l'exige.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous guider encore au cours de ce qui s'avère, à mon avis, un débat très intéressant. Je félicite d'abord ceux qui y ont participé. Je pense que nous faisons avancer la question d'une façon qui ne serait pas aussi productive si nous nous en étions tenus à nos déclarations écrites. Je félicite l'Ambassadeur Apata du Nigéria d'avoir laissé de côté son texte, en nous le faisant distribuer car il contient de bonnes idées, et d'en avoir émis de meilleures encore dans son intervention improvisée. De nombreuses bonnes idées ont été émises. Nous avons pris un bon départ avec les interventions des Ambassadeurs Koonjul, Šimonović, Kébé et du Sous-Secrétaire général Fall. Toutes leurs interventions avaient du fond. Je voudrais faire une ou deux remarques qui porteront probablement, comme l'a fait l'Ambassadeur Levitte, sur quelques points délicats.

Tout d'abord, le Groupe de travail spécial est une bonne initiative. L'Ambassadeur Koonjul le dirige au mieux. Mais la preuve doit en être dans la différence qu'il fait, tout comme la preuve d'une meilleure relation entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social – autre aspect qui a reçu un soutien chaleureux de tous ceux qui on parlé jusqu'ici – doit être que la coordination à New York et, même avec Genève, où cela compte, fait une différence

sur le terrain. La Sierra Leone en est un excellent exemple, une opération de maintien de la paix qui a couvert des domaines bien plus vastes que la simple question de la paix et de la sécurité. Cela a toutefois nécessité l'apport de divers organismes.

La façon dont nous travaillons à New York doit refléter les résultats attendus sur le terrain; c'est la raison de nos travaux. Je pense qu'un bon exemple est celui sur lequel l'Ambassadeur Šimonović et d'autres ont attiré notre attention – la Sierra Leone et la Gambie ont été très claires sur ce point – à savoir l'écart entre la fin d'une crise et le début d'un développement normal. C'est un aspect sur lequel nous commençons à mettre l'accent, mais ce n'est que lorsque le Secrétaire général a établi un bureau pour l'Afghanistan que quelqu'un a été chargé de la période de relèvement. C'est une chose que le Royaume-Uni a voulue et dont nous avons longtemps parlé en termes théoriques et même commencé à voir en séminaire. Et miracle, elle a vu le jour en Afghanistan. Pourquoi pas en Afrique?

Je pense que notre relation avec les organisations régionales et sous-régionales est, à juste titre, devenue un thème essentiel. Je me réjouis de la création prochaine par l'Union africaine d'un Conseil de paix et de sécurité qui permettra d'établir les liens que nous voulons entretenir avec l'Union africaine – un outil fort pratique. J'apprécie beaucoup l'approche exposée par l'Ambassadeur Kébé qui, dans sa déclaration, a énoncé les aspects A à D à la page 4 que les mécanismes de coordination entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine ou le Conseil de paix et de sécurité devraient effectivement couvrir. Nous devrions prendre note de sa démarche, car c'est surtout, et à juste titre, caractéristique de l'approche africaine, mais c'est aussi ce sur quoi nous devons concentrer notre attention pour le financement et l'évaluation des besoins tant humanitaires que de relèvement et de reconstruction – tous les domaines où le Conseil de sécurité ne joue pas nécessairement le rôle principal. Il nous faut donc une coordination horizontale. Mais il faut aussi une coordination verticale avec d'autres organes qui sont nos confrères en cela et avec les acteurs principaux, régionaux, et sous-régionaux. C'est ce qui alimentera la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Je suis très heureux que cela suscite un soutien chaleureux. Comme chacun le sait, nous, le Royaume-Uni, l'avons encouragé depuis longtemps, et la mise en place du groupe consultatif spécial du Conseil économique et social va permettre que cela devienne plus pratique. Je ne vois pas pourquoi nous ne devrions pas – je n'y vois aucune objection – avoir tout au moins dans certaines réunions de ces groupes spéciaux ou consultatifs des membres ou un membre d'un autre groupe qui assisteraient aux sessions de façon que les idées soient échangées dans les deux groupes.

L'ensemble du domaine de la gouvernance sur lequel Ibrahima Fall s'est, comme d'autres, étendu m'intéresse toujours beaucoup. Il est frappant de voir les Africains eux-mêmes parler maintenant de gouvernance. À mon avis, c'est la clef d'une nouvelle ère de progrès face aux problèmes africains. Je voudrais souligner le léger contraste qui j'ai constaté entre ce que l'Ambassadeur Kumalo a dit du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), à savoir que ce sont les Africains qui règleront les problèmes de l'Afrique et ce que l'Ambassadeur Sharma du Népal a dit, en observateur extérieur s'intéressant à l'Afrique – et je paraphrase –, à savoir que le poids cumulatif des problèmes africains est trop lourd pour les seuls Africains.

Comment concilier ces deux aspects? Je suppose qu'une réponse serait de dire, comme nous en avons souvent le sentiment au Conseil de sécurité, que nous sommes tous des Africains maintenant. Mais il existe un sentiment politique qui veut que les Africains prennent l'initiative de régler les problèmes de l'Afrique. L'aspect le plus important du NEPAD n'est pas seulement que le texte passe en revue toute la gamme d'actions à entreprendre, mais que les Africains, en tant que dirigeants africains, invitent également des acteurs étrangers en partenaires à venir à résoudre ces problèmes. Si nous prenons à la lettre les paroles de l'Ambassadeur Kumalo, nous sommes invités à devenir africains en réglant les problèmes de l'Afrique. Je pense que c'est l'esprit dans lequel le Conseil de sécurité a créé le Groupe de travail spécial.

Mais il y a aussi ce compromis, si l'on peut dire, ou cette interaction entre conflit et développement. J'ai été particulièrement frappé, à ce propos par l'intervention de la Sierra Leone, prononcée avec la force née d'une forte expérience récente. La paix, la démocratie et la bonne gouvernance sont des préalables au développement durable, et les causes des conflits et leurs solutions sont presque toujours liées aux questions relatives à la stabilité régionale d'ensemble.

Le fait est que ce n'est qu'après que le Conseil de sécurité a tenu compte du fait que le règlement des conflits est un aspect du développement que nous avons commencé à mettre au point des méthodes de travail qui ont eu une chance de briser l'enchaînement des problèmes que les conflits et le développement génèrent. C'est pourquoi il n'est pas seulement mais absolument essentiel, pour la coordination, que nous travaillions avec le Conseil de sécurité et avec les autres organes des Nations Unies si nous voulons avoir un impact sur le terrain dans la solution des problèmes qui touchent tant le règlement des conflits que le développement. Ce que l'Ambassadeur du Bénin a dit à ce sujet au nom du Groupe africain est pertinent. Franchement, ce que l'Union européenne a accompli en fait d'analyses et d'actions dans ce domaine – comme en ont témoigné les déclarations de l'Espagne et de Hans Dahlgren, le Représentant spécial de l'Union européenne auprès des pays de l'Union du fleuve Mano – est extrêmement important et c'est un secteur où nous persévèrerons.

En résumé, ce qui intéresse le Royaume-Uni dans tout cela, ce sont les résultats sur le terrain, une meilleure coordination à cette fin, la poursuite des progrès institutionnels enregistrés au cours de débats comme celui-ci et les enseignements à tirer non seulement de nos échecs, mais également de nos réussites. Nous devons organiser une séance sur les enseignements tirés en Sierra Leone, dernière réussite en date, et appliquer ces leçons, s'il le faut, à la région des Grands Lacs qui, pour le bien de l'Afrique, doit être mise sur la bonne voie par les Africains d'abord mais aussi avec l'appui que nous leur apporterons.

Nous devons nous attaquer aux questions intersectorielles. Le sida en est une.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous guider encore au cours de ce qui s'avère, à mon avis, un débat très intéressant. Je félicite d'abord ceux qui y ont participé. Je pense que nous faisons avancer la question d'une façon qui ne serait pas aussi productive si nous nous en étions tenus à nos déclarations écrites. Je félicite l'Ambassadeur Apata du Nigéria d'avoir laissé de côté son texte, en nous le faisant distribuer car il contient de bonnes idées, et d'en avoir émis de meilleures encore dans son intervention improvisée. De nombreuses bonnes idées ont été émises. Nous avons pris un bon départ avec les interventions des Ambassadeurs Koonjul, Šimonović, Kébé et du Sous-Secrétaire général Fall. Toutes leurs interventions avaient du fond. Je voudrais faire une ou deux remarques qui porteront probablement, comme l'a fait l'Ambassadeur Levitte, sur quelques points délicats.

Tout d'abord, le Groupe de travail spécial est une bonne initiative. L'Ambassadeur Koonjul le dirige au mieux. Mais la preuve doit en être dans la différence qu'il fait, tout comme la preuve d'une meilleure relation entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social – autre aspect qui a reçu un soutien chaleureux de tous ceux qui on parlé jusqu'ici – doit être que la coordination à New York et, même avec Genève, où cela compte, fait une différence sur le terrain. La Sierra Leone en est un excellent exemple, une opération de maintien de la paix qui a couvert des domaines bien plus vastes que la simple question de la paix et de la sécurité. Cela a toutefois nécessité l'apport de divers organismes.

La façon dont nous travaillons à New York doit refléter les résultats attendus sur le terrain; c'est la raison de nos travaux. Je pense qu'un bon exemple est celui sur lequel l'Ambassadeur Šimonović et d'autres ont attiré notre attention – la Sierra Leone et la Gambie ont été très claires sur ce point – à savoir l'écart entre la fin d'une crise et le début d'un développement normal. C'est un aspect sur lequel nous commençons à mettre l'accent, mais ce n'est que lorsque le Secrétaire général a établi un bureau pour l'Afghanistan que quelqu'un a été chargé de la période de relèvement. C'est une chose que le Royaume-Uni a voulue et dont nous avons longtemps parlé en termes théoriques et même commencé à voir en séminaire. Et miracle, elle a vu le jour en Afghanistan. Pourquoi pas en Afrique?

Je pense que notre relation avec les organisations régionales et sous-régionales est, à juste titre, devenue un thème essentiel. Je me réjouis de la création prochaine par l'Union africaine d'un Conseil de paix et de sécurité qui permettra d'établir les liens que nous voulons entretenir avec l'Union africaine – un outil fort pratique. J'apprécie beaucoup l'approche exposée par l'Ambassadeur Kébé qui, dans sa déclaration, a énoncé les aspects A à D à la page 4 que les mécanismes de coordination entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine ou le Conseil de paix et de sécurité devraient effectivement couvrir. Nous devrions prendre note de sa démarche, car c'est surtout, et à juste titre, caractéristique de l'approche africaine, mais c'est aussi ce sur quoi nous devons concentrer notre attention pour

le financement et l'évaluation des besoins tant humanitaires que de relèvement et de reconstruction – tous les domaines où le Conseil de sécurité ne joue pas nécessairement le rôle principal. Il nous faut donc une coordination horizontale. Mais il faut aussi une coordination verticale avec d'autres organes qui sont nos confrères en cela et avec les acteurs principaux, régionaux, et sous-régionaux. C'est ce qui alimentera la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Je suis très heureux que cela suscite un soutien chaleureux. Comme chacun le sait, nous, le Royaume-Uni, l'avons encouragé depuis longtemps, et la mise en place du groupe consultatif spécial du Conseil économique et social va permettre que cela devienne plus pratique. Je ne vois pas pourquoi nous ne devrions pas – je n'y vois aucune objection – avoir tout au moins dans certaines réunions de ces groupes spéciaux ou consultatifs des membres ou un membre d'un autre groupe qui assisteraient aux sessions de façon que les idées soient échangées dans les deux groupes.

L'ensemble du domaine de la gouvernance sur lequel Ibrahima Fall s'est, comme d'autres, étendu m'intéresse toujours beaucoup. Il est frappant de voir les Africains eux-mêmes parler maintenant de gouvernance. À mon avis, c'est la clef d'une nouvelle ère de progrès face aux problèmes africains. Je voudrais souligner le léger contraste qui j'ai constaté entre ce que l'Ambassadeur Kumalo a dit du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), à savoir que ce sont les Africains qui règleront les problèmes de l'Afrique et ce que l'Ambassadeur Sharma du Népal a dit, en observateur extérieur s'intéressant à l'Afrique – et je paraphrase –, à savoir que le poids cumulatif des problèmes africains est trop lourd pour les seuls Africains.

Comment concilier ces deux aspects? Je suppose qu'une réponse serait de dire, comme nous en avons souvent le sentiment au Conseil de sécurité, que nous sommes tous des Africains maintenant. Mais il existe un sentiment politique qui veut que les Africains prennent l'initiative de régler les problèmes de l'Afrique. L'aspect le plus important du NEPAD n'est pas seulement que le texte passe en revue toute la gamme d'actions à entreprendre, mais que les Africains, en tant que dirigeants africains, invitent également des acteurs étrangers en partenaires à venir à résoudre ces problèmes. Si nous prenons à la lettre les paroles de l'Ambassadeur Kumalo, nous sommes invités à devenir africains en réglant les problèmes de l'Afrique. Je pense que c'est l'esprit dans lequel le Conseil de sécurité a créé le Groupe de travail spécial.

Mais il y a aussi ce compromis, si l'on peut dire, ou cette interaction entre conflit et développement. J'ai été particulièrement frappé, à ce propos par l'intervention de la Sierra Leone, prononcée avec la force née d'une forte expérience récente. La paix, la démocratie et la bonne gouvernance sont des préalables au développement durable, et les causes des conflits et leurs solutions sont presque toujours liées aux questions relatives à la stabilité régionale d'ensemble.

Le fait est que ce n'est qu'après que le Conseil de sécurité a tenu compte du fait que le règlement des conflits est un aspect du développement que nous avons commencé à mettre au point des méthodes de travail qui ont eu une chance de briser l'enchaînement des problèmes que les conflits et le développement génèrent. C'est pourquoi il n'est pas seulement mais absolument essentiel, pour la coordination, que nous travaillions avec le Conseil de sécurité et avec les autres organes des Nations Unies si nous voulons avoir un impact sur le terrain dans la solution des problèmes qui touchent tant le règlement des conflits que le développement. Ce que l'Ambassadeur du Bénin a dit à ce sujet au nom du Groupe africain est pertinent. Franchement, ce que l'Union européenne a accompli en fait d'analyses et d'actions dans ce domaine – comme en ont témoigné les déclarations de l'Espagne et de Hans Dahlgren, le Représentant spécial de l'Union européenne auprès des pays de l'Union du fleuve Mano – est extrêmement important et c'est un secteur où nous persévèrerons.

En résumé, ce qui intéresse le Royaume-Uni dans tout cela, ce sont les résultats sur le terrain, une meilleure coordination à cette fin, la poursuite des progrès institutionnels enregistrés au cours de débats comme celui-ci et les enseignements à tirer non seulement de nos échecs, mais également de nos réussites. Nous devons organiser une séance sur les enseignements tirés en Sierra Leone, dernière réussite en date, et appliquer ces leçons, s'il le faut, à la région des Grands Lacs qui, pour le bien de l'Afrique, doit être mise sur la bonne voie par les Africains d'abord mais aussi avec l'appui que nous leur apporterons.

Nous devons nous attaquer aux questions intersectorielles. Le sida en est une. D'abord, le sida n'était pas un thème auquel nous nous intéressions,

mais c'est le Conseil de sécurité qui a imprimé un élan sur le plan politique à la lutte contre le VIH/sida – point sur lequel nous devrons peut-être revenir lorsque le Conseil économique et social abordera la question cet été. Il y a aussi la question de l'appui en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont nous parlons tous. Mais, comme Ibrahima Fall l'a dit si clairement dans son intervention, maintenant ce qui importe c'est le suivi.

Le programme de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement ou réinstallation (DDRRR) est une question de suivi et c'est quelque chose que nous n'avons pas encore bien réussi en Afrique, parce que nous n'examinons pas les aspects « RRR » de la démobilisation. De nombreuses autres délégations ont souligné ce point parce qu'elles veulent la mise en oeuvre de l'analyse que nous avons tous effectuée et elles veulent des résultats.

Nous allons donc donner suite à ce débat. Pendant la présidence britannique du Conseil en juillet, nous allons consacrer du temps à un atelier sur l'Afrique qui s'appuiera sur ce que ce débat nous aura appris, afin qu'on ne se contente pas de laisser des conclusions dans des rapports qui finissent sur les étagères des membres du Conseil ou dans leurs capitales sans que rien ne soit fait. Au lieu de cela on arrivera à un programme que nous examinerons et dont nous appliquerons les éléments valables, sur lequel nous progresserons dans la coordination afin d'obtenir des résultats, dans la mesure où nous travaillerons sous la direction d'Africains qui savent ce qu'ils veulent et que nous inviterons ceux qui veulent aider à le faire. C'est de cela qu'il s'agit.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais signaler qu'il reste encore 19 non-membres inscrits sur la liste des orateurs. En outre, plusieurs membres du Conseil ont indiqué qu'ils souhaitaient répondre. C'est d'un sujet important que nous débattons et je compte donner à chaque orateur la possibilité d'exprimer son point de vue. Mais, vu la longue liste des orateurs, je suis sûr que tout le monde pensera comme moi qu'il serait dans notre intérêt à tous de ne pas finir notre débat trop tard. J'espère que les orateurs s'efforceront d'être aussi brefs et précis que possible, sans omettre, bien sûr, aucune des idées importantes qu'ils souhaiteraient exprimer.

L'orateur suivant est le représentant du Sénégal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fall (Sénégal) : Le Sénégal avait très favorablement accueilli la décision prise par le Conseil de sécurité, à l'issue de sa séance publique des 29 et 30 janvier derniers, de créer un Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, Groupe aux travaux desquels préside avec bonheur le Représentant permanent de Maurice.

Il me plaît, à cette occasion, de vous adresser, Monsieur le Président, nos chaleureuses félicitations pour votre brillante accession à la présidence du Conseil, par-delà votre engagement personnel à poursuivre efficacement l'oeuvre enclenchée par vos éminents prédécesseurs à la tête de cette auguste instance. Je voudrais aussi exprimer notre sincère appréciation à l'endroit des autres membres du Conseil de sécurité, qui ne ménagent aucun effort pour faire de la problématique du continent africain, un véritable sacerdoce.

Le constat en est devenu, hélas, rituel et banal, à force de toujours entendre la même antienne sur la situation de l'Afrique, quartier déshérité situé aux confins du village planétaire, parcelle perdue du monde, où s'accumulent et se conjuguent les pires cataclysmes, qu'il s'agisse des nombreux conflits armés, des innombrables réfugiés et personnes déplacées ou encore des ravages apocalyptiques du VIH/sida. Face à ces tragédies et à leurs terribles conséquences, surtout imputables aux Africains eux-mêmes, les Nations Unies se doivent de réfléchir, avec nous, à la mise en place d'initiatives « nouvelles et novatrices » – pour reprendre une expression chère au Secrétaire général – parce qu'à même de résoudre, sinon de contenir ou réduire considérablement les souffrances des populations africaines.

S'agissant plus spécifiquement des conflits en Afrique, les institutions régionales se sont engagées fermement à rechercher des solutions politiques à ces situations avec, bien entendu, le concours irremplaçable de l'Organisation des Nations Unies. C'est ainsi qu'en Angola, au Burundi et dans la région des Grands Lacs – pour m'en tenir à ces cas – des perspectives prometteuses existent de voir ces pays retrouver bientôt le bonheur de la stabilité, de la paix et du développement.

Dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont le rôle dans le maintien de la paix et de la stabilité est connu et reconnu jusqu'au Conseil de sécurité, le cas le plus éloquent est représenté par la Sierra Leone où des élections viennent de se dérouler, avec l'appui de la communauté internationale et à la grande satisfaction de celle-ci.

Revenant aux activités du Groupe de travail spécial – que préside avec bonheur, je l'ai dit tout à l'heure, le Représentant permanent de Maurice – je voudrais en féliciter les membres pour la célérité et le sérieux avec lesquels ils se sont mis rapidement au travail, ouvrant au Conseil de sécurité de nouvelles perspectives dans la réduction des tensions et dans la gestion intelligente des conflits. Dans cet esprit, le Sénégal souscrit pleinement à la démarche de ce Groupe visant à examiner, de manière approfondie, les moyens d'intégrer le Conseil économique et social, le nouveau Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, basé à Dakar, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la société civile, dans la formulation de stratégies pour un partenariat fécond et de type nouveau.

La nécessaire collaboration et la coordination vitale des activités entre ce Groupe et le Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit, constituent une démarche capitale qui devrait déboucher impérativement sur l'amélioration des méthodes de travail des différentes structures de l'ONU et sur le renforcement de la cohésion de leurs actions. C'est dire combien mon pays attache la plus haute importance à l'examen diligent des recommandations du Secrétaire général, contenues dans ses rapports pertinents, singulièrement en ce qui concerne la Guinée-Bissau et la République centrafricaine.

En matière de prévention de conflits, je voudrais, ainsi que l'avait mis en exergue le Ministre des affaires étrangères du Sénégal, sensibiliser le Conseil à la situation tout à fait édifiante de la Guinée-Bissau : voilà un cas typique de pays où tous les indices d'un chaos social existent, et où la communauté internationale, en spectateur, attend que les exigences de l'application de critères de bonne gouvernance et de transparence soient remplies pour intervenir, alors que le Gouvernement et les populations de ce pays déploient des efforts titanesques pour sortir leur pays de l'ornière de la crise. Nous voulons donc renouveler ici même notre pressant appel à l'ensemble de la communauté internationale, y compris les institutions de Bretton Woods, afin qu'elles accordent rapidement l'assistance nécessaire à la Guinée-Bissau, ainsi que par ailleurs à la République centrafricaine ou à la République démocratique du Congo et bientôt à Madagascar, pour les aider à résoudre les problèmes liés au fonctionnement des institutions et à la mise en place du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Aussi, le Sénégal ne doute-t-il pas, un seul instant, qu'avec le précieux concours du Représentant spécial du Secrétaire général en Afrique de l'Ouest, M. Ibrahima Fall, la Guinée-Bissau pourra bientôt retrouver le chemin de la croissance et du développement.

Le Sénégal souhaiterait également appeler l'attention du Groupe de travail spécial et celle du Représentant spécial du Secrétaire général en Afrique de l'Ouest sur un fléau devenu récurrent dans de nombreux pays africains, et notamment en Afrique de l'Ouest : je veux parler de la prolifération et de la circulation illicite des armes légères, au regard de l'ampleur du phénomène et de son impact sur la stabilité, la sécurité et le développement des pays de la sous-région. Le Groupe de travail spécial, en rapport avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général en Afrique de l'Ouest pourrait grandement aider les pays concernés à asseoir une coordination plus efficiente des différentes actions ou initiatives entreprises, tant au plan national qu'à l'échelon sous-régional, voire continental.

Pour sa part, le Sénégal soutient la constitution d'un partenariat fonctionnel avec les principaux acteurs sous-régionaux, dans les domaines aussi prioritaires que l'alerte rapide, le renforcement des ressources humaines et des capacités, le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que le développement.

En perspective de la mise en oeuvre du programme de travail du Groupe de travail, il demeure essentiel que l'appui et la participation de tous les partenaires de la société civile ne sauraient indubitablement être en reste. L'intérêt et l'importance que la communauté internationale accorde à la société civile, en tant que partenaire à part entière, incarne à l'évidence un gage de représentativité qu'il convient de faire prospérer.

Le Sénégal a la conviction que le règlement des conflits et l'éradication de la pauvreté en Afrique ne sauraient être l'affaire des seuls gouvernements et institutions publiques. La communauté internationale doit nécessairement prendre en compte et impliquer davantage d'autres groupes et secteurs, tels que les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les organisations non gouvernementales, les syndicats, les entreprises privées, les sociétés transnationales, etc.

L'expérience prouve que la seule issue aux conflits est celle qui permet aux populations de jouir pleinement et librement de la situation de paix et de sécurité socioéconomique, en un mot de leurs droits fondamentaux, dans le respect par tous et au premier chef les dirigeants politiques et autres décideurs, des principes et règles de l'état de droit, partant de la démocratie et de la bonne gouvernance.

S'inscrit dans ce cadre la transfiguration de l'OUA en Union africaine, dont participe le renouveau du continent, avec l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), triplement ancré sur le culte de la responsabilité cruciale des Africains eux-mêmes, sur la mystique du partenariat et sur la philosophie du respect mutuel. I1 convient de rappeler ici que le NEPAD, en plus des occasions économiques, financières et commerciales offertes représente en outre un cadre privilégié stratégique global et intégré ayant pour objectif la libération de l'Afrique des calamités qui ont pour noms mauvaise gouvernance, pauvreté endémique, conflits fratricides, etc...

C'est la raison pour laquelle, le Sénégal souscrit totalement à l'exigence du renforcement continu de la coopération entre l'ONU d'une part, et l'OUA et les organisations sous-régionales d'autre part, dans le domaine de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits. En formulant le souhait, dès que le Bureau de Dakar sera opérationnel, de voir le Groupe de travail effectuer une mission exploratoire en Afrique de l'Ouest, pour apprécier de première main la situation.

Je voudrais terminer en faisant miens ces propos du Secrétaire général de l'ONU, proclamant « que le pire ennemi du développement, ce sont les conflits armés », ou encore ces paroles de Sa Sainteté Jean Paul II qui nous rappelle toujours que « le développement est l'autre nom de la paix ».

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Ukraine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur, ma délégation vous souhaite chaleureusement la bienvenue à la présidence du Conseil de sécurité. Nous remercions la délégation de Singapour d'avoir organisé ce débat important. Nous la félicitons de ses efforts inlassables pour instituer une démarche d'ouverture dans les travaux du Conseil de sécurité afin d'en accroître la transparence et la crédibilité grâce aux contributions de l'ensemble des membres des Nations Unies. Nous apprécions à leur haute valeur les documents d'information, qui ont été préparés par la présidence avec soin, afin de faciliter le débat constructif qui se tient aujourd'hui.

Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Koonjul de Maurice, promoteur dévoué et Président du Groupe de travail, de son exposé très utile sur les activités du Groupe. Nous remercions également le Sous-secrétaire général, M. Ibrahima Fall, de sa déclaration très importante et franche d'aujourd'hui.

Je voudrais aussi saluer tout particulièrement la présence à cette réunion du Président du Conseil économique et social, M. l'Ambassadeur Ivan Šimonović, ainsi que celle de l'Observateur permanent de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. l'Ambassadeur Amadou Kébé, qui représentent des partenaires importants du Conseil de sécurité en matière de prévention et de règlement de conflits ainsi que de consolidation de la paix en Afrique.

Nous souscrivons aux idées qui nous ont été présentées concernant la manière de renforcer la coopération avec le Groupe de travail à la recherche d'objectifs communs, dans le cadre des mandats de chaque organe.

J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom d'un pays qui a toujours été attaché au renforcement de relations régies par un véritable partenariat avec l'Afrique. Cet engagement qui est le nôtre a été confirmé par une participation importante de l'Ukraine aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, par notre position constante au sein du Conseil de sécurité, et par nos efforts en cours afin d'élargir et encourager les relations bilatérales avec les pays africains pour renforcer l'interaction avec les organisations régionales.

Aujourd'hui, notre attention se porte sur les activités du Groupe de travail spécial sur l'Afrique, que nous considérons comme un mécanisme utile et dynamique du Conseil de sécurité. Ma délégation fait sienne la notion que le Groupe de travail spécial sur l'Afrique devrait aider le Conseil de sécurité à examiner les situations de conflit sur ce continent. Pour ce qui est des éléments spécifiques du mandat et du programme de travail, je voudrais faire quelques brèves observations.

En ce qui concerne la participation aux réunions du Groupe, nous appuyons l'important projet d'inviter les représentants des grands courants de pensée sur les plans institutionnel, financier et intellectuel afin d'examiner des situations de conflit spécifiques. En même temps, nous pensons qu'il serait utile d'élargir la participation, le cas échéant, très précisément aux parties au conflit et aux pays fournisseurs de contingents.

En applaudissant en principe à l'idée d'établir des groupes d'amis pour des situations de conflits spécifiques, nous considérons que ces groupes devraient être ouverts à tous ceux qui apportent ou peuvent apporter une contribution constructive au règlement d'un conflit. Pour ce qui est de la constitution de groupes d'amis pour les situations de conflit en Afrique, nous soutenons une plus grande participation des acteurs africains à ces efforts.

Nous reconnaissons également l'importance d'une coopération et d'une coordination effectives entre le Groupe de travail et les autres mécanismes pertinents qui existent au sein de l'ONU, notamment ceux de l'Assemblée générale et ceux du Conseil économique et social.

Alors que le Groupe se concentre actuellement sur la création d'un climat de confiance dans l'Union du fleuve Mano, il est d'une importance vitale que des contacts plus étroits soient établis avec le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest et avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) afin d'envisager les moyens de renforcer la coopération entre les pays de l'Union du fleuve Mano et d'appuyer les initiatives de paix sous-régionales en cours. Nous adressons tous nos voeux de réussite dans la promotion de ces objectifs à M. Ibrahima Fall, Sous-secrétaire général, qui va assumer les responsabilités de chef du Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest.

En conclusion, je voudrais exprimer l'espoir que cette session de remue-méninges d'aujourd'hui donnera un élan supplémentaire aux activités du Groupe de travail spécial sur l'Afrique afin d'assurer un rôle effectif au Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Loulichki (Maroc) : Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser sous votre présidence effective ce débat qui met de nouveau l'Afrique au centre de l'attention du Conseil de sécurité.

Je voudrais également saluer la présence parmi nous de l'Ambassadeur Jagdish Koonjul, Président du Groupe de travail spécial, de M. Ibrahima Fall, Sous-Secrétaire général chargé du Bureau des Nations Unies à Dakar, et de l'Ambassadeur Ivan Šimonović, Président du Conseil économique et social, dont la contribution permettra d'enrichir et d'éclairer nos délibérations actuelles et à venir.

L'attention soutenue dont bénéficie désormais l'Afrique au sein du Conseil de sécurité et du système des Nations Unies en général est d'autant plus réconfortante qu'elle est le fait de toutes les sensibilités du Conseil. Elle est aussi la résultante de l'action quotidienne et persévérante du Secrétaire général, qui a favorisé une prise de conscience internationale en faveur de l'Afrique et qui ne ménage aucun effort pour lui redonner l'espoir d'un avenir meilleur.

Ce débat intervient, et on ne peut que s'en féliciter, dans une conjoncture marquée par les perspectives encourageantes de règlement des conflits, particulièrement en Angola, en Sierra Leone et entre l'Érythrée et l'Éthiopie. En tant que membre de la famille africaine, ma délégation se réjouit de participer à ce débat, à ce débat qui concerne le rôle, les fonctions et le programme d'action du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Ce groupe, mis en place depuis à peine trois mois, a reçu notamment pour mandat de contrôler l'application des recommandations successives du Président du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. La nature et la portée de ce mandat posent, de prime abord, le problème d'un possible double emploi entre

les activités de ce Groupe et celles du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale chargé de l'application des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits (S/1998/318).

Malgré le caractère informel du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité, une délimitation des champs d'intervention des deux organes nous paraît souhaitable pour assurer la rationalité et l'efficacité voulues à l'action de l'ONU dans ce domaine. Il nous paraît indispensable d'assurer en effet une complémentarité entre les tâches des comités issus du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Pour toute action du Conseil dans le domaine de la gestion et de la prévention des conflits en Afrique, le rapport du Secrétaire général du 13 avril 1998 demeure la référence incontournable, dans la mesure où ce rapport renferme une analyse détaillée des conflits et de leurs causes profondes et propose des recommandations réalistes et réalisables pour y mettre fin. Ce document de base demeure, par conséquent, le point de départ de toute réflexion ou action destinée à juguler les conflits en Afrique et à les prévenir. Et c'est à juste titre que le programme proposé par le distingué représentant de Maurice, l'Ambassadeur de Maurice, puise ses éléments de référence dans ce même rapport.

Monsieur le Président, comme vous nous l'avez demandé, ma délégation axera ses observations et ses commentaires sur quatre points. Et je commencerai par les relations avec le Conseil économique et social.

Étant tant donné l'intéraction désormais bien établie entre la consolidation de la paix et le développement socioéconomique des pays africains émergeant des conflits, la coordination des activités du Conseil économique et social et celles du Conseil de sécurité s'impose d'elle-même. C'est cette même logique qui recommande l'établissement de liens entre le Groupe consultatif du Conseil économique et social et le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité, donnant ainsi un contenu concret à la démarche intégrée décrite dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits. Cette coordination n'est pas une fin en soi. Elle ne mérite son nom que si elle est pragmatique et orientée vers la réalisation de résultats. Une telle coordination aura le mérite, en effet, d'offrir la visibilité accrue au gouvernement du pays concerné par un conflit ainsi qu'à ses partenaires, qu'il s'agisse des pays donateurs, des institutions financières ou des investissements privés.

Dans le cadre de la coordination souhaitée par le Conseil pour éviter l'aggravation des conflits ou l'éclatement de nouveaux conflits, une mention particulière nous paraît devoir être accordée à la coopération et à la coordination avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)et avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

En effet, les conflits en Afrique sont la source permanente d'indicibles souffrances humaines. Des millions de personnes se trouvent déplacées de leurs foyers, séparées de leurs familles et forcées de vivre dans des conditions déplorables. Le HCR et le CICR jouent, à cet égard, un rôle précieux et irremplaçable dans le traitement des aspects humanitaires des conflits en Afrique, et ils doivent par conséquent être en mesure de remplir pleinement leur mandat vis-à-vis des réfugiés et des personnes détenues, et ce, indépendamment du règlement politique final. Il est essentiel, à cet égard, que l'ONU adopte des mesures concrètes en vue d'assurer un respect rigoureux par toutes les parties aux conflits des normes du droit international humanitaire, qui sont, comme nous le savons, des normes impératives qui s'imposent à tous.

J'aborde maintenant le deuxième point, concernant les mesures de confiance dans la région du fleuve Mano. La région du fleuve Mano mérite, en effet, toute l'attention que le Conseil de sécurité lui accorde dans le cadre de ce débat. Mon pays, qui a abrité le 27 février dernier, sur invitation de S. M. le Roi, le Sommet des chefs d'État de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, peut témoigner de l'engagement des leaders de ces trois pays frères en faveur de l'établissement de la paix dans la région du fleuve Mano. En effet, le sommet qui a eu lieu à Rabat a enclenché une dynamique de paix en adoptant un certain nombre de mesures liées à la sécurisation des frontières communes, au rapatriement des réfugiés et à l'assistance aux personnes déplacées.

Dans le cadre du suivi de ce sommet, une réunion au niveau ministériel (des ministres des affaires étrangères) a eu lieu au Maroc, les 7 et 8 avril 2002. Lors de cette rencontre, les mesures de confiance ont été arrêtées et adoptées par les participants. Il s'agissait en premier lieu du déploiement rapide d'unités conjointes de sécurité frontalière. Deuxièmement, du

contrôle de la prolifération des armes légères. Troisièmement, de la création d'un environnement favorable pour encourager le rapatriement des réfugiés. Quatrièmement, de l'organisation d'une caravane de la restauration de la confiance le long des frontières à laquelle participeront des dignitaires des trois pays. Cinquièmement, l'ouverture officielle des frontières pour engager la libre circulation des personnes et des biens. La mise en oeuvre de ces mesures mérite tout le soutien que la communauté internationale pourra lui apporter pour le retour à la paix dans cette région.

S'agissant maintenant du rôle des représentants spéciaux du Secrétaire général, ma délégation voudrait souligner dans ce cadre les éléments suivants.

Premièrement, le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général, en tant que premier responsable d'une opération de maintien de la paix, est primordial dans l'exécution du mandat de l'ONU concernant un différend ou un conflit particulier. Ce mandat commence, logiquement, par la garantie du respect scrupuleux par toutes les parties du cessez-le feu – respect qui demeure le point de départ et la base fondamentale de tout processus devant mener à une solution politique définitive du conflit.

La coordination permanente entre les différentes institutions de l'ONU impliquées dans une opération de maintien de la paix constitue, et c'est là le deuxième point, une valeur ajoutée appréciable et un atout majeur dans le succès d'une mission déterminée.

Enfin, comme nous le savons, de temps en temps, de manière régulière, le Secrétaire général tient des réunions de coordination avec les différents représentants spéciaux, soit à New York, soit à Genève, et il serait peut-être souhaitable que des réunions similaires, des réunions périodiques, puissent avoir lieu dans le cadre d'une région ou d'une sous-région africaine, ou même dans un cadre continental africain. Ce genre de réunions périodiques pourrait favoriser une confrontation des expériences et un échange d'informations qui peuvent s'avérer utiles pour améliorer les performances de ces missions.

J'en viendrai à la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et avec des États. Cette coopération, prévue par la Charte des Nations Unies et institutionnalisée en vertu de résolutions de l'Assemblée générale, mérite d'être étendue aux organisations sous-régionales telles que la Communauté pour le développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et la Communauté des États sahélo-sahariens – des groupements qui jouent, il faut bien le dire, un rôle actif dans l'apaisement des tensions dans plusieurs régions d'Afrique. Une interaction entre le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité et ces groupements d'États ne peut être que bénéfique pour les efforts entrepris par l'ONU pour résoudre ces conflits. De même, des États dont le voisinage ou la qualité des relations avec les parties au conflit les prédisposent à jouer un rôle de rapprochement et de conciliation, gagneraient à être associés, ponctuellement, et chaque fois qu'il est nécessaire ou utile, aux travaux du Groupe de travail spécial.

Pour terminer, je voudrais dire que ma délégation est heureuse de constater que la consolidation de la paix et la mise en oeuvre de la diplomatie préventive, particulièrement en Afrique, continuent d'être au centre des préoccupations du Conseil de sécurité. Ce débat ne doit cependant pas nous faire oublier que la paix en Afrique demeure liée au développement et que l'ONU et la communauté internationale doivent faire avancer ces deux objectifs en même temps et avec la même détermination, et la même énergie, et assister ainsi l'Afrique dans son oeuvre de redressement démocratique, économique et social et dans ses efforts pour éradiquer la pauvreté et le VIH/sida.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, une fois de plus, je suis heureux de vous voir présider cette importante séance, comme vous l'aviez fait avant-hier à propos d'un autre thème qui est tout à fait pertinent pour vous et pour nous-mêmes.

Le programme de travail du Conseil s'enrichira sans doute considérablement à travers ce débat, grâce aux apports de toutes les délégations des pays non membres du Conseil, avec la très importante contribution de l'Ambassadeur Šimonović, qui représente le Conseil économique et social, de l'Ambassadeur Kébé, concernant la contribution de l'Organisation de l'unité africaine, et, tout particulièrement, grâce à tous les efforts accomplis par le Groupe de travail, sous la direction de l'Ambassadeur Koonjul.

Conformément à la procédure sur laquelle nous nous sommes mis d'accord, nous désirerions aborder

quelques-uns des points soulevés lors de la session d'aujourd'hui jusqu'à présent. En premier lieu, il ressort clairement de la part de tous ceux qui ont pris la parole, ou de la majorité d'entre eux, que le Conseil consacre une part considérable de son travail aux problèmes de paix et de sécurité en Afrique. Je voudrais souligner que je note l'accent mis sur le caractère quantitatif du temps consacré aux thèmes africains. J'ai l'impression que l'aspect qualitatif de notre travail doit encore faire l'objet d'un accord et d'une délimitation. Cela me porte à conclure que, tant le débat d'aujourd'hui que l'action du Groupe de travail pourraient contribuer à combler ce vide. En ce qui concerne la qualité, une plus grande et meilleure qualité de l'attention qui a été consacrée par le Conseil de sécurité aux points de l'ordre du jour portant sur l'Afrique.

En second lieu, nous observons que les autres organes principaux de l'ONU mettent en place chacun de leur côté, dans leur propre domaine de compétence, des initiatives qui établissent des liens entre la paix et la sécurité et les problèmes du développement en Afrique. L'Assemblée générale convoquera bientôt une session de haut niveau consacrée à l'évaluation finale du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Le groupe de travail du Conseil économique et social a également continué de fonctionner. Le Conseil économique et social a consacré un segment de sa session annuelle de coordination de 1999 à la question de l'Afrique. Il a plus tard consacré une réunion ministérielle de haut niveau à l'Afrique. La création prochaine de ce nouvel organe consultatif sur les pays qui sortent de conflits est une contribution neuve. Le Secrétariat s'est également efforcé dernièrement de mettre l'accent sur le règlement régional des conflits, pour qu'il soit valide et efficace, d'abord en appliquant ce concept – attribué à l'Ambassadeur Fall – à l'Afrique de l'Ouest où il ira travailler.

Néanmoins – il faut le dire – nous estimons souvent que ce travail important ne permet ni conclusions ni recommandations qui puissent s'articuler facilement dans les travaux du Conseil de sécurité visant à maintenir la paix et la sécurité internationales. On a souvent l'impression que l'Assemblée, le Conseil économique et social et même le Secrétariat appartiennent à une organisation distincte de l'ONU pour ce qui est de leur contribution, dans cette perspective, aux travaux du Conseil de sécurité. Autrement dit, il faudrait remédier à ce manque d'intégration conceptuelle et opérationnelle dans le traitement des questions africaines par les divers organes principaux de l'ONU. Par conséquent, il importante, comme plusieurs délégations l'ont dit, que les divers contacts et les réunions des principaux organes et même des organes subsidiaires sur l'Afrique – que ce soit au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée – soient bénéfiques les uns aux autres et, en ce sens, les travaux de ce Groupe de travail sont très importants.

En troisième lieu, je voudrais parler de certains points du programme de travail. Comme l'Ambassadeur Koonjul l'a indiqué au début de la séance et dans les documents de préparation, il y a un accord général sur la pertinence de ces points. Je pense qu'il y a un accord unanime, en particulier, sur la question de la coopération du Conseil de sécurité avec l'Organisation de l'unité africaine, et avec les organisations sous-régionales. De même, en ce qui a trait au fonctionnement des groupes d'amis créés pour des situations de conflit précises, ces groupes devraient comprendre à la fois des pays africains et non africains. J'ai écouté avec intérêt les observations sur la prudence dont le Groupe de travail devra faire preuve en examinant les processus électoraux, précisément le danger d'affaiblir les compétences de l'Assemblée générale ou du Secrétariat dans ce domaine. En général, nous estimons que l'ONU devrait promouvoir la création d'une plus grande capacité régionale d'observation des élections, afin qu'elle soit sur place, en l'espèce sur le continent africain, où en fin de compte l'on surveille le plus les processus électoraux. Ainsi, la démocratie s'y renforcera.

Enfin, ma délégation souhaite appuyer la recommandation exprimée par le Sous-Secrétaire général Fall, soutenue par de nombreux autres orateurs et visant à inclure la question de la prolifération et du commerce des armes légères au programme du Groupe de travail du Conseil. Il a dit qu'il fallait appuyer plus fermement les moratoires et les actions régionales pour prévenir la prolifération des armes. Il faut dire également qu'il nous faut faire plus d'efforts quant au commerce illicite des armes légères. À cet égard, on sait bien que des organisations criminelles bien organisées et bien connues continuent d'agir sans que le Conseil ait décidé de les affronter d'une façon plus directe. M. Fall a également cité l'importance de remonter aux sources, à l'origine des armes. Dans ce contexte, il a indiqué que le Président du Groupe de

travail pourrait rencontrer les représentants des pays fabricants d'armes pour leur demander de contribuer davantage au règlement de ce problème, qui accable de nombreux pays, alimente les conflits et détruit des milliers de vies, tant en Afrique que dans de nombreuses autres régions du monde. Il s'agit donc d'une question qui nous paraît suffisamment importante pour être incluse, vu ces faits et la suggestion de M. Fall, dans le programme de travail du Groupe.

Récemment, nous avons parlé de l'importance d'élaborer au Conseil des positions collectives sur la question africaine. Je voudrais dire que cette nécessité en est une également au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies. C'est pourquoi j'estime que ce groupe de travail pourra bien contribuer à la création de ces positions collectives au système des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) *:* L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mwakawago (Tanzanie) (*parle en anglais*) *:* Nous sommes honorés, Monsieur le Président, de vous voir présider cette séance du Conseil. Je voudrais d'abord féliciter l'Ambassadeur de Singapour Kishore Mahbubani, Président actuel du Conseil, et l'Ambassadeur de Maurice Jagdish Koonjul, Président du Groupe de travail, d'avoir organisé cette séance spéciale consacrée, encore une fois, à la situation en Afrique. Nous avons l'intention d'apporter une modeste contribution aux travaux du Groupe de travail. Auparavant, je voudrais féliciter le peuple du Timor oriental d'avoir réussi à créer son État. L'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, méritent nos éloges.

Au moment où nous nous réunissons, ma délégation voudrait exprimer sa gratitude et sa joie devant les bonnes nouvelles de La Haye sur le conflit frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée, de Luanda, capitale de l'Angola, et de Freetown en Sierra Leone. Le conflit frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée a été réglé, et les deux pays ont accepté la décision de la Commission du tracé de la frontière. En Angola, une amnistie générale a été proclamée pour les combattants de l'UNITA et un mémorandum d'accord a été signé entre le Gouvernement et l'UNITA. Il y a quelques jours, le Conseil a levé les sanctions contre l'UNITA pour 90 jours. La dernière bonne nouvelle, c'est que les élections présidentielles et parlementaires en Sierra Leone se sont déroulées dans la paix. Dans tous ces cas, les peuples de ces pays méritent nos très cordiales félicitations. Nous ne saurions manquer de reconnaître la participation positive et active de l'ONU, et du Conseil de sécurité en particulier.

C'est sur cette toile de fond que ce débat se déroule aujourd'hui. Dans les trois cas, les situations de guerre ont été résolues en recourant à des mécanismes différents. Mais une chose est certaine et manifeste, c'est que le Conseil de sécurité a travaillé en étroite collaboration avec les entités régionales et locales. Le Groupe de travail pourrait peut-être passer en revue les éléments qui ont été positifs et écarter les aspects négatifs afin d'accélérer le règlement des conflits.

Vu les faits positifs qui viennent d'être mentionnés, nous pourrions souhaiter demander s'il ne serait pas nécessaire de réexaminer toutes les résolutions relatives aux trois conflits qui ont été résolus pour déterminer quels aspects sont encore en suspens de façon à ce que l'on puisse envisager leur règlement.

Dans le cas de la République démocratique du Congo, d'où revient tout juste la mission du Conseil de sécurité, il est encourageant de noter que le dialogue intercongolais s'est déroulé à Sun City, en Afrique du Sud. D'après les informations recueillies, des progrès importants ont été enregistrés. Nous espérons que le Conseil restera engagé jusqu'à ce que toutes les questions en suspens soient réglées et que le processus relève directement des Congolais eux-mêmes. Toutefois, il importe pour le moment de rendre hommage au peuple congolais pour les succès enregistrés. De même, nous avons pris note avec satisfaction de la destruction d'un millier d'armes à feu au cours de la visite de la mission du Conseil de sécurité à Kisangani.

Le trafic illicite des armes légères est le pire fléau qui caractérise les conflits africains. On rappellera que le Conseil a eu l'occasion de traiter la question. Il m'est inutile d'insister trop longuement ici sur le fait que les conflits africains ne peuvent pas être résolus sans régler le problème éternel du trafic illicite des armes légères.

La paix est indispensable à une solution du problème complexe du développement en Afrique. Les dirigeants africains sont déterminés à provoquer un

changement positif sur le continent. Le peuple aspire à la paix pour attaquer de front la pauvreté, l'ignorance et les maladies. Il est donc important que le Conseil devienne un partenaire actif du changement. Je voudrais à ce stade souligner les postulats formulés au Sommet du Millénaire, en 2000, en ce qui concerne la détresse de l'Afrique. Nous espérons que le Groupe de travail n'essaiera pas de répéter les lieux communs. En revanche, nous espérons qu'il analysera les diverses propositions et qu'il avancera des solutions pratiques.

Je dois aussi souligner que des progrès ont été enregistrés au Burundi vers la fin de l'année dernière. Après quatre ans de négociations prolongées, un accord a été conclu et l'une des recommandations a été la mise en place d'un arrangement provisoire de partage du pouvoir. Le Gouvernement de transition a été mis en place le 1er novembre dernier. Dans un an, une passation de pouvoir s'effectuera. Malheureusement, les combats se poursuivent, mais les dirigeants régionaux travaillent sans relâche à conclure un cessez-le-feu. L'attentisme semble l'attitude adoptée au niveau international. Cela n'est pas productif.

Les annonces de contributions qui ont été faites à Paris n'ont pas été honorées. Le Gouvernement de transition a besoin de l'aide qui a été promise. Nous sommes convaincus que, si l'assistance était offerte au Gouvernement de transition, cela contribuerait de manière considérable à cimenter la paix en isolant les rebelles. Je ne peux insister assez sur le fait que le règlement des conflits ressemble au principe de la carotte et du bâton. Il est absolument capital que les deux aspects soient soigneusement équilibrés, sinon tous les efforts échoueront.

Permettez-moi de terminer ma déclaration sur quelques observations, dont j'espère que le Groupe de travail tiendra compte.

L'une des conséquences fortuites des conflits est le déplacement de populations, qu'il s'agisse de réfugiés ou de personnes déplacées à l'intérieur du pays. La Tanzanie a accueilli des réfugiés longtemps avant son indépendance. Actuellement, nous abritons plus de 500 000 réfugiés du Burundi et plus de 170 000 de la République démocratique du Congo. C'est une très lourde responsabilité. Nous affirmons donc que les mécanismes de règlement des conflits devraient être, continuellement, pris en compte pour traiter le problème des réfugiés. Je sais que le désarmement, la démobilisation, la réinsertion, le rapatriement et la réinstallation sont partie intégrante des mécanismes de règlement des conflits. Je soulève donc la question des réfugiés pour qu'elle ne reste pas à l'arrière-plan.

Le deuxième aspect est la question de la relation entre le Conseil et les acteurs locaux. Je souligne ce point pour trois raisons. Le Conseil s'est vu confier l'autorité générale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Outre ce mandat, il a également le pouvoir d'imposer des sanctions. Étant donné que ce sont les voisins d'une zone de conflit qui subissent le plus gros des répercussions du conflit, une solide coordination est, à notre avis, essentielle. La région est de façon quotidienne à proximité du théâtre des événements et les mesures punitives mises en place par des voisins ont réussi à forcer un gouvernement récalcitrant à négocier. Compte tenu de l'expérience passée, le Groupe de travail pourrait débattre de la question et proposer des recommandations sur la meilleure façon d'utiliser les mécanismes régionaux pour faire respecter les mandats du Conseil.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, je voudrais aborder la question des opérations de maintien de la paix en Afrique. La gestion des opérations de maintien de la paix par le Conseil de sécurité en Afrique a suscité une certaine méfiance. On a le sentiment qu'il y a eu beaucoup de tâtonnements et que les fonds sont insuffisants. L'expérience de la Sierra Leone est instructive. Il y a eu en fait deux opérations de maintien de la paix : l'une mise en place par l'ONU et mandatée par le Conseil de sécurité, et l'autre déployée par un membre éminent du Conseil. Il est parfaitement clair que ce modèle ne peut pas être répété ailleurs sur le continent, mais le Groupe de travail devrait examiner les implications et les prolongements d'une telle expérience. Je n'ai fait qu'indiquer la présence dans la même région de deux opérations aux structures de commandement différentes. Je n'ai pas mentionné la puissance de feu que chacune des deux forces avait à sa disposition. Cela peut être analysé par le Groupe de travail.

Pour terminer, je mentionnerai brièvement l'importance des conséquences bénéfiques de la paix dans le règlement des conflits. La tragédie de l'Afrique a été décrite de manière détaillée. En fait, toutes les analyses soulignent l'extrême diffusion de la pauvreté. Nous espérons qu'au cours de l'élaboration de plans sur le règlement des conflits, on donnera une place de choix à la question de l'aide humanitaire et du développement d'ensemble.

Cette initiative est la bienvenue. Mais je voudrais terminer en formulant l'espoir que les sessions extraordinaires ne remplaceront pas les initiatives africaines. En fin de compte, très peu est accompli sur le terrain. Avec la bonne volonté de tous, je suis tout à fait certain que la paix pourra triompher sur le continent et que le développement de l'Afrique pourra devenir une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Bahreïn. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Saleh (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Pour commencer, permettez-moi de vous exprimer, Monsieur le Président, nos remerciements et notre gratitude pour avoir organisé cette séance publique sur cette importante question. Nous apprécions pleinement votre méthode transparente qui associe les non-membres du Conseil à ses délibérations et aux délibérations du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité. Nous espérons que ces délibérations seront couronnées de succès et apporteront des idées constructives qui favoriseront la prévention et le règlement des conflits sur le continent africain.

Je voudrais également exprimer notre gratitude au Président du Groupe de travail spécial, le Représentant permanent de Maurice, pour son rapport complet au Conseil aujourd'hui et son programme ambitieux et lui souhaiter pleins succès dans tous ses efforts.

Je voudrais parler de trois points importants qui méritent, à mon avis, d'être discutés plus avant. Tout d'abord le renforcement de la coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Au Chapitre I de la Charte des Nations Unies intitulé « Buts et principes », il est dit au paragraphe 1 de l'Article I que le maintien de la paix et de la sécurité internationales est l'un des buts les plus importants de l'ONU. Il est dit ensuite que les Nations Unies doivent « prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces » à la paix et la sécurité internationales. Pour prendre ces mesures collectives il faut, à notre connaissance, la coordination des efforts de tous les acteurs de la communauté internationale et au sein des organes des Nations Unies eux-mêmes.

L'Article 65 du Chapitre X de la Charte des Nations Unies stipule que le Conseil économique et social

> « peut fournir des informations au Conseil de sécurité et l'assister si celui-ci le demande ».

Nous voyons donc qu'il y a une base juridique très claire pour la coopération et la coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Par ailleurs, le Secrétaire général a souligné cet objectif dans son rapport sur la prévention des conflits armés dans lequel il dit :

> « Une stratégie de prévention dépend de la coopération de nombreux acteurs des Nations Unies, notamment du Secrétaire général, du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, de la Cour internationale de Justice et des institutions, bureaux, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que des institutions de Bretton Woods. » (A/55/985, Résumé)

Dans ce rapport, le Secrétaire général fait allusion à l'importance du rôle des organisations régionales, des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile. Étant donné que le mandat du Conseil économique et social comprend les affaires humanitaires, nous estimons qu'il y a de grandes possibilités de coopération et de coordination pour réaliser les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Depuis le début des années 90, nous avons vu également le Conseil de sécurité accorder de plus en plus d'attention à la situation humanitaire et à l'impact de cette situation sur la paix et la sécurité internationales. Plusieurs résolutions adoptées par le Conseil de sécurité – dont certaines ont été adoptées au titre du Chapitre VII de la Charte – en témoignent.

Nous pouvons établir un parallèle entre les relations qui existent entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social et celles qui existent entre le développement et la paix. Ces deux thèmes sont très étroitement liés et l'on pourrait dire beaucoup à ce sujet. Nous pensons qu'en investissant dans le capital humain on contribue réellement à éviter les conflits armés. Sans la paix il est impossible de parvenir au développement; la paix est menacée lorsqu'il y a des problèmes de développement. Par conséquent, nous pensons que le rôle du Conseil économique et social et celui du Conseil de sécurité sont complémentaires. À cet égard, je voudrais évoquer le débat de haut niveau du Conseil économique et social. Cette année ce thème sera abordé lors de la

session de fond du Conseil économique et social. En juillet prochain il discutera de la contribution du développement des ressources humaines au processus de développement, y compris dans les domaines de la santé et de l'éducation. Qui plus est, la proposition du Conseil économique et social d'établir un groupe consultatif spécial pour les pays africains sortant d'un conflit, si elle est adoptée, représentera une contribution positive et efficace du Conseil économique et social pour prévenir les conflits sur le continent africain grâce à des programmes de développement à long terme – c'est à dire, ce que nous appelons la consolidation de la paix après les conflits. Nous espérons que des mécanismes bien précis de coordination et de coopération entre ce groupe consultatif et le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits en Afrique seront établis.

Nous croyons à l'importance d'une coordination réelle entre les deux Conseils pour réaliser les nobles objectifs qui figurent dans la Charte des Nations Unies. Cette coopération et cette coordination peuvent prendre différentes formes et pourraient être renforcées grâce à des réunions périodiques entre les Présidents des deux Conseils. Le Président de chaque Conseil pourrait être invité à participer aux réunions de l'autre Conseil afin de débattre de questions d'intérêt mutuel. Il peut aussi y avoir un renforcement des relations entre les Conseils grâce à des réunions et nous espérons que cela deviendra bientôt une réalité. À cet égard, mon pays se félicite de l'initiative prise par le Conseil de sécurité, sous la présidence de Maurice, d'inviter le Président du Conseil économique et social à participer pour la première fois à une réunion du Conseil de sécurité lors de la séance du 29 janvier 2002 consacrée à la situation en Afrique. Une invitation lui a été faite pour cette réunion également. Nous apprécions cette approche constructive car nous pensons que les deux Conseils peuvent faire beaucoup, en particulier dans le domaine de la consolidation de la paix après les conflits.

Étant donné les souffrances du continent au cours des décennies écoulées et les incidences graves de ses guerres civiles, nous estimons que le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social ensemble pourront faire davantage pour le continent si la coopération et la coordination sont renforcées.

Mon deuxième point porte sur le rôle des Représentants spéciaux du Secrétaire général. L'expérience des années passées a montré le rôle important joué par les Représentants spéciaux, en particulier dans les terrains favorables aux conflits armés. Ils jouent un rôle de médiation entre les parties au conflit et donnent au Secrétaire général et au Conseil de sécurité des informations détaillées sur la situation sur le terrain. Ces informations sont très importantes pour les responsables politiques. Il serait bon que l'on invite certains des Représentants spéciaux du Secrétaire général en Afrique à participer aux réunions du Conseil sur cette question afin d'échanger des points de vue avec eux pour qu'ils nous mettent au courant des difficultés et des obstacles auxquels ils sont maintenant confrontés, ou auxquels ils ont été confrontés dans le passé, et que l'on cherche les moyens d'atténuer ces problèmes et ces difficultés et de les résoudre.

Mon troisième point porte sur la coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les autres organisations sous-régionales. Il est très important que le Groupe de travail poursuive sa coopération et sa coordination avec l'OUA, qui a une philosophie et des idées bien précises et qui est proche des parties et des conflits armés en Afrique. Ceci s'applique à d'autres organisations sous-régionales, telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui joue un rôle actif en ce qui concerne la question de la Somalie. Le Conseil et le Groupe de travail lui-même peuvent renforcer ce rôle par le biais d'une coordination et d'une coopération avec ces organisations et des échanges de vues sur ces problèmes.

La Communauté des États sahélo-sahariens (CENSAD) joue également un rôle important, comme l'a dit le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne ce matin. Une meilleure coordination des efforts s'impose, tant entre ces organisations elles-mêmes qu'avec l'ONU.

Enfin, j'aimerais exprimer mon soutien à la déclaration faite par le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Šimonović, sur l'importance d'examiner les causes profondes des conflits armés, car comprendre ces phénomènes aidera à leur trouver des solutions appropriées. Nous espérons que cette réunion engendrera des idées qui aideront le Groupe de travail à mettre en oeuvre son programme ambitieux.

M. Aguilar Zinser (Mexique) (*parle en espagnol*) : La délégation de mon pays se félicite,

Monsieur le Président, que vous soyez à la tête de cette session du Conseil de sécurité en tant que Ministre des affaires étrangères de votre pays. Ceci souligne l'importance que Singapour accorde aux travaux du Conseil de sécurité sur l'Afrique ainsi qu'aux tâches de maintien de la paix de notre Organisation.

Il incombe au Conseil de sécurité de régler les conflits et de préserver la paix et la sécurité au niveau international. Cette tâche revêt une signification particulière pour l'Afrique. C'est une tâche qui, en association avec les autres organes des Nations Unies et avec les efforts communs de la communauté internationale, suppose la capacité de participer à la prévention des conflits et à leur règlement lorsqu'ils sont imminents et, surtout, d'établir l'architecture de paix permettant le développement des peuples d'Afrique par les conflits dans la région.

La création du Groupe de travail spécial sur l'Afrique revêt une très grande importance pour le travail du Conseil, car il représente l'engagement d'accorder aux questions africaines l'attention, le rang et la continuité qu'elles méritent au sein des tâches du Conseil et de l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe de travail sur l'Afrique a permis au Conseil de sécurité de concentrer ses efforts et de voir ses tâches en Afrique de manière intégrale. Ceci doit absolument être et rester dans l'avenir immédiat un point clef entre le Conseil de sécurité et les pays africains, les organisations régionales et les autres instances et groupements de la région.

La responsabilité du Conseil de sécurité en Afrique est l'un de ses plus grands défis car elle met à l'épreuve la capacité de cet organe de s'acquitter du mandat que lui a conféré la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité doit, pour préserver la paix et la sécurité dans cette région, travailler avec les Africains en voyant de façon intégrale la paix en tant qu'effort continu qui doit être maintenu de façon précise dans une association stratégique avec la communauté internationale dans son ensemble et une coordination étroite avec les autres organes des Nations Unies.

Le point de départ de ce travail doit être de consulter les pays africains et leurs organisations. Ce sont les pays africains eux-mêmes qui doivent décider ce que le Conseil doit faire en Afrique. Le Conseil doit être réceptif et appliquer les critères qui partent de l'idée qu'ont les Africains eux-mêmes de leur réalité et de leurs possibilités. Donc, l'efficacité du Conseil de sécurité dépendra de sa capacité de communiquer ses tâches et d'alimenter ses activités tant des points de vues des Africains eux-mêmes que de l'existence d'organisations régionales fortes et solides.

Il est donc particulièrement important pour mon pays de souligner la nécessité pour le Conseil de sécurité de continuer à stimuler la participation des organisations africaines, responsables immédiats et primordiaux dans les tâches de préservation de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité doit donner son appui pour que ces organisations puissent remplir leurs missions.

Le Conseil de sécurité, en dépit de ses attributions étroites et du domaine d'activité précis qui lui confère la Charte, ne peut pas se détacher du lien étroit et indivisible qui existe entre le développement économique et social et la sécurité et la paix en Afrique. C'est donc une mission indispensable que de relier étroitement le Conseil de sécurité au Conseil économique et social pour que, dans un véritable partenariat stratégique, ces deux organismes puissent travailler ensemble, chacun dans le cadre de ses responsabilités, afin de réaliser une paix durable dans la région.

Dans cette optique, et en considérant le Groupe de travail sur l'Afrique, dirigé par l'Ambassadeur Koonjul, de Maurice, comme étant l'axe de l'action du Conseil, mon pays considère que celui-ci doit concentrer ses efforts immédiats sur les initiatives qui pourront être examinées au sein de ce Groupe de travail en fonction de quatre priorités immédiates à l'échelle régionale et sous-régionale.

La première est de rendre la paix possible grâce à un accord politique qui garantisse l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de la République démocratique du Congo. Toute transition démocratique qui pourrait résulter des accords politiques auxquels vise le dialogue inter-congolais devrait mener immédiatement au retrait des troupes étrangères du territoire de la République démocratique du Congo. Du succès des Nations Unies et de l'Afrique dans l'exécution des tâches et des engagements convenus et envisagés dans l'Accord de Lusaka dépendent la stabilité, le progrès, et le développement de la région des Grands Lacs. Vu ses dimensions et sa richesse en ressources, la République démocratique du Congo pourrait être la locomotive du développement

de la région des Grands Lacs et représenter un facteur d'équilibre inestimable.

Toutefois, cela pourrait tout aussi facilement rester un facteur d'instabilité et de conflit. Aussi, le Conseil de sécurité doit continuer d'accorder une priorité de premier plan à la recherche de la paix en République démocratique du Congo. C'était d'ailleurs là la raison de la récente visite des membres du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs.

Nous devons travailler avec les Africains dans le cadre des accords existants. Nous devons contribuer au succès du dialogue intercongolais par le truchement des instruments établis à cette fin.

Le Mexique a une foi totale dans les capacités des pays signataires des accords sur lesquels repose le dialogue intercongolais. Nous faisons pleinement confiance à la capacité des forces congolaises de parvenir rapidement à un arrangement inclusif qui débouchera sur une solution politique garantissant l'intégrité de la République démocratique du Congo. Nous sommes certains que l'on parviendra également à cet accord grâce à l'active participation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et des pays intéressés, en particulier l'Afrique du Sud. Mon pays apprécie au plus haut point les efforts de l'Afrique du Sud en faveur de la paix dans la région des Grands Lacs.

Quel que le soit le succès auquel nous parviendrons en République démocratique du Congo, ce sera un point de départ qui permettra de stabiliser toute la région, de trouver une solution au conflit interne qui sévit au Burundi et de rétablir pleinement la paix et la sécurité au Rwanda. C'est dans cette perspective que nous croyons que le Groupe de travail sur l'Afrique doit continuer à susciter l'intérêt et la volonté politique des membres du Conseil en vue de trouver une solution rapide à la situation très dangereuse et instable que connaît la République démocratique du Congo.

La deuxième question qui devrait, à notre avis, occuper une place prioritaire dans les travaux du Conseil, est la consolidation des progrès réalisés dans la région du fleuve Mano, en particulier en Sierra Leone. Il faudrait veiller à ce que les engagements pris par les pays de la région du fleuve Mano deviennent réalité et à ce que ces pays vivent à l'intérieur de frontières sûres dans une atmosphère de respect mutuel. Ces objectifs doivent également être analysés avec grand soin par le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur l'Afrique.

La troisième question à laquelle mon pays attache une grande importance à court terme est la situation dans le Sahara occidental. Il faut garantir le droit des Sahraouis à l'autodétermination, que ce soit par le biais de négociations politiques ou par la participation active du Conseil de sécurité dans la recherche d'une solution permanente à ce conflit, une des questions dont le Conseil traite depuis le plus longtemps. Nous avons des échéances obligatoires, et nous faisons face à une situation qui ne peut plus durer. Le Groupe de travail spécial sur l'Afrique est l'enceinte appropriée où les membres du Conseil de sécurité et les pays africains concernés peuvent tenir des consultations afin de parvenir un accord. Le Conseil de sécurité ne peut évidemment pas imposer un règlement au conflit, mais il peut certainement encourager les parties prenantes à trouver une solution.

La quatrième priorité que ma délégation estime être une tâche fondamentale du Conseil dans son programme actuel, est de continuer à s'attacher à définir une démarcation satisfaisante et définitive de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée afin de mettre fin au conflit entre ces deux pays.

Dans cette optique, le Groupe de travail doit, de l'avis du Mexique, servir d'enceinte où seraient analysées l'efficacité des missions de paix de l'ONU en Afrique, leur capacité de s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées, les ressources dont elles disposent, ainsi que les engagements pris par la communauté internationale. La réflexion collective du Groupe de travail sur les enseignements tirés des diverses expériences des missions de paix actuellement en cours en Afrique peut avoir un rôle positif et contribuer à améliorer leur efficacité. Le Groupe de travail devrait également examiner l'efficacité et l'opportunité des sanctions en vigueur et considérer l'avenir des régimes de sanctions en tant qu'instrument susceptible de favoriser les conditions propices à la paix et à la sécurité dans la région.

Le Groupe de travail a expressément pour mandat de faciliter et de promouvoir une interaction stratégique entre les organes et organismes de l'ONU et des pays de la région en vue de réaliser les objectifs de paix et de sécurité du Conseil.

Pour terminer, je voudrais dire que parmi les tâches du Conseil que nous jugeons essentielles, nous

ne pouvons pas ignorer l'importance de l'action humanitaire menée par l'ONU et la communauté internationale en Afrique. Un des éléments fondamentaux des conflits qui pose une telle menace à la paix dans la région tient au problème des réfugiés, aux violations des droits de l'homme, à l'intolérance – interraciale ou interethnique – et à la mise en place de mécanismes de confiance mutuelle.

Le Conseil de sécurité dispose également – et il devrait en faire le plus grand usage possible – des savoirs des organisations non gouvernementales internationales en Afrique même et en dehors de l'Afrique. Il devrait compter sur elles pour avoir des informations fiables afin de prendre des décisions plus avisées.

Cette séance de travail démontre que le Conseil de sécurité, conscient de ses responsabilités, est déterminer à accroître sa présence en Afrique, ce qu'il doit toujours faire en tenant compte des points de vue des pays africains et en suivant leurs initiatives.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Zambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Musambachime (Zambie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais, au nom du Président actuel de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), le Président de la Zambie, M. Mwanawasa, féliciter la délégation de Singapour à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de mai. Monsieur le Président, ma délégation voudrait aussi vous remercier d'avoir convoqué cette réunion, qui fera sans aucun doute beaucoup, pour aider à régler les conflits en Afrique. Dans le même esprit, je féliciterai votre prédécesseur, l'Ambassadeur Lavrov de la Fédération de Russie, pour sa compétence dans la conduite des activités du Conseil au mois d'avril.

Nous souhaitons aussi rendre un hommage particulier à l'Ambassadeur de Maurice, M. Koonjul, pour son travail inlassable. Nous sommes sûrs que, sous sa direction, le Groupe de travail spécial améliorera et complètera les efforts nécessaires à l'avènement d'une paix durable sur le continent africain. Nous le remercions également pour la déclaration qu'il a faite ce matin sur le mandat du Groupe de travail spécial.

Ma délégation souhaite aussi remercier le Président du Conseil économique et social et l'Observateur permanent de l'OUA pour leurs importantes déclarations de ce matin. Des remerciements particuliers doivent aussi être adressés au Sous-Secrétaire général Ibrahima Fall, pour sa contribution à la création du Groupe de travail spécial, et pour le soutien qu'il lui a apporté. Nous le remercions aussi pour la déclaration faite par lui ce matin, qui donne à penser. Je dois dire à ce stade que nous nous félicitons de sa nomination de Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest. Nous lui souhaitons bon vent, à l'occasion de son entrée en fonctions à Dakar.

La décision de convoquer cette réunion pour débattre du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique doit être vivement applaudie. Cette réunion constitue un progrès opportun et bienvenu en ce qu'elle permet aux membres et aux non-membres du Conseil d'examiner la situation en Afrique et de proposer une nouvelle ligne de conduite. Ma délégation voudrait exprimer sa gratitude au Conseil de sécurité pour avoir consacré tant de temps aux questions touchant l'Afrique. Ce débat et les visites des membres du Conseil sur notre continent, pour se rendre compte directement de la situation et avoir l'occasion de débattre des questions avec nos dirigeants et avec d'autres parties aux conflits, ont donné la mesure de l'intérêt du Conseil pour le règlement des questions et la recherche de solutions aux conflits en Afrique.

Vu la complexité des conflits en Afrique, le Groupe de travail spécial porte la responsabilité immense de trouver des moyens novateurs de s'attaquer à leurs causes sous-jacentes afin de promouvoir une paix et une sécurité durables sur notre continent. La tenue de cette réunion est un pas en avant vers la réalisation des objectifs du Groupe de travail spécial.

Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318) a été publié en 1998, et l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social ont considéré qu'il soulignait les causes des conflits, qui comprennent la pauvreté, l'instabilité locale, nationale et régionale, et un accès répandu et aisé aux armes légères. Le rapport contient aussi une série de recommandations à la fois larges et spécifiques sur les

questions de règlement des conflits, de consolidation de la paix d'après conflit, et de mobilisation des ressources pour le développement. Ma délégation a une confiance totale dans les recommandations du rapport.

La tenue de cette séance arrive à un moment où des événements positifs ont lieu en Afrique. Nous désirons féliciter le peuple de Sierra Leone pour les mesures qu'il a prises pour la paix dans son pays. La tenue réussie d'élections dans ce pays, dans une atmosphère de paix et de tranquillité tout au long du processus, a démontré que le peuple de Sierra Leone, las de la guerre, désirait la paix.

Nous saluons le peuple de la République démocratique du Congo pour les progrès importants du dialogue intercongolais à Sun City, en Afrique du Sud, sous la sage conduite du facilitateur, Sir Ketumile Masire, ancien Président du Botswana, et du Président de l'Afrique du Sud, M. Mbeki. Le peuple congolais mérite des éloges pour le sérieux avec lequel il a assumé ses responsabilités, et pour s'être entendu sur 87 points, soit à peu près 85 % de ce qui devait être débattu. Nous espérons que les questions pendantes ne feront pas obstacle au processus de paix. Nous espérons aussi que, dans le cadre de l'Accord de Lusaka, accepté par toutes les parties au conflit, l'accord entre le Gouvernement et le Mouvement pour la libération du Congo servira de cadre en vue d'élargir la participation et d'incorporer tous les groupes oeuvrant vers un accord définitif. Il importe que l'accord final implique tous les groupes au Congo.

Nous félicitons aussi le peuple angolais pour les pas de géant accomplis vers la cessation du conflit depuis février dernier. Nous notons avec satisfaction les progrès rapides du processus de paix, la démobilisation des anciens soldats rebelles, et la réinstallation progressive des personnes déplacées. Nous espérons que ces changements seront permanents et que le peuple angolais ne fera plus la guerre. Il a besoin de paix; nous espérons qu'elle est maintenant à sa portée. La communauté internationale devrait continuer à le soutenir, dans sa lutte pour réaliser la paix dans son pays.

Ma délégation voudrait aussi féliciter l'Érythrée et l'Éthiopie pour avoir accepté sans réserves le rapport de la Commission de tracé des frontières entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Ce progrès démontre que les deux pays voisins ont réglé leur conflit de façon pacifique et amicale.

Nous notons que des progrès ont été faits également au Burundi. Un gouvernement de transition est en place, et nous espérons que la communauté internationale continuera de soutenir le processus de paix dans ce pays.

À ce stade, nous voudrions féliciter les dirigeants africains pour avoir lancé une initiative économique, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. C'est un schéma de développement de l'Afrique qui souligne certains aspects comme l'importance de la prévention, la gestion et le règlement des conflits, l'imposition, le maintien et la conclusion de la paix, la réconciliation d'après-conflit, le redressement et la reconstruction. Surtout, il se concentre sur l'utilisation par l'Afrique de ses propres ressources pour le développement, avec l'aide de partenaires.

Les évènements qui se déroulent à Madagascar, en République du Congo, en Somalie et au Libéria sont, toutefois, moins réconfortants. La situation dans ces pays exige une action concertée de tous les intéressés – y compris la communauté internationale – en vue de restaurer la paix et d'éviter d'autres pertes en vie humaines et des souffrances à la population. Nous saluons les efforts déployés par le Conseil de sécurité, l'OUA, les groupes régionaux et les divers dirigeants africains pour apporter la paix à ces pays frères. Nous prions pour que ces efforts portent fruit bientôt.

En terminant, je tiens à saisir cette occasion pour exprimer le plein appui et l'engagement total de ma délégation à l'égard des activités du Groupe de travail spécial. Ses objectifs pour trouver des solutions aux problèmes de l'Afrique bénéficient de notre appui. J'espère qu'ensemble, nous pourrons changer le cours des événements et trouver des solutions efficaces pour l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Côte d'Ivoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Djangone-Bi (Côte d'Ivoire) : Ma délégation vous souhaite la bienvenue, Monsieur le Président, et se félicite de vous voir présider cette importante séance de dialogue interactif si heureusement initiée par le Conseil de sécurité, en ce qui concerne la problématique de la diplomatie préventive et curative des conflits qui minent le continent africain, mettant

ainsi en péril sa marche vers le bien-être de ses populations.

Assurément, nous sommes heureux et satisfaits de la nouvelle méthode de travail du Conseil de sécurité, qui non seulement réserve une place de choix à l'Afrique dans son emploi du temps, mais encore par intervalles réguliers a décidé d'entendre les Africains, tant il est vrai que l'on ne peut faire le bonheur d'un homme contre son gré.

Nous tenons également à remercier et à féliciter l'Ambassadeur Koonjul, Représentant permanent de Maurice et Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, pour l'immense travail abattu à ce jour. Ma délégation l'encourage à persévérer dans le même sens, avec le courage, la détermination et la compétence que nous lui connaissons.

Qu'il me soit permis d'illustrer mes propos par des termes médicaux qui me semblent bien épouser les circonstances, car c'est bien de maladies et de soins dont il est question.

Lors de l'échange de vues du 29 janvier 2002 entre le Conseil de sécurité et les représentants de l'Afrique, ces derniers avaient insisté sur la nécessité de prévenir plutôt que de guérir, car une fois la maladie installée, la guérison peut s'avérer ardue, longue et quelquefois incertaine avec son cortège de morts et de souffrances sur le terrain. Les Africains reconnaissent donc l'importance de la diplomatie préventive, quoique la nécessité de résoudre des problèmes immédiats oblige à la mise en oeuvre d'une diplomatie curative.

Lors de ce même débat du 29 janvier 2002, l'essentiel des causes de conflits en Afrique avaient été identifiées par rapport, entre autres, aux différents axes suivants : l'absence de démocratie, l'absence de bonne gouvernance, l'absence d'un état de droit consubstantiel à la démocratie; la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie, en particulier le VIH/sida; et la prolifération et le trafic illicite des armes légères. Il est vrai que soigner un mal, c'est d'abord et avant tout commencer à l'identifier.

Il y a quelque temps, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, affirmait en substance que si les résolutions, les recommandations et les décisions de l'ONU pouvaient à elles seules résoudre les problèmes, il y a fort longtemps que l'Afrique n'aurait plus eu de difficultés. En somme, comme diraient les Latins : « *Facta non verba* ». S'inspirant de cette boutade du Secrétaire général, le 29 janvier 2002, les Africains ont d'une seule voix, jugé que pour ce qui concerne le développement du continent africain, notamment la prévention et le règlement des conflits, il est désormais temps de passer aux actes concrets sur la base d'une obligation de résultats.

Comme pour joindre le geste à la parole, le Secrétaire général vient d'ouvrir un Bureau régional des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, en y faisant nommer M. Ibrahima Fall comme son Représentant spécial. Ma délégation lui en est reconnaissante et saisit cette occasion pour adresser ses plus vives félicitations à M. Ibrahima Fall, pour qui, faut-il le souligner, le plus difficile ne fait que commencer. En tout état de cause, qu'il soit assuré de toute la collaboration de la Côte d'Ivoire.

Dans un autre registre, ma délégation salue l'entrée en vigueur toute récente de la Cour pénale internationale, qui, à nos yeux, constitue l'instrument majeur non seulement de prévention mais également de résolution des conflits dans le monde et, singulièrement, en Afrique. Avec la Cour internationale de Justice, elle complète la panoplie des instruments juridiques visant à instaurer un monde de droit.

Dans un tel contexte, ma délégation considère que les conclusions proposées par l'Ambassadeur Koonjul dans le cadre de la première réunion que le Groupe de travail a tenue le 22 mars 2002 avec M. Ibrahima Fall reflètent effectivement la lettre et l'esprit de la réunion du 29 janvier 2002 entre le Groupe africain et le Conseil de sécurité. Ma délégation se félicite notamment des points trois, six, sept et dix du compte rendu informel par lesquels le Groupe de travail insiste sur l'approche pragmatique qui doit le guider dans son action et prévoit la possibilité d'associer les institutions de Bretton Woods à son action.

À ce sujet, ma délégation pense que si l'on n'y prend garde, au lieu de contribuer à une lutte efficace contre la pauvreté, l'action des bailleurs de fonds, auxquels il faut d'ailleurs ajouter l'Union européenne et le G-8, contribuerait à accroître l'appauvrissement des populations. En effet, l'argent prêté ne serait utilisé que par un petit groupe de privilégiés, mais le poids de la dette serait à la charge du contribuable. Dans la nouvelle démarche, il est souhaitable d'impliquer les bailleurs de fonds dans tous les processus de

développement économique : la création d'un environnement sociopolitique propice au remboursement serein des fonds prêtés, le suivi de l'utilisation des fonds et, enfin, le remboursement des fonds prêtés.

Pour nous, loin d'être assimilable à une quelconque ingérence dans les affaires intérieures des États, cette démarche visant à impliquer les bailleurs de fonds, même dans les processus électoraux, s'analyse comme un coup de pouce à la bonne gouvernance. En tout état de cause, il s'agit d'accompagner le choix des populations et non d'imposer. Par ailleurs, le Groupe de travail envisage de travailler en synergie avec les organisations régionales et sous-régionales, et propose de s'impliquer dans la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

L'analyse du projet de programme d'action du Groupe de travail n'appelle aucune observation majeure de la part de ma délégation. Certes, ainsi que nous l'avons précédemment mentionné, les conflits prennent source dans la pauvreté, l'analphabétisme, l'intolérance et la peur de l'autre. Mais encore, en Afrique, l'une des raisons principales d'incompréhension résulte très souvent d'élections toujours contestées, à tort ou à raison, par des protagonistes soupçonneux. Dans ces conditions, ma délégation souhaiterait qu'une attention toute particulière soit accordée aux processus électoraux en Afrique. Pour la stabilité du continent, le Conseil de sécurité devrait aider à la systématisation, à la généralisation et au renforcement de commissions électorales réellement indépendantes en Afrique.

Par ailleurs, il est de notoriété que l'accumulation, la prolifération et le trafic illicite des armes légères constituent un grand facteur de déstabilisation, qui, entre autres conséquences, exacerbe les conflits en légalisant la loi du plus armé, la loi du plus fort. De l'avis de ma délégation, en rapport avec la Première Commission de l'Assemblée générale et avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits devrait accorder une attention particulière à cette question de la prolifération et du trafic illicite des armes en Afrique.

Le moratoire sur les armes devraient être respecté non seulement en aval, c'est-à-dire sur le terrain, mais également en amont, c'est-à-dire à la source.

Enfin, d'une manière générale, il a été remarqué que, dans une importante mesure, les conflits en Afrique sont la résultante de la qualité des rapports entre les grandes puissances de la planète. Ainsi, après avoir accueilli avec inquiétude la disparition du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques de 1972, la Côte d'Ivoire se félicite de la nouvelle donne qui a vu un récent accord de limitation des armements nucléaires tactiques et stratégiques entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie. Nous encourageons les deux parties à poursuivre le dialogue afin de favoriser l'avènement d'un monde débarrassé du danger nucléaire.

Voilà en quelques mots les réflexions que la délégation de la Côte d'Ivoire souhaitait partager avec vous sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Étant donné l'heure tardive, ma déclaration sera très brève. Nous nous félicitons de votre présence, Monsieur le Président, et sommes heureux que vous ayez assumé la présidence à l'occasion de notre séance d'aujourd'hui. Votre présence témoigne parfaitement de ce que vous-même, votre pays et les autres membres du Conseil, y compris la Chine, attachent une grande importance à la question de l'Afrique. Je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général, M. Fall, l'Ambassadeur Koonjul, l'Ambassadeur Kolby, l'Ambassadeur Šimonović et tous les orateurs qui m'ont précédé de leurs interventions.

Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadeur Koonjul. Sous sa remarquable direction, les travaux du Groupe de travail spécial avancent progressivement et le programme de travail futur a également été arrêté. Notre séance d'aujourd'hui revêt une grande importance. Écouter les vues exprimées par l'ensemble des membres, en particulier les pays africains, aidera considérablement le Groupe de travail à s'acquitter de son mandat. Nous espérons et demandons que le Groupe de travail examine sérieusement, à l'issue de cette séance, les diverses recommandations et en tienne dûment compte dans ses travaux futurs.

Il est inutile de dire combien le défi que pose le règlement des conflits africains est gigantesque et complexe. Il nécessite que la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, unisse ses efforts. La Sierra Leone, où le processus de paix a récemment enregistré des progrès remarquables,

constitue un excellent exemple. Nous devrions tirer les enseignements des expériences acquises dans ce pays. Nous estimons également que la communauté internationale devrait continuer à assister la Sierra Leone et les autres pays dans leur relèvement économique d'après-conflit et dans la réinsertion des ex-combattants dans la société, afin de consolider la paix rétablie.

Résoudre les conflits africains reste une tâche ardue. Nous pensons que c'est dans le traitement approprié des aspects suivants que réside la clef du règlement optimal de cette question. Premièrement, nous devons réaffirmer que la communauté internationale attache la plus haute priorité à la question de l'Afrique. Elle devrait veiller à ce que priorité absolue soit accordée à l'Afrique dans notre ordre du jour sur le plan tant de la volonté politique que des ressources financières.

Deuxièmement, toute tentative de mettre fin aux conflits en Afrique devrait tenir compte tant des symptômes que des causes profondes. Tout en essayant de résoudre les conflits en Afrique, nous devrions accorder une plus grande attention à la gestion des causes profondes en prenant des mesures efficaces pour aider les pays africains à éliminer la pauvreté et à développer leurs économies.

Troisièmement, les divers efforts déployés par la communauté internationale devraient être combinés pour tenir lieu de force motrice. À cet égard, nous devrions tenir pleinement compte des vues des parties au conflit ainsi que de celles des États voisins.

Quatrièmement, les parties au conflit devraient faire la preuve de leur volonté politique en apportant des réponses positives et en coopérant avec les efforts internationaux. Ce n'est que de cette façon que les organisations internationales, y compris l'ONU, pourront mieux jouer leur rôle.

Au cours du dernier siècle, nous avons vu le continent africain assiégé par les troubles, les conflits, la pauvreté et la famine. C'est aussi le continent qui compte le plus grand nombre de pays les moins avancés. Cette situation ne peut plus durer dans le siècle nouveau. Bâtir une Afrique pacifique, stable et prospère est une tâche que l'Afrique n'est pas seule à devoir assumer. C'est une tâche à laquelle doit s'atteler collectivement la communauté internationale. La Chine est prête à continuer d'offrir son appui au Groupe de travail, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social, à l'Organisation de l'unité africaine et aux organisations sous-régionales dans leurs travaux. En même temps, nous sommes également prêts à apporter notre propre contribution à la réalisation la plus rapide possible de la paix et du développement sur le continent africain.

Avant de terminer, je voudrais dire un mot au sujet du Sous-Secrétaire général, M. Fall. J'ai eu l'honneur de travailler longtemps avec lui quand je me trouvais à Genève. Je connais parfaitement ses compétences et son dévouement. Avant qu'il assume ses nouvelles fonctions de chef du Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, je voudrais lui souhaiter tous mes meilleurs voeux de succès dans ses activités futures. J'espère qu'il sera en mesure d'apporter sa grande contribution aux pays africains.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Malawi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Lamba (Malawi) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite rendre hommage à la délégation de Singapour pour l'intérêt soutenu qu'elle porte aux problèmes auxquels l'Afrique est confrontée, et que démontre la convocation de cette importante séance durant sa présidence du Conseil. Je voudrais également féliciter le Conseil de sécurité qui nous donne une autre occasion de participer à un débat interactif sur l'Afrique, qui concerne plus particulièrement cette fois le Groupe de travail spécial sur l'Afrique, créé par le Conseil de sécurité. La création du Groupe constitue un nouvel et important effort du Conseil sur la voie d'une plus grande ouverture et d'un engagement actif à l'égard de l'Afrique. Bien que la création du Groupe de travail spécial représente un effort collectif, je voudrais rendre un hommage particulier à l'Ambassadeur Koonjul de Maurice pour sa contribution singulière à l'idée qui a conduit à sa conception. Ma délégation le félicite de sa présentation lucide et détaillée du programme de travail du Groupe de travail spécial et de ses objectifs.

Depuis la création du Groupe de travail, le 27 février 2002, ma délégation l'a considéré comme un véhicule, qui pourra s'avérer important, d'interaction et d'échange d'idées utiles entre le Conseil de sécurité et les délégations sur la question de la prévention et du règlement des conflits en Afrique. Le Groupe de travail est venu à point nommé car, bien que les troubles en

Afrique montrent peut-être des signes d'apaisement, comme c'est maintenant le cas en Angola, en Sierra Leone, en Éthiopie et en Érythrée et, dans une certaine mesure, en République démocratique du Congo, toute tentation de croire que la fin des difficultés politiques de l'Afrique est maintenant en vue serait plutôt prématurée et dangereuse car les points chauds potentiels subsistent dans plusieurs secteurs du continent. Le Groupe de travail spécial aura donc la tâche considérable d'évaluer les crises politiques en Afrique afin de déterminer l'ampleur que devrait avoir une intervention possible du Conseil de sécurité avant que n'éclate un conflit armé.

Il y a un certain nombre de domaines dans lesquels une liaison utile pourrait s'effectuer entre le Groupe de travail et d'autres organes de l'ONU. À cet égard, ma délégation appuie les approches énoncées par le Groupe en ce qui concerne son travail, en particulier les relations et la coopération opérationnelles envisagées avec le Conseil économique et social et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour que leur travail soit bien coordonné. La participation du Conseil économique et social au relèvement des sociétés qui sortent d'une guerre devrait assurément susciter un intérêt accru dans l'activité du Conseil de sécurité par le biais du Groupe de travail spécial.

Pour que le Groupe de travail reste en contact avec l'Afrique, son interaction avec l'Organisation de l'unité africaine et les organisations sous-régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et d'autres s'impose. Ces organisations peuvent faire profiter le Groupe de travail de leur expérience directe et de leur connaissance des conflits en cours en Afrique. L'OUA et l'ONU ont toujours fonctionné en coopération dans le cadre juridique de la Charte des Nations Unies, renforcé par les résolutions de l'Assemblée générale. Cette interaction pratique entre les deux organisations reste un point de rencontre souhaitable des idées liées à la prévention et au règlement des conflits en Afrique. Une nouvelle ère de missions conjointes du Conseil de sécurité et de l'OUA sur le terrain indiquerait une démarche plus pratique face aux problèmes de l'Afrique, ce dont nous nous féliciterions.

Ma délégation appuie la coopération étroite qui a été suggérée entre le Groupe, l'Observateur permanent de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine (UA) auprès de l'ONU et les organisation sous-régionales; elle approuve pleinement par ailleurs l'idée d'inviter de temps en temps des représentants des milieux universitaires et de la communauté des organisations non gouvernementales pour une interaction avec le Groupe de travail. Les idées provenant de ces sources ne peuvent qu'être vivifiantes et enrichissantes et finir par amener à une redéfinition utile de certaines des stratégies du Conseil de sécurité.

La suggestion qui veut que le Groupe de travail joue un rôle dans la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) n'a rien d'incongru. La structure et les objectifs du NEPAD étant très vastes, le Groupe aurait la garantie d'occuper une place utile dans le fonctionnement de cette gigantesque initiative africaine de développement économique. Le NEPAD a été conçu et est maintenant lancé en tant que réalisation de l'OUA/l'Union africaine. Il est évident que de nombreux éléments du NEPAD se rapprocheront des aspirations et des idéaux des Nations Unies et du Conseil de sécurité, en particulier en ce qui concerne la démocratie et la bonne gouvernance. Ces caractéristiques, qui sont au centre de l'idée directrice du NEPAD, ne manqueront pas d'intéresser le Conseil de sécurité. Le NEPAD est donc non seulement un instrument, mais un étalon qui permet de mesurer la renaissance africaine.

En ce qui concerne la synergie, il faudra éviter tout chevauchement entre le travail qui a été confié au Groupe et celui du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit; une intégration bien pensée des efforts de ces deux groupes rendra possible une collaboration importante et productive qui permettra de s'attaquer aux situations de conflit, depuis la phase de prévention jusqu'à la phase post-conflit et l'instauration d'un climat de confiance.

Le projet de programme de travail du Groupe de travail spécial représente une tâche assez complète et le Groupe aura besoin de l'appui de différents organes de l'ONU pour le mettre en oeuvre, en particulier là où le financement est crucial pour l'exécution des fonctions proposées. Ma délégation est tout à fait convaincue qu'il est impossible, si l'on ne se rend pas sur le terrain pour évaluer les situations de conflit en Afrique, de se

faire une idée vraiment objective propre à faciliter la formulation de stratégies viables. L'instauration de mesures de confiance dans les pays de l'Union du fleuve Mano et le renforcement du rôle des Représentants spéciaux du Secrétaire général exigeront toujours un appui financier.

À ce state, je voudrais féliciter le Conseil de sécurité pour sa récente mission sur le terrain dans la région des Grands Lacs au cours de laquelle il s'est rendu dans plusieurs zones de conflit de la région pour une évaluation objective de la situation. De l'avis de ma délégation, les dépenses qu'a entraînées cette mission étaient parfaitement justifiées, car il s'agissait là d'une noble cause.

Ce genre de dépenses s'appliquera aussi à la participation de l'ONU à l'observation d'élections, des étapes préparatoires à la fin du processus. Le mandat de cette participation devra, bien sûr, être établi avec grand soin pour éviter la possibilité d'une réaction négative dans le pays hôte. Cet aspect important de la transparence électorale et de l'obligation redditionnelle renforcera la capacité de l'ONU de faire une évaluation correcte des résultats électoraux d'un pays. La participation du Commonwealth ou de l'Union européenne dans de telles situations s'est avérée utile pour l'évaluation de la réussite du processus de démocratisation dans les pays où ces organisations ont joué un rôle d'observateur.

Pour terminer, ma délégation voudrait réitérer ses félicitations au Conseil de sécurité pour l'oeuvre d'innovation dont il a fait preuve en créant le Groupe de travail spécial en signe de son engagement vis-à-vis d'une ouverture et d'une transparence progressives dans les travaux de cet organe crucial de l'ONU. Ces initiatives méritent un encouragement de notre part à tous, car elles caractérisent une ère nouvelle. Le Malawi demande que le Groupe devienne un élément permanent du Conseil. Mais pour que le Groupe de travail devienne suffisamment productif et utile, il faudra que les délégations le fassent participer régulièrement à des dialogues sur les conflits en Afrique. Ma délégation s'engage à rester pleinement attachée au Groupe de travail spécial pour que sa création soit utile.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Mali. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration

M. Ouane (Mali) : La délégation malienne se réjouit de voir le Conseil de sécurité siéger sous votre autorité, Monsieur le Ministre, pour examiner la situation en Afrique. Ma délégation apprécie hautement les nombreuses initiatives de la délégation singapourienne, sous la direction de l'Ambassadeur Mahbubani, pour rationaliser l'action du Conseil de sécurité de manière à la rendre plus conforme à sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le débat d'aujourd'hui participe de cette dynamique, et j'ai plaisir à remercier l'Ambassadeur Jagdish Koonjul, Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, de nous avoir présenté, avec sa rigueur habituelle, le rapport dudit Groupe.

Intervenant à ce stade du débat, je voudrais me concentrer sur deux points, qui, de l'avis de ma délégation, méritent qu'on y accorde une attention toute particulière.

En premier lieu, je voudrais souligner que, pour la délégation malienne, la prévention et le règlement des conflits en Afrique exigent une approche globale et intégrée, qui tienne compte de la complexité des causes profondes des conflits en Afrique et de leurs conséquences dévastatrices. À cet égard, ma délégation se félicite de l'analyse faite par le Secrétaire général dans son rapport du 7 juin 2001 sur la prévention des conflits armés (S/2001/574), ainsi que de l'adoption de la résolution 1366 (2001) du 30 août 2001 et de la déclaration présidentielle du 31 janvier 2002 (S/PRST/2002/2).

Dans le même ordre d'idées, le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique pourrait, de l'avis de ma délégation, tirer parti des capacités de l'ensemble du système des Nations Unies lors de la conception et de la réalisation d'études visant à remédier aux causes profondes des conflits. C'est pourquoi, ma délégation plaide pour un renforcement des relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, car, bien qu'ayant des rôles distincts, ces deux organes n'en sont pas moins complémentaires dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement économique et social.

En outre, il importe de traduire dans les faits l'intention du Secrétaire général d'adresser périodiquement au Conseil de sécurité des rapports

régionaux et sous-régionaux sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales, concernant en particulier les problèmes frontaliers, le trafic illicite des armes légères, l'exploitation illégale des ressources naturelles, les réfugiés, les mercenaires, les enfants-soldats, les forces irrégulières et les conséquences de l'interaction de ces facteurs sur la sécurité.

Le deuxième point sur lequel j'aimerais particulièrement insister concerne la nécessité de renforcer la coopération entre les Nations Unies et les Organisations régionales et sous-régionales, de même qu'avec les organisations non gouvernementales, la société civile et les milieux d'affaires. À cet égard, il importe de rappeler que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ainsi que certaines Organisations sous-régionales comme la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont acquis, depuis quelques années déjà, une capacité institutionnelle concernant l'alerte rapide et la prévention des conflits, à travers, notamment, l'institution de mécanismes propres de prévention, de gestion et de règlement des conflits. II est essentiel d'appuyer ces mécanismes, et le Groupe de travail spécial pourrait y faire oeuvre utile.

Dans cette perspective, l'Ambassadeur Kébé et M. Fall ont présenté ce matin des idées auxquelles ma délégations souscrit pleinement. Qu'il me suffise de rappeler qu'au cours de son mandat au Conseil de sécurité, le Mali s'est employé, avec quelque succès, à cet exercice. En effet, les relations de la CEDEAO avec le Conseil de sécurité depuis se développent dans un véritable esprit de partenariat, qu'il convient de renforcer et d'élargir. De même, l'ouverture très prochaine du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest participe de cette dynamique, et le Mali y apportera tout l'appui nécessaire.

Cela m'amène à terminer. Ce sera pour associer la délégation malienne à l'hommage mérité rendu tout au long de cette séance à mon maître et ami M. Ibrahima Fall, qui s'apprête à prendre ses fonctions de Secrétaire général adjoint, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Nos voeux de succès l'accompagnent afin de faire de l'expérience du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest une « entreprise couronnée de succès ». Il le doit à notre sous-région, il le doit aux Nations Unies, il le doit à lui-même.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : D'emblée, M. le Président, je voudrais féliciter votre délégation, ainsi que vous-même, de l'initiative de tenir un débat important sur le Groupe de travail sur l'Afrique. Votre présence ici, toute la journée, est sans conteste le témoignage de votre propre engagement. Je voudrais également féliciter M. l'Ambassadeur Koonjul, mon ami, pour son initiative d'établir ce Groupe de travail. Le Groupe de travail a tenu un certain nombre de réunions. Je crois que l'idée d'écouter les non-membres du Conseil au cours de cette réunion, en particulier nos amis africains, est des plus appropriées. Je crois que nous avons eu un débat très fructueux.

L'heure est tardive, et je ne m'étendrai pas sur des points spécifiques. Un certain nombre de propositions très intéressantes ont été présentées, et il appartiendra maintenant au Groupe de travail de leur donner suite d'agir sur elles. Je voudrais simplement mettre en relief quelques approches qui sont importantes de l'avis de la Norvège.

Nous souscrivons vivement aux déclarations faites par de nombreux orateurs qui insistent pour que des consultations, une interaction et une coopération plus étroites aient lieu à la fois au sein du Conseil de sécurité et au sein de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ainsi qu'avec les organisations sous-régionales. Quelle forme concrète pourraient-elles prendre? Je crois que c'est quelque chose auquel il convient de réfléchir. Je crois qu'il doit être clair à tout un chacun que nous devons nous engager sur cette voie.

La deuxième approche que je voudrais mettre en relief concerne la nécessité d'établir une interaction plus étroite entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Je pense qu'en ce qui concerne les conflits en Afrique, il nous faut adopter une approche très large. Comme l'a déclaré l'Ambassadeur Kumalo ce matin, ces conflits ne peuvent pas être résolus uniquement en utilisant l'outil de la paix et de la sécurité. Nous avons besoin d'ajouter d'autres composantes. Nous devons nous attaquer aux causes profondes des conflits si nous voulons instaurer une paix durable.

La troisième approche que je voudrais mentionner, c'est que nous devrons oeuvrer à des solutions régionales. Ceci a été mis en lumière par plusieurs orateurs des pays d'Afrique de l'Ouest, et je

crois que ce point est également applicable à d'autres parties de l'Afrique.

En conclusion, j'aimerais revenir sur un point spécifique. Le représentant du Mali ainsi que beaucoup d'autres orateurs ont expressément mentionné le rôle des armes légères et de petit calibre. Il est indéniable que les armes légères et de petit calibre alimentent les conflits, de sorte que nous devons vraiment trouver un moyen de maîtriser ce problème.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dos Santos (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Monsieur, ainsi que votre pays, Singapour, d'assumer de manière si engagée la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Votre présence et le travail dévoué de votre représentant permanent, l'Ambassadeur Kishore Mahbubani, ainsi que de son équipe fort capable, méritent nos reconnaissance et appréciation. Permettez-moi, au nom du Gouvernement de la République du Mozambique, de vous féliciter de votre initiative de tenir ce débat public et interactif sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Je voudrais faire quelques remarques générales sur la question dont le Conseil est saisi aujourd'hui et ensuite aborder les questions spécifiques que vous nous avez demandé, Monsieur, d'aborder. Lorsque le Conseil de sécurité s'est réuni les 29 et 30 janvier 2002, il a eu un débat long et fructueux sur la situation en Afrique, qui a bénéficié de la présence d'un certain nombre de ministres et du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Suite à cette réunion, le Président du Conseil de sécurité a publié au nom du Conseil une déclaration (S/2002/2) dans laquelle il a résumé le débat et énoncé un train de mesures sur les travaux futurs que mèneraient les Nations Unies afin de faire face à la situation en Afrique. Afin de surveiller la mise en oeuvre de ces recommandations il a été proposé de créer un Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. La réunion d'aujourd'hui vient donc à son heure et elle est importante pour évaluer le travail accompli jusqu'à présent par le Groupe de travail.

À ce stade, permettez-moi de remercier sincèrement l'Ambassadeur Jagdish Koonjul, Président du Groupe de travail spécial, pour l'exposé très complet qu'il a fait aujourd'hui sur le travail réalisé jusqu'à présent. Nous rendons hommage à la manière remarquable dont il a dirigé le Groupe et promettons notre plein appui à ses efforts.

Comme nous l'avons indiqué lors de déclarations précédentes au Conseil de sécurité et ailleurs, notre analyse des conflits en Afrique doit être globale, pragmatique et orientée vers des objectifs précis; elle doit englober une connaissance approfondie des causes profondes des conflits, des acteurs concernés et des questions en jeu.

Le succès de la prévention et du règlement des conflits en Afrique ne peut être assuré que par une approche dynamique, basée surtout sur la prévention – une stratégie efficace, ambitieuse et moins coûteuse.

La prévention suppose le traitement des causes profondes d'un conflit qui, en Afrique, sont synonymes de besoins et de soucis urgents de la population, et comprennent la pauvreté, le sous-développement, la mauvaise gouvernance, les maladies endémiques, l'exclusion, la légitimité de l'État, les divisions ethniques et la prolifération des armes. S'agissant des armes, je voudrais appuyer la déclaration faite par le Sous-Secrétaire général Ibrahima Fall, et ses propositions. Je voudrais ajouter qu'il nous faut mettre en oeuvre le Programme d'action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éradiquer le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects, que nous avons adopté en juillet dernier et dont le Conseil s'est félicité.

La prévention suppose l'existence d'un lien profond entre la paix et le développement. Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318) souligne à juste titre ce lien et propose une approche globale et intégrée pour la prévention des conflits, l'élimination de la pauvreté, et le développement. Nous espérons que cette approche nous aidera à répondre aux besoins spécifiques de nombreux pays africains, et c'est dans ce contexte que nous notons une coordination plus étroite entre le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et d'autres organes et institutions des Nations Unies.

Les Nations Unies doivent également accroître leur soutien aux initiatives africaines de paix et de développement. Les pays africains poursuivent leurs efforts en vue de créer des capacités africaines de

prévention, de gestion et de règlement des conflits, ainsi que de développement.

Les pays africains, individuellement ou à travers leurs organisations régionales et sous-régionales telles que l'Organisation de l'unité africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), deviennent des acteurs de plus en plus actifs et importants dans ces efforts, comme cela a déjà été indiqué ce matin et cet après-midi. La création du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'OUA témoigne de la détermination du continent pour régler les conflits en Afrique.

Au niveau sous-régional, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe, lors de leur sommet ordinaire d'août 2001, à Blantyre (Malawi), ont signé un protocole visant à rendre opérationnel l'Organe de la Communauté de développement de l'Afrique australe chargé des questions de politique, de défense et de sécurité, et plus récemment, créé un comité de politique et de diplomatie inter-États, chargé de renforcer l'efficacité de cet Organe.

Toutes ces initiatives illustrent le ferme engagement des Africains pour régler leurs problèmes et mettre fin à la terrible situation née des conflits sur le continent. Ces mesures de confiance doivent être renforcées par le soutien de la communauté internationale afin d'assurer leur succès.

L'inefficacité de mesures préventives pose le problème du règlement et de la gestion des conflits, dont la réussite est liée à la révision du mandat des missions de maintien de la paix et de l'approche classique adoptée à leur égard. Vu leur nature multidimensionnelle, les conflits actuels exigent une approche globale et la participation de tous les intéressés aux plans national, régional et international.

Je voudrais évoquer brièvement certaines des questions spécifiques intéressant ma délégation. Premièrement, nous sommes heureux de voir que le Conseil économique et social a déjà pris une importante décision qui illustre son engagement pour soutenir l'Afrique en créant un Groupe de travail spécial sur les pays africains sortant d'un conflit. Nous voulons plus de coordination et de coopération entre le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, et d'autres organes et institutions des Nations Unies dans leur action sur l'Afrique, et nous saluons la présence ici du Président du Conseil économique et social.

Deuxièmement, nous estimons qu'un règlement des conflits est étroitement lié au degré de compréhension du conflit lui-même. Ceux qui participent à la médiation des conflits doivent bien connaître la nature et la dynamique du conflit pour pouvoir juger au mieux, prendre des mesures efficaces et donner à toutes les parties au conflit l'assurance vitale en les persuadant qu'elles sont aussi parties à la solution. Nous estimons donc que ceux qui sont chargés de la médiation, y compris les Représentants spéciaux du Secrétaire général, doivent posséder ces qualités s'ils veulent avoir la confiance indispensable de toutes les parties, et travailler avec l'impartialité et l'engagement requis. À cet égard, nous félicitons Son Excellence M. Ibrahima Fall de sa nomination à la tête du Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest. Il est l'exemple du représentant dont nous parlons.

Troisièmement, nous estimons très utile la création de groupes d'amis pour des situations spécifiques de conflit. Nous pensons que ces groupes peuvent jouer un rôle décisif dans le règlement des conflits par la création d'une excellente instance de discussion de la dynamique du conflit lui-même et de promotion des initiatives de paix. Ces groupes doivent être plus ouverts et plus représentatifs.

Quatrièmement, il nous semble que toute initiative de prévention et de règlement des conflits ne peut que bénéficier de l'apport de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales, des universités et des enseignants; il s'agit d'acteurs qui peuvent contribuer au processus par leur profonde connaissance des conflits en question, ainsi que par leur accès souvent facile aux parties concernées.

Cinquièmement, nous sommes inquiets de voir que notre continent continue de vivre des conflits liés à l'exercice démocratique lorsque des candidats et leurs partisans remettent en question les résultats d'élections jugés injustes et inéquitables, comme cela a déjà été évoqué au cours du débat. Cette situation montre bien qu'il faut appuyer la bonne gouvernance et les institutions démocratiques en Afrique. Il nous paraît donc vital d'accroître l'assistance internationale dans les domaines de la gouvernance et du renforcement des institutions démocratiques, y compris en matière de processus électoraux. Il est clair que les élections

seules, même réussies, ne suffisent pas à assurer la stabilité et le progrès.

Enfin, la prévention et le règlement des conflits ainsi que le mouvement vers la paix, la stabilité et le développement en Afrique ne peuvent réussir que par la participation active des Africains eux-mêmes. Or, en Afrique, il existe déjà, au niveau du continent et de la région, une capacité institutionnelle de prévention et de règlement des conflits.

Si ces questions sont analysées sérieusement par le Groupe de travail spécial et par le Conseil, et si les conclusions font l'objet de suivi, nous estimons avoir de meilleures chances de succès.

L'on a beaucoup parlé du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Je ne formulerai pas d'idées neuves à ce sujet, sinon pour en relever l'importance pour l'Afrique et la communauté internationale.

Nous encourageons les Nations Unies à renforcer leur coopération et leur collaboration avec les institutions continentales et sous-régionales dans la recherche de solutions durables aux problèmes affectant notre continent. Le niveau des ressources humaines, matérielles et financières promises pour aider l'Afrique, restera un important baromètre pour évaluer le niveau de volonté politique et d'engagement à l'égard du continent.

Nous sommes tout à fait conscients des efforts que l'ONU, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général déploient pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement sur notre continent. Nous saluons ces efforts, et nous voudrions exprimer notre gratitude et souligner une fois de plus notre ferme détermination à travailler ensemble pour la noble cause de la paix et du développement en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Somalie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hashi (Somalie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer à mes collègues pour vous remercier vivement de présider la présente séance du Conseil de sécurité. Cela illustre votre engagement personnel et celui de votre gouvernement à l'égard des questions africaines. Je voudrais également exprimer notre appréciation à l'Ambassadeur Mahbubani la façon dont il dirige les travaux du Conseil au cours de ce mois. Ma plus haute considération va également à l'Ambassadeur Koonjul qui a lancé l'idée d'un Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Je saisis également cette occasion pour remercier Ibrahima Fall et les Ambassadeurs Kébé et Šimonović de leurs contributions extrêmement enrichissantes.

La séance d'aujourd'hui est tout à fait opportune vu qu'elle se tient à la veille de l'anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de sa prochaine transition à l'Union africaine. De façon plus spécifique, et vu que les conflits continuent d'être un obstacle majeur au développement socioéconomique de l'Afrique, nous estimons, nous, qui venons de pays où des conflits persistent, que cette séance revêt une importance particulière.

Nous espérons que le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits constituera un important instrument de recherche de la paix et de la stabilité dans les zones de conflit en Afrique. À cet égard, nous saluons la mise en place envisagée du groupe consultatif spécial du Conseil économique et social sur les pays africains qui sortent d'un conflit. Ce nouveau cadre permettra aux pays africains qui sortent d'un conflit de se lancer dans la voie nécessaire du relèvement et de la reconstruction.

Nous estimons que, bien que le mandat du Groupe de travail spécial soit suffisamment global pour couvrir de nombreux domaines, il devrait toucher également la gamme plus large de modes de gestion des conflits, y compris le renforcement de systèmes d'alerte rapide, l'échange opportun d'informations obtenues lors des phases d'alerte rapide, le rétablissement de la paix, la consolidation de la paix après les conflits et la prévention de la résurgence des conflits. Cette approche d'ensemble permettrait au Groupe de travail spécial de s'engager plus activement dans la gestion des conflits en Afrique.

Je voudrais dire à ce stade que des organisations sous-régionales ont pu agir avec succès dans le domaine du règlement et de la gestion des conflits. Je voudrais citer quelques exemples : la Communauté des États sahélo-sahariens a pris des mesures en vue de régler les crises et conflits en République centrafricaine et au Tchad, et elle continue de rechercher un règlement aux conflits du Soudan et de la Somalie.

De même, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a vu ses efforts aboutir dans ce domaine. La cessation du conflit en Sierra Leone mérite d'être saluée. L'expérience acquise sera très précieuse au Groupe de travail spécial; il est très utile de s'inspirer de ces expériences fructueuses pour voir si elles peuvent servir de modèle en cas de nouveau conflit. À cet égard, nous suggérons que le Groupe de travail spécial invite de temps en temps les dirigeants de ces organisations sous-régionales et d'autres éminentes personnalités pour qu'ils partagent leurs expériences avec ce groupe.

Nous pensons qu'il est tout aussi important que le Groupe de travail spécial suive de manière continue l'évolution d'autres initiatives visant à réaliser la réconciliation nationale, qui seraient retardées ou affaiblies, pour examiner les raisons de ces échecs dans le but d'empêcher que de tels problèmes ne se posent pas à l'avenir dans la gestion de conflits en Afrique. À cet égard, je pense au processus de paix en Somalie, mandaté par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), et que mon gouvernement appuie sans réserve. Les obstacles rencontrés par ce processus doivent être levés, et le Groupe de travail spécial pourrait user de ses bons offices pour donner à ce processus une impulsion dont il a cruellement besoin.

Comme les membres le savent, les conflits engendrent d'innombrables destructions de vies et des dégâts matériels considérables. De grandes communautés sont déchirées. Certaines personnes sont déplacées, et d'autres tentent de trouver refuge dans des lieux plus sûrs. Le Groupe de travail spécial doit constater *de visu* la situation douloureuse des personnes victimes de conflit, et notamment les plus vulnérables au plan social : vieillards, femmes et enfants. Il serait donc utile que ce groupe effectue des visites sur le terrain, dans des zones de conflit, lorsque les conditions le permettent.

Dans le programme de travail du Groupe de travail spécial, seules quelques zones de conflit sont mentionnées. À nos yeux, cela ne signifie pas que d'autres soient exclues. Si tous les conflits requièrent une attention voulue, le Groupe de travail spécial doit fixer des priorités parmi les priorités. Le conflit en Somalie constitue un bon exemple à ce propos. Le Groupe de travail spécial doit accorder un intérêt particulier aux conflits oubliés d'Afrique.

Pour faire avancer le processus de réconciliation nationale, la Somalie a besoin de toute l'attention du Groupe de travail spécial et de l'ensemble de la communauté internationale. Tout en appréciant les efforts déjà entrepris, la Somalie se tourne vers la communauté internationale pour l'appeler à se rengager de façon plus énergique et plus effective. Nous sommes, quant à nous, disposés à coopérer sous quelque forme que ce soit avec le Groupe de travail spécial, en vue d'accélérer l'avènement de la paix dans toute l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Gasana (Rwanda) : À l'occasion de cette séance publique du Conseil de sécurité, je voudrais, au nom de mon gouvernement, remercier le Ministre des affaires étrangères de Singapour et son Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies d'avoir eu cette heureuse initiative d'organiser un débat public du Conseil de sécurité sur l'Afrique. Nous félicitons toutes les délégations, intervenues avant nous, pour la pertinence de leurs propos, qui nous ont beaucoup enrichis.

Nous sommes tout à fait conscients des efforts que l'ONU, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général déploient pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement sur notre continent. Nous saluons ces efforts, et nous voudrions exprimer notre gratitude et souligner une fois de plus notre ferme détermination à travailler ensemble pour la noble cause de la paix et du développement en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Somalie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hashi (Somalie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer à mes collègues pour vous remercier vivement de présider la présente séance du Conseil de sécurité. Cela illustre votre engagement personnel et celui de votre gouvernement à l'égard des questions africaines. Je voudrais également exprimer notre appréciation à l'Ambassadeur Mahbubani la façon dont il dirige les travaux du Conseil au cours de ce mois. Ma plus haute considération va également à l'Ambassadeur Koonjul qui a lancé l'idée d'un Groupe de travail spécial du

Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Je saisis également cette occasion pour remercier Ibrahima Fall et les Ambassadeurs Kébé et Šimonović de leurs contributions extrêmement enrichissantes.

La séance d'aujourd'hui est tout à fait opportune vu qu'elle se tient à la veille de l'anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de sa prochaine transition à l'Union africaine. De façon plus spécifique, et vu que les conflits continuent d'être un obstacle majeur au développement socioéconomique de l'Afrique, nous estimons, nous, qui venons de pays où des conflits persistent, que cette séance revêt une importance particulière.

Nous espérons que le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits constituera un important instrument de recherche de la paix et de la stabilité dans les zones de conflit en Afrique. À cet égard, nous saluons la mise en place envisagée du groupe consultatif spécial du Conseil économique et social sur les pays africains qui sortent d'un conflit. Ce nouveau cadre permettra aux pays africains qui sortent d'un conflit de se lancer dans la voie nécessaire du relèvement et de la reconstruction.

Nous estimons que, bien que le mandat du Groupe de travail spécial soit suffisamment global pour couvrir de nombreux domaines, il devrait toucher également la gamme plus large de modes de gestion des conflits, y compris le renforcement de systèmes d'alerte rapide, l'échange opportun d'informations obtenues lors des phases d'alerte rapide, le rétablissement de la paix, la consolidation de la paix après les conflits et la prévention de la résurgence des conflits. Cette approche d'ensemble permettrait au Groupe de travail spécial de s'engager plus activement dans la gestion des conflits en Afrique.

Je voudrais dire à ce stade que des organisations sous-régionales ont pu agir avec succès dans le domaine du règlement et de la gestion des conflits. Je voudrais citer quelques exemples : la Communauté des États sahélo-sahariens a pris des mesures en vue de régler les crises et conflits en République centrafricaine et au Tchad, et elle continue de rechercher un règlement aux conflits du Soudan et de la Somalie.

De même, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a vu ses efforts aboutir dans ce domaine. La cessation du conflit en Sierra Leone mérite d'être saluée. L'expérience acquise sera très précieuse au Groupe de travail spécial; il est très utile de s'inspirer de ces expériences fructueuses pour voir si elles peuvent servir de modèle en cas de nouveau conflit. À cet égard, nous suggérons que le Groupe de travail spécial invite de temps en temps les dirigeants de ces organisations sous-régionales et d'autres éminentes personnalités pour qu'ils partagent leurs expériences avec ce groupe.

Nous pensons qu'il est tout aussi important que le Groupe de travail spécial suive de manière continue l'évolution d'autres initiatives visant à réaliser la réconciliation nationale, qui seraient retardées ou affaiblies, pour examiner les raisons de ces échecs dans le but d'empêcher que de tels problèmes ne se posent pas à l'avenir dans la gestion de conflits en Afrique. À cet égard, je pense au processus de paix en Somalie, mandaté par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), et que mon gouvernement appuie sans réserve. Les obstacles rencontrés par ce processus doivent être levés, et le Groupe de travail spécial pourrait user de ses bons offices pour donner à ce processus une impulsion dont il a cruellement besoin.

Comme les membres le savent, les conflits engendrent d'innombrables destructions de vies et des dégâts matériels considérables. De grandes communautés sont déchirées. Certaines personnes sont déplacées, et d'autres tentent de trouver refuge dans des lieux plus sûrs. Le Groupe de travail spécial doit constater *de visu* la situation douloureuse des personnes victimes de conflit, et notamment les plus vulnérables au plan social : vieillards, femmes et enfants. Il serait donc utile que ce groupe effectue des visites sur le terrain, dans des zones de conflit, lorsque les conditions le permettent.

Dans le programme de travail du Groupe de travail spécial, seules quelques zones de conflit sont mentionnées. À nos yeux, cela ne signifie pas que d'autres soient exclues. Si tous les conflits requièrent une attention voulue, le Groupe de travail spécial doit fixer des priorités parmi les priorités. Le conflit en Somalie constitue un bon exemple à ce propos. Le Groupe de travail spécial doit accorder un intérêt particulier aux conflits oubliés d'Afrique.

Pour faire avancer le processus de réconciliation nationale, la Somalie a besoin de toute l'attention du Groupe de travail spécial et de l'ensemble de la

communauté internationale. Tout en appréciant les efforts déjà entrepris, la Somalie se tourne vers la communauté internationale pour l'appeler à se rengager de façon plus énergique et plus effective. Nous sommes, quant à nous, disposés à coopérer sous quelque forme que ce soit avec le Groupe de travail spécial, en vue d'accélérer l'avènement de la paix dans toute l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Gasana (Rwanda) : À l'occasion de cette séance publique du Conseil de sécurité, je voudrais, au nom de mon gouvernement, remercier le Ministre des affaires étrangères de Singapour et son Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies d'avoir eu cette heureuse initiative d'organiser un débat public du Conseil de sécurité sur l'Afrique. Nous félicitons toutes les délégations, intervenues avant nous, pour la pertinence de leurs propos, qui nous ont beaucoup enrichis.

Le Rwanda vient de célébrer le huitième anniversaire du génocide de 1994 qui l'a endeuillé, occasionnant des pertes humaines et matérielles incalculables. Mon pays peut donc offrir son expérience à la communauté internationale dans le but de la sensibilisation de l'humanité afin que le monde prenne conscience des méfaits des philosophies de la haine et de l'exclusion et qu'enfin, le principe du « plus jamais cela » prononcé dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, soit traduit dans les faits et devienne un principe universel, valable et applicable à tous les peuples du monde, dans la philosophie de la sécurité collective.

Puisque nous parlons aujourd'hui de l'Afrique, je voudrais rendre hommage à tous les combattants de la liberté, tous ces héros tombés assassinés pour s'être volontairement et vaillamment portés pionniers de la lutte pour la liberté et la dignité de leurs peuples. L'Afrique a non seulement perdu ses fils et filles, mais elle a également subi des humiliations monstrueuses et des dommages immenses sur le plan matériel, se traduisant par un pillage systématique de ses ressources naturelles, sans contrepartie. L'Afrique ne devrait donc pas assumer seule et subir seule les conséquences du déroulement de l'histoire et les retombées du passage de l'ère coloniale.

Puisque nous sommes en train de mener un débat de fond sur l'Afrique, l'on peut se permettre de se poser la question de savoir de quelle Afrique il s'agit. En effet, il y a différentes Afrique qui constituent une facette de cette Afrique physique que nous percevons sur la carte géographique, cette Afrique physique que nous survolons dans les avions. Vu le démembrement de l'Afrique tel qu'il fut, on peut parler en réalité des Afrique. Il y en a plusieurs, une multitude même, je dirais. L'Afrique de l'esclave, du colonialisme et du néo-colonialisme, l'Afrique dite noire ou l'Afrique dite blanche, l'Afrique de l'apartheid, l'Afrique des tribus et des ethnies, l'Afrique des médias de la haine et de l'exclusion, l'Afrique dite bantoue ou l'Afrique dite à mythes, l'Afrique des soldats et des coups d'État, l'Afrique des milices et des mutins, l'Afrique des nationalités et des nationalismes effrénés, l'Afrique des démons et des mauvais génies, l'Afrique des analphabètes réels et/ou fonctionnels, l'Afrique des pauvres, des misères et des misérables, l'Afrique des diamants et de l'or – qu'il soit noir ou jaune, peu importe –, tout est là; mais aussi, l'Afrique de N'Krumah, de Lumumba, l'Afrique de Ben Bella, l'Afrique de Nasser, l'Afrique de Um Nyobe, le Camerounais, l'Afrique de Sekou Touré, l'Afrique de Mandela. Heureusement que cette Afrique a existé aussi et qu'elle existe toujours dans notre conscience.

Cette Afrique dont nous parlons aujourd'hui, ravagée par l'ignorance, la misère, la mauvaise gouvernance, des coups d'État militaires, des manipulations et luttes d'influence étrangères occidentales, que pouvons-nous faire pour la remonter des ténèbres de l'esclavagisme et du colonialisme dans lesquelles elle a sombré depuis? Comment peut-on se permettre de dire aujourd'hui que le débat sur l'esclavagisme et le colonialisme en Afrique serait dépassé lorsque leurs conséquences désastreuses sont d'actualité en Afrique, lorsque les méfaits à long terme ravagent l'Afrique d'aujourd'hui? Les torts, tous les torts qu'ont causés l'esclavagisme et le colonialisme au continent africain doivent être dits.

Les conflits qui ravagent l'Afrique prennent leurs causes profondément le plus souvent dans le colonialisme et ses méfaits et dans le néo-colonialisme qui s'en est suivi après la période des soi-disant indépendances politiques des pays africains dans les années 60. Depuis, chaque fois qu'un pays africain tente de s'organiser et de vivre sa véritable indépendance politique, le néo-colonialisme et ses

ramifications font tout pour lui barrer le chemin, directement ou indirectement, par certains organismes internationaux interposés. Que faire lorsque le néo-colonialisme visible et souvent invisible met les gants de ces organismes, y compris même quelquefois les gants des Nations Unies, pour obstruer l'Afrique et l'empêcher de renaître et véritablement en dehors de tout slogan? Que faire?

Il y a eu un génocide en Afrique pour la première fois de l'histoire de notre continent et malheureusement, ce génocide a eu lieu au Rwanda. Les planificateurs et auteurs de ce génocide se sont repliés en République démocratique du Congo, en juillet 1994, sous la couverture de l'opération appelée à l'époque « Zone turquoise ». De là, ils ont continué à lancer des attaques au Rwanda et à massacrer des populations innocentes. Le Gouvernement rwandais a pris ses responsabilités, les a combattus jusque dans leur sanctuaire congolais. N'eût été le soutien militaire, politique, matériel et financier de la République démocratique du Congo et de ses amis à ces forces génocidaires, il y a longtemps que l'armée rwandaise aurait trouvé une solution à ce problème.

Mais quelles sont les causes profondes de ce conflit des Grands Lacs et qui sont ceux qui tirent les ficelles? Qu'est ce qui fait que ce conflit dure et perdure? Qu'est ce qu'il y a derrière le rideau et derrière la scène? Pourquoi l'esprit du génocide et de l'extermination de l'autre se propage-t-il dans toute la région des Grands Lacs au vu et au su de nous tous? Pourquoi sommes-nous indifférents à la limite?

Au sujet du génocide au Rwanda, la Commission d'enquête indépendante, dirigée par M. Carlsson, l'ancien Premier Ministre suédois, a déposé son rapport devant le Conseil de sécurité à la demande du dit Conseil. Ce rapport, après avoir établi les responsabilités des uns et des autres dans la tragédie africaine rwandaise, a recommandé qu'un programme spécial d'aide économique et sociale au Rwanda de l'après-génocide soit mis en place. Pourquoi une telle recommandation favorable à un pays membre des Nations Unies, qui en a besoin, n'a-t-elle pas été mise en application?

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour saluer le récent rapport de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, qui a reconnu les préoccupations sécuritaires du Rwanda. Nous sommes ici amenés à rappeler que des troupes rwandaises présentes en République démocratique du Congo ne sont là que pour des raisons de sécurité du Rwanda et du peuple rwandais. Je saisis également cette occasion pour réitérer l'engagement de mon gouvernement à soutenir l'Accord de Lusaka dans toutes ses clauses, ainsi que l'engagement à retirer ses troupes de la République démocratique du Congo, une fois la question du DDRR réglée. L'ambassadeur du Bangladesh a fait référence ce matin au retrait des troupes namibiennes de la République démocratique du Congo. Outre que la présence namibienne n'était que symbolique, la Namibie n'étant pas voisin de la République démocratique du Congo et n'ayant pas de problèmes de sécurité avec la République démocratique du Congo, ne se sent nullement concernée par le programme DDRR, qui est une des conditions *sine qua non* de retrait des forces étrangères de la République démocratique du Congo.

Enfin, avant de clore cette intervention, je voudrais féliciter notre grand frère et ami, le Sous-Secrétaire général des Nations Unies, M. Ibrahima Fall, pour ses nouvelles fonctions. Tous nos voeux l'accompagnent.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est la représentante du Costa Rica. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Chassoul (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, d'assumer la présidence – comme vos mérites le justifient – du Conseil de sécurité pendant le mois de mai. Le Costa Rica admire le travail accompli par Singapour au cours des 18 derniers mois en tant que membre non permanent de cet éminent organe. Nous avons été les témoins tant des capacités de leadership de l'Ambassadeur Mahbubani que du rôle constructif et critique joué par sa délégation. Nous croyons que son travail démontre très clairement l'importance des pays les plus petits au sein de cet organe pour en garantir l'efficacité et la légitimité.

Nous nous félicitons de la tenue de cette réunion interactive pour discuter des travaux du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et avoir ainsi franc échange de vues avec son Président, l'Ambassadeur Jagdish Koonjul et avec les autres membres du Conseil de sécurité. Nous sommes également reconnaissants aux Ambassadeurs

Mahbubani et Koonjul pour leur lettre du 13 mai, qui donne des directives claires pour la tenue de ce débat. Ce document utile, qui nous a aidés à faire des interventions bien centrées et à définir la teneur du débat, est un bon précédent que l'on devrait imiter.

Le Costa Rica appuie pleinement le suivi que fait l'ONU des processus électoraux en Afrique. Nous reconnaissons que ce travail a facilité le règlement pacifique de divers conflits, non seulement en Afrique mais sur tous les continents. Il suffit de rappeler les exemples du Salvador, du Cambodge, du Kosovo et de la République centrafricaine où l'ONU a joué un rôle essentiel dans la préparation et la coordination des élections qui se sont tenues au terme des différents conflits armés.

Cependant, nous devons être réalistes face à cette tâche. La démocratie ne peut s'édifier en un jour. L'existence de mécanismes électoraux ne garantit pas l'existence d'une véritable démocratie, processus long et continu qui exige des efforts permanents de coordination et de concertation, de respect de la volonté de la majorité et des droits des minorités, d'entente et de négociations. La démocratie véritable n'existe que lorsque s'épanouit une culture de respect mutuel et lorsqu'on accepte l'existence de principes et d'objectifs communs, ainsi que la présence de différences légitimes et de mécanismes juridiques permettant de régler les divergences d'opinion.

L'ONU peut coopérer de trois façons différentes à la tenue d'élections propres et justes dans des situations d'après-conflit. Premièrement, l'Organisation peut coopérer directement à la préparation et à la tenue de ces élections. Son expérience dans ce domaine est vaste, allant de la prestation de services aux bureaux de vote de services de sécurité à la préparation de listes électorales. Deuxièmement, l'ONU peut participer à la démilitarisation du processus électoral. Pour éviter la fraude, la coercition des électeurs et la violence pendant le processus électoral, il faut démobiliser et désarmer les anciens combattants. Troisièmement, l'Organisation peut faire en sorte que les dirigeants politiques respectent le résultat du processus électoral. Il est indispensable, à cette fin, de créer des mécanismes institutionnels garantissant la légitimité des élections et permettant de trouver des solutions pacifiques aux différends idéologiques, politiques et économiques. Ces tâches exigent une préparation et une mise en oeuvre soigneuses. En ce sens, l'action de l'ONU pendant la période de transition est cruciale.

En outre, l'aide assurée aux processus électoraux et le suivi de ces derniers ne doivent pas se limiter aux premières élections tenues après un conflit, mais doivent s'étendre à toute la période de consolidation de la démocratie. La tenue des premières élections n'indique pas un retour à la normale; au contraire, il ne s'agit là que d'un premier pas sur la voie de la démocratie. Malheureusement, la communauté internationale considère souvent qu'une fois tenues les premières élections, elle peut considérer que son travail est terminé. L'expérience nous a enseigné que cette conclusion est erronée.

Nous estimons que l'ONU doit fournir de l'aide pour consolider la démocratie de façon continue. Notre Organisation doit promouvoir aussi bien le renforcement de mécanismes politiques et sociaux qui permettent la libre concurrence par le jeu d'élections périodiques, qu'une gouvernance transparente, responsable et ouverte. Elle doit promouvoir la diffusion et l'intensification de la démocratie dans toutes les sphères de la société. Parallèlement, il faut veiller à ce que le processus démocratique ne soit ni violé ni corrompu par des dirigeants qui cherchent à créer la discorde pour satisfaire à leurs propres ambitions au lieu de se préoccuper du bien-être de la communauté.

Pour ce qui est de la coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, nous estimons indispensable d'améliorer l'action de chacun d'entre eux en matière de prévention et de règlement des conflits sur le continent africain. Leurs mandats respectifs les poussent à adopter des mesures et des recommandations spécifiques pour améliorer la situation politique, économique, sociale et militaire du continent. Toutefois, nous ne devons pas oublier que ces organes ont des compétences et des pouvoirs clairement différenciés.

Le Conseil de sécurité a pour mandat de maintenir la paix et la sécurité internationales face aux litiges politiques et juridiques et aux menaces armées contre la paix. En revanche, le Conseil économique et social a pour mandat de promouvoir le développement économique et social et le respect universel des droits de l'homme. Dans la mesure où chacun de ces organes s'acquitte pleinement de ses tâches respectives, leurs efforts s'appuieront mutuellement et seront plus

fructueux. S'il n'y a pas développement économique et social, ni plein respect des droits de l'homme, il sera impossible de parvenir à une paix durable en Afrique. Parallèlement, tant que persisteront des conflits armés, il sera impossible d'instaurer un véritable développement économique et social sur le continent. C'est pourquoi il serait souhaitable d'accroître la coopération et la coordination entre ces deux organes, et de mettre effectivement en oeuvre l'Article 65 de la Charte.

La question consiste donc à savoir comment améliorer cette interrelation. Ces dernières années, il y a eu diverses initiatives visant à permettre à certains membres du Conseil économique et social de participer à des réunions du Conseil de sécurité et vice-versa. L'année passée, on a proposé, en vain, une réunion plénière de ces deux organes sur un plan d'égalité. Si ces propositions étaient mises en oeuvre, elles créeraient une meilleure communication entre les deux organes, sans toutefois garantir une plus grande coordination de leurs activités opérationnelles. Malheureusement, le simple échange d'information ou la coordination d'activités conçues indépendamment sont insuffisantes.

Pour créer une synergie véritable entre les efforts du Conseil économique et social et ceux du Conseil de sécurité, il faut que leurs activités soient coordonnées depuis le moment même de la conception jusqu'à leur intégration. Il faut une stratégie commune et détaillée où les travaux des deux organes coïncident et se complètent. Ils ne peuvent pas continuer à prendre leurs décisions de façon isolée.

Nous pensons qu'il est nécessaire de créer un cadre au sein duquel les membres des deux organes pourraient examiner conjointement la situation en Afrique sous tous ses aspects et élaborer ensemble une stratégie commune qui soit adaptée. De plus, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social devraient examiner, avec les représentants du Secrétariat, les activités que les deux organes réalisent déjà sur le continent africain, et devraient déterminer quelles améliorations doivent être apportées aux divers mécanismes ou instruments existants. Au fond, il faut une période de réflexion sérieuse et de vision à long terme, des critiques constructives et des efforts communs véritables. Nous pensons qu'une série de séminaires ou de journées de réflexion périodiques, incluant tant les représentants des États membres des deux organes que le Secrétariat, pourraient constituer un premier pas dans cette direction.

D'autre part, nous ne devons pas nous faire d'illusion et penser qu'une meilleure coordination entre les deux organes améliorerait à elle seule l'efficacité de l'ONU dans la promotion de la paix et du développement en Afrique. Le véritable problème n'est pas le manque de coordination, mais le manque de ressources, et l'absence d'objectifs clairs et de mandats concrets.

Sans des ressources économiques, techniques ou humaines, et le soutien politique indispensable, les activités de maintien de la paix en Afrique ne sauront être efficaces. L'édification de la paix est impossible si on ne s'attaque pas aux causes structurelles des conflits. Le développement de la démocratie exige non seulement la création de mécanismes électoraux, mais aussi un large processus de création d'une culture démocratique.

Le développement durable sera impossible si l'on ne fournit pas les ressources nécessaires en faveur du développement économique, de la réduction de la pauvreté et du chômage, et si on ne facilite pas l'accès aux marchés internationaux. Le développement social requiert l'incorporation des droits de l'homme en tant que principe directeur de la politique nationale. La tâche est énorme et elle requiert l'appui ferme et vigoureux de toute la communauté internationale.

Le problème du manque de coordination ne se limite pas aux relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, mais il s'étend à toutes les activités de la communauté internationale, là où différents acteurs tentent de prévenir ou de régler les conflits. Dans certaines occasions, nous avons observé comment les pays qui disposaient d'une influence sur le parties, diverses organisations internationales, divers groupes de médiateurs, l'ONU, et même les organisations non gouvernementales, ont promu des initiatives contradictoires, ou bien redondantes. Dans le domaine de l'assistance humanitaire d'urgence, on trouve des projets qui disposent d'une surabondance de ressources, tandis que d'autres, tout aussi importants, se trouvent abandonnés. Ces difficultés sont aggravées par le chevauchement des mandats, la concurrence pour trouver des ressources et la multiplicité des objectifs politiques.

Une solution possible à ce problème de la coordination est la création de groupes de pays amis.

Néanmoins, cet instrument ne peut être utilisé que si le nombre d'acteurs impliqués est réduit, s'ils ont une forte volonté politique, et si leurs intérêts sont globalement convergents. Si ces conditions ne sont pas réunies, ce mécanisme ne sera pas efficace. D'autre part, les groupes d'amis ne doivent jamais remplacer le Conseil de sécurité en tant que principal centre de prise de décisions au nom de la communauté internationale.

Par ailleurs, l'accroissement de l'autorité des représentants spéciaux du Secrétaire général pourrait résoudre certaines difficultés de coordination. Les représentants spéciaux qui ont eu le plus grand succès sont ceux qui ont servi de pont entre les innombrables acteurs internationaux et qui ont pu ainsi orienter les différentes activités sur le terrain. Nous considérons qu'il est nécessaire d'institutionnaliser cette fonction des représentants spéciaux. Néanmoins, nous sommes conscients de ce que cette tâche se heurte au manque de coordination au niveau des capitales, à la concurrence et à la rivalité des divers acteurs et organismes. Les représentants spéciaux ne pourront être des coordonnateurs efficaces de l'action internationale que lorsque tous les acteurs impliqués reconnaîtront effectivement la primauté de l'ONU en matière de prévention et de règlement des conflits, et lorsqu'ils soumettront leurs intérêts personnels aux objectifs et aux stratégies adoptées par ce Conseil de sécurité.

Compte tenu des terribles effets des conflits armés sur les populations africaines, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de prévenir ces conflits avant qu'ils n'éclatent. Pour cela, nous avons besoin de l'effort soutenu et sans faille des peuples et des dirigeants du continent eux-mêmes afin de créer une atmosphère de respect mutuel et de rejet de la violence. Il faut garantir à tous les habitants des conditions de vie dignes leur permettant de satisfaire leurs besoins élémentaires, respectant leurs droits fondamentaux et leur permettant d'aplanir leurs divergences par des voies démocratiques. Il faut adopter une politique ferme de renforcement du pouvoir civil et de réduction des dépenses d'armement, tout en redirigeant les dépenses militaires vers l'éducation, la santé, le logement et l'investissement dans le domaine social.

Aujourd'hui, nous notons des signes positifs qui nous permettent d'envisager un futur meilleur pour les peuples d'Afrique. Nous avons été témoins de la cessation de certains conflits armés, de la consolidation des institutions démocratiques et du meilleur respect des droits de l'homme et de la légitimité démocratique. Les dirigeants africains sont de plus en plus actifs dans la prévention et le règlement des conflits qui ravagent leur continent, en même temps qu'ils promeuvent le développement économique et social de leurs peuples. La communauté internationale et le Conseil de sécurité ont l'obligation de les appuyer totalement.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Éthiopie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hussein (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite remercier la présidence singapourienne pour avoir convoqué cette séance. Je ne pense pas que ce soit une coïncidence qu'au cours de la présidence de Singapour l'Afrique ait occupé une place de choix dans les préoccupations du Conseil de sécurité. Cela est dû à l'importance que Singapour attache aux problèmes de l'Afrique. Monsieur le Président, votre propre présence confirme ce fait. À l'instar de certains de mes prédécesseurs qui ont pris la parole sur ce sujet, je voudrais dire que vous disposez d'une excellente équipe ici à l'ONU. Elle est dirigée avec compétence par l'Ambassadeur Kishore Mahbubani. Ma délégation souhaite aussi remercier le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, l'Ambassadeur Jagdish Koonjul, pour son excellent travail qui a sans aucun doute conduit à la convocation de cette séance du Conseil de sécurité aujourd'hui.

Je me félicite aussi de la présence du Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Š0imonović; de l'Ambassadeur Kébé, de l'Organisation de l'unité africaine; et de mon ami, le Sous-Secrétaire général Ibrahima Fall, auquel je souhaite tout le succès dans ses nouvelles fonctions à Dakar.

Permettez-moi aussi, exceptionnellement, de remercier tous les membres du Conseil de sécurité qui persévèrent toujours et qui sont restés avec nous jusqu'à presque 21 heures. Je tiens également à remercier les orateurs restants sur la liste. Je remercie tout spécialement les Ambassadeurs qui sont restés – l'Ambassadeur et Représentant permanent de la République arabe syrienne et, jusqu'à très récemment, l'Ambassadeur de la Norvège. Ils méritent à cet égard des remerciements particuliers, du moins de la part de ma délégation.

Je n'ai pas de discours préparé en tant que tel, qui aurait pu vous être distribué. Après avoir entendu de nombreuses déclarations, je souscris pleinement à celle de l'Afrique du Sud. La déclaration officielle de l'Éthiopie a été faite par l'Afrique du Sud. Je voudrais simplement à ce moment-ci ajouter quelques observations.

Le Royaume-Uni a parlé des enseignements tirés. Je vais m'attarder sur ces enseignements et sur les éléments qui, selon la délégation éthiopienne, devraient être examinés soigneusement par le Conseil et par nous tous. Certaines de mes observations ne seront peut-être pas très flatteuses pour le Conseil, mais je vous prie d'être patients à mon égard.

Beaucoup ont parlé de façon très positive de ce que le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée a été réglé avec succès. Nous sommes très heureux de l'Accord de paix signé à Alger et de la décision de la Commission du tracé de la frontière, que les deux pays ont acceptée. C'est très positif. Cependant, si nous revenons en arrière pour nous demander si ce conflit aurait pu être évité, la réponse est « oui », bien sûr. Je ne veux pas me lancer dans un débat à ce sujet. Étant donné que je ne vois pas mes amis érythréens ici, je ne vais pas aller plus loin. Mais le conflit aurait pu être évité. Le rôle du Conseil, à notre avis, aurait dû être plus énergique pour appuyer l'action de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui a initialement pris une mesure positive par le biais de son Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Mais cette mesure n'a pas été appuyée dès le départ. L'OUA, l'organisation régionale, n'avait pas l'appui total et ferme du Conseil. Je dis que le Conseil aurait pu prévenir ce conflit – dont tous mentionnent maintenant le règlement réussi.

D'autres enseignements tirés avaient trait à la coordination entre les acteurs externes. C'est un élément très important. Certains membres l'ont également mentionné. Concernant la coordination ou l'absence de coordination, comme certaines délégations l'ont souligné, notamment celle de Djibouti, si la coordination est bonne, c'est qu'une grande Puissance s'y intéresse. C'est malheureux, mais c'est le cas. En Sierra Leone, où l'on avait l'appui de l'organisation régionale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), nous avons eu un résultat positif et heureux. Je félicite mes frères et soeurs de la Sierra Leone, pour leurs élections couronnées de succès.

Dans d'autres pays où tel n'a pas été le cas, par exemple en Somalie, au Soudan et en République démocratique du Congo, les conflits n'ont pas été réglés. Il y a de nombreux acteurs et différentes initiatives. C'est un autre élément que je tiens à faire valoir. Nous devons éviter qu'il y ait trop d'initiatives lancées par diverses parties, dont certaines ont des intérêts divergents ou contradictoires. Le Conseil examine parfois ces situations d'un air méfiant et garde ses distances, à moins qu'il ne soit poussé par un intérêt puissant. Bien entendu, tous les Représentants permanents des membres du Conseil vont rester jusqu'à 21 heures, si l'on examine une question qui les intéresse beaucoup.

Le Conseil impose des sanctions. Je parle ici non seulement des sanctions économiques, mais des sanctions en général. C'est une bonne chose, si elles sont imposées pour de bonnes raisons. Mais le Conseil ne doit pas imposer des sanctions s'il ne prévoit pas d'en assurer le suivi, car à ce moment-là personne n'en tiendra compte. C'est le cas des sanctions sur les armes, et il y a de nombreux autres exemples qui pourraient être cités.

Le Conseil ne devrait pas agir lorsqu'il est clair qu'une partie a tort. Le rapport Brahimi sur les opérations de maintien de la paix nous dit que l'un des enseignements à tirer, c'est qu'il faut appeler un chat un chat. Le Conseil ne le fait pas dans certains cas et, en conséquence, les conflits perdurent. Ce qui se passe parfois, c'est que le Conseil prend partie, même lorsqu'il décide quelles sont les parties à un conflit, en excluant ainsi certaines autres. Dans les cas où il y a clairement un coupable, par exemple l'UNITA en Angola, rien n'est fait. Alors bien sûr, ils continuent. D'autres circonstances, nous l'espérons, contribuent maintenant au règlement de ce problème.

Le rôle du Conseil économique et social a été souligné. Les nouvelles interaction et collaboration qui s'établissent entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social sont les bienvenues. Il faut aussi qu'il y ait une coordination très étroite entre les diverses institutions spécialisées de l'ONU, et cette coordination n'existe pas. Elle n'existe ni avant le conflit, ni durant le conflit et ni après le conflit.

Je voudrais terminer en faisant une recommandation. Il est bon que le Conseil se rende à l'occasion dans des pays ou des régions en proie à des conflits. De l'avis de ma délégation, cette pratique doit

se poursuivre. Toutefois, ma délégation voudrait également recommander que le Conseil tienne parfois ses séances à l'extérieur du Siège à New York. Le Conseil l'a fait à deux reprises. La première fois, c'était en janvier 1972, en Afrique, au siège de l'OUA à Addis-Abeba. L'autre fois – si je ne m'abuse – c'était l'année suivante, en 1973, à Panama. C'est une bonne pratique. Je pense que cela permettra aussi au Conseil de voir les choses telles qu'elles se présentent ailleurs qu'à New York. Peut-être que le Conseil devrait également tenir ces séances lorsqu'il fait trop froid à New York.

Le Président (*parle en anglais*) *:* L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République centrafricaine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Poukré-Kono (République centrafricaine) : L'ordre du jour proposé et adopté ne peut être que bienvenu pour la délégation de la République centrafricaine, qui voudrait partager avec le Conseil sa modeste expérience.

Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour la présidence de ce mois. Votre présence témoigne de la sympathie et de l'intérêt que votre pays, Singapour, porte à la cause du développement durable en Afrique, par le biais du règlement des conflits. Je voudrais également exprimer toute ma gratitude à l'Ambassadeur Lavrov de la Fédération de Russie, qui a su mener avec habileté les travaux du Conseil le mois écoulé.

En effet, j'apprécie à sa juste valeur la conduite des présents travaux pour autant qu'elle s'avère interactive et qu'elle détermine la volonté des membres du Conseil et des non-membres de trouver un compromis sur les sujets épineux auxquels l'Afrique reste confrontée.

Ma délégation demeure très satisfaite des exposés riches d'enseignements présentés par l'Ambassadeur Koonjul, Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, par l'Ambassadeur Kébé de l'Organisation de l'Unité africaine et l'Ambassadeur Šimonović, Président du Conseil économique et social. La déclaration du Sous-Secrétaire général, M. Ibrahima Fall, ponctuée de plusieurs réflexions, devrait permettre une concertation approfondie entre le Conseil de sécurité et le Groupe de travail afin de répondre à certaines questions en suspens qui méritent une solution juste et durable.

L'Afrique est confrontée à d'énormes problèmes d'une complexité telle que la solution idoine demeurerait une approche globale et intégrée. Nous retrouvons à peu près les mêmes problèmes là où il y a crise, pauvreté, VIH/sida, réfugiés, sécheresse, famine.

Il est très encourageant de constater également que ce sont les dirigeants africains eux-mêmes qui se préoccupent d'abord des foyers de tension lorsqu'ils éclatent. Mon pays, la République centrafricaine, a été, pendant ces dernières années, le théâtre de crises à répétition. Il a été le premier pays sur le continent africain à recevoir toute l'attention voulue des dirigeants africains, ce qui l'a réconforté très sensiblement. La mise sur pied de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) et ensuite de Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) et enfin du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) a contribué de manière effective à la stabilité sécuritaire.

Nous en savons gré à tous les pays africains, aux pays amis d'autres continents, à l'Union européenne, aux organismes de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine qui, de loin ou de près, nous ont aidés à restaurer progressivement la concorde nationale. Pourtant, à mon avis, la mission de la MINURCA n'avait pas encore complètement achevé son mandat. Son retrait précipité, alors que le Gouvernement centrafricain sollicitait le prolongement du mandat, laissait cours à d'autres velléités dont la communauté internationale a été le témoin. Pourquoi la MINURCA s'était-elle retirée alors qu'il n'y avait pas de stabilité politique avérée car il y avait encore beaucoup à accomplir sur les plans politique, social, économique et culturel? Le malade qui était la République centrafricaine, se remettait petit à petit de son mal lorsque tout le monde s'est retiré de son chevet.

Une réunion spéciale de concertation sur la République centrafricaine s'est tenue en mai 2000 où des promesses d'aide extérieure ont été enregistrées. Des appels réitérés ont été lancés pour que les programmes arrêtés puissent être opérationnels. Ces engagements de l'aide extérieure sont péniblement mis en oeuvre alors que le Gouvernement centrafricain a fait des progrès notables. La question est de savoir s'il est possible de réaliser des programmes nationaux pendant que le pays essaie de renaître de ses cendres.

Un exemple : est-il possible d'appliquer le programme de démobilisation des éléments des forces publiques pendant la période transitoire de recherche de la paix, c'est à dire entre la fin du conflit et le début du développement? Il y a presqu'un an, le 27 mai 2001, un coup d'État manqué éclatait à Bangui remettant en cause les premiers acquis d'une vie normale. Encore une fois, ce sont les pays africains qui étaient concernés.

Grâce aux membres de la Communauté des États sahélo-sahariens (CENSAD), le rétablissement de la paix se fait progressivement. L'exposé du Président en exercice de la CENSAD, la Libye, a été très éloquent. Les actions la CENSAD devraient être soutenues au sein du Conseil de sécurité.

Mais, nous nous sommes réunis aujourd'hui pour réfléchir à ce que devrait être le Groupe de travail spécial qui fonctionne déjà bien avec un programme de travail étoffé et lucide. Ce que nous voulons, c'est l'application concrète et dans les faits des différentes résolutions du Conseil de sécurité concernant les crise en Afrique. Il est clair que les questions relatives à l'Afrique dominent les travaux du Conseil. Des voix plus éloquentes que la mienne ont soulevé ici la question de l'applicabilité de ces résolutions. Prenons l'exemple de la crise centrafricaine. Nous avons l'impression que le Conseil s'en est lassée, bien qu'il ait consenti d'énormes efforts pour l'établissement de la MINURCA qui a été vite liquidée alors qu'il y avait encore péril en la demeure.

L'état d'après-conflit n'est pas significatif de paix retrouvée. C'est un processus lent, long mais certain. je remercie tous les intervenants qui ont évoqué le cas de la République centrafricaine dont l'expérience n'a pas été concluante. L'implication des organisations régionales dans les conflits et souscrite au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies est désormais très importante. On ne saurait oublier également l'impact des organisation non gouvernementales qui jouent de plus en plus le rôle de médiation dans les crises nationales.

Le Groupe de travail spécial dont les travaux sont examinés devait être le catalyseur des différents groupes spéciaux créés ici et là pour trouver des solutions aux crises africaines. Nous ne voulons pas d'un groupe de travail *bis* qui doublerait les mêmes fonctions d'un autre programme. Ce Groupe de travail qui travaillerait de concert avec le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et les autres organismes régionaux et sous-régionaux devrait pouvoir établir des priorités assorties d'échéances. Je ne doute nullement qu'il y aura des risques de chevauchement dans la réalisation des objectifs. Mais la délégation de la République centrafricaine souhaiterait que ce Groupe en gestation puisse marquer la différence avec les autres groupes qui ont été créés auparavant. La transparence, la vigilance devraient être les atouts majeurs. Aucune organisation régionale ne saurait être écartée des consultations que le Groupe de travail doit mener. L'exercice en cours s'avère très important pour faire entendre la voix des pays frappés par les conflits.

Pour terminer, ma délégation s'engage à travailler en étroite collaboration avec le Groupe de travail spécial dont la mise en oeuvre est salutaire pour tous. Nous souscrivons entièrement à son plan de travail ainsi qu'au rôle que le Conseil de sécurité continue de jouer.

Avant de terminer, je saisis l'occasion ainsi offerte pour présenter toutes mes félicitations et mes encouragements, souhaits de plein succès à M. Ibrahima Fall qui va prendre ses fonctions dans les mois à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de faire mes observations finales, je donne la parole à S. E. M. Jagdish Koonjul.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque vous ferez un résumé des débats qui se sont tenus aujourd'hui, je prendrai la parole très brièvement pour faire de simples observations sur les questions qui ont été soulevées.

Je voudrais, pour commencer, remercier tous les orateurs de leur contribution et des paroles aimables qu'ils m'ont adressées ainsi qu'aux membres du Groupe de travail. Nos collègues du Conseil de sécurité ont déjà répondu à certaines remarques qu'ils avaient faites. Nous sommes très encouragés par le large soutien recueilli par le Groupe de travail spécial et le programme de travail que nous avons proposé. Nous sommes très appréciatifs des observations qui ont été faites et nous en tiendront certainement compte quand nous entreprendrons les travaux futurs du Groupe de travail.

Je voudrais relever un ou deux points qui ont été soulevés et faire de brèves observations. Tout d'abord,

tous conviennent de la nécessité d'une coordination accrue entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales. Je pense que ce point a été relevé par tous les intervenants. Il est donc nécessaire d'établir une coordination et des contacts plus étroits tant avec l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) elle-même qu'avec toutes les autres organisations sous-régionales.

Une autre proposition a été faite d'inviter, autant que possible, les directeurs exécutifs des organisations sous-régionales à participer. Je veux simplement dire que nous y songeons sérieusement, puisque ce Groupe de travail est informel et que nous sommes évidemment en position d'inviter tous ceux qui peuvent contribuer aux travaux du Groupe de travail. De même, le Groupe de travail spécial restera ouvert – et je pense que les questions de transparence et d'ouverture ont été soulignées. Nous devrions être en mesure de rencontrer tous ceux qui peuvent apporter une contribution ainsi que les pays qui sont directement concernés par toute question qui fait l'objet d'un examen. Je voudrais simplement rassurer une fois encore les membres qui ont soulevé ces points.

L'autre question qui a été soulignée a trait à l'action préventive et à la possibilité d'avoir recours aux organisations sous-régionales pour être rapidement informé en cas de conflit. Nous pouvons assurer les membres que cette question sera certainement examinée.

Lorsqu'il est intervenu ce matin, M. Ibrahima Fall a parlé des contacts étroits qui existent déjà entre le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le Secrétaire général de l'ONU ainsi qu'entre le Secrétariat de l'ONU et celui de l'OUA. C'est tout à fait exact. Tous les six mois ils se réunissent, une fois à New York et une fois au Sommet de l'OUA.

Mais nous n'avons pas constaté le même type de contact entre le Conseil de sécurité et le Bureau de l'OUA. C'est la raison pour laquelle je pense que nous devrons maintenant travailler beaucoup plus dur avec l'OUA et, en particulier avec le Bureau de l'observateur de l'OUA ici. Je pense qu'il a également été dit que nous devons être très clairs quant aux initiatives prises parce qu'il peut très souvent y avoir des divergences de vues et de politiques quant à ce que pourraient être en train de faire l'OUA et le Conseil de sécurité. Il sera donc extrêmement important d'avoir une voie spéciale de communication, comme le dit M. Fall, entre le Conseil de sécurité et l'Organe central de l'OUA.

Une question a été posée par l'Ambassadeur du Bénin. C'était en fait une demande de précisions : il voulait en effet savoir ce que nous comptions faire en ce qui concerne l'observation des élections. C'est là une question extrêmement délicate. Au sein du Groupe de travail, nous avons tous été d'avis que très souvent les élections démocratiques marquent le début d'un processus de paix, comme par exemple en Sierra Leone. Il va maintenant y avoir des élections et après cela la paix sera rétablie, nous l'espérons. Mais dans certains cas, les élections sont la source même de conflits, comme c'est le cas à Madagascar. Il ne s'agit donc pas d'observer les élections dans leur dernière phase, au moment même où elles se déroulent, mais d'aider le processus électoral depuis le tout début. L'Ambassadeur du Bénin a bien dit à quel point il importe de mettre à jour les listes électorales lorsqu'on les établit et qu'on les renouvelle parce que c'est à ce moment-là que tout le processus électoral peut être réduit à néant. Il s'agit donc d'aider tout État Membre, qui le demanderait bien sûr, dans tout le processus électoral, depuis le début jusqu'à la fin. Il y a aussi la question de la coordination de l'observation entre les observateurs de l'OUA, les observateurs de l'ONU et, de temps en temps les observateurs de l'Union européenne.

L'autre question importante qui a été mentionnée est la question du trafic illicite des armes légères et la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts sur cette question. Je voudrais simplement dire ici que le Groupe de travail, comme on l'a dit plus tôt, ne va pas faire double emploi avec les travaux du Conseil de sécurité ni de tout autre organe. Cette question est assurément très importante, mais nous pensons qu'elle est examinée dans d'autres tribunes et dans d'autres groupes.

Quelqu'un a aussi parlé de la question des mercenaires, et c'est aussi une question à examiner. Ce que nous allons essayer de faire au niveau du Groupe de travail c'est de revenir sur cette question et de voir si le Groupe de travail devrait se charger de régler la question du trafic illicite des armes légères.

Le dernier point concerne l'importance, que tout le monde a soulignée, de contacts étroits avec le Conseil économique et social afin d'entretenir des

relations de travail très étroites avec le groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit. Nous ne devons pas nous contenter d'intensifier la coopération; nous devons aussi, comme l'a dit l'Ambassadeur Greenstock, faire en sorte de voir les résultats sur le terrain. Nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec l'Ambassadeur Ivan Šimonović sur cette question, et nous espérons qu'il pourra bientôt venir assister à l'une de nos réunions afin que nous puissions avoir son point de vue sur ce sujet.

Voilà les quelques observations que je voulais faire pour le moment.

Le Président (*parle en anglais*) : Pour conclure le débat, j'aimerais commencer par remercier tous les orateurs pour les paroles aimables qu'ils m'ont adressées ainsi qu'à ma délégation. C'est un grand honneur pour Singapour que d'avoir présidé cette séance sur une question si importante. Ayant été moi-même Représentant permanent auprès de l'ONU il y a 30 ans, c'est un privilège et un plaisir pour moi que d'avoir eu un échange avec les Représentants permanents au cours de cette semaine.

Lorsque j'ai ouvert la séance ce matin, j'ai indiqué qu'au terme du débat, j'essaierais de tirer des conclusions précises de nos débats, qui je l'espère se répercuteront sur les travaux futurs du Groupe de travail du Conseil sur l'Afrique, ainsi que sur les travaux du Conseil sur les questions africaines. J'espère aussi pouvoir préciser ces conclusions et, en fin de compte les distribuer aux États Membres de mon propre chef.

Avant de tirer ces conclusions, je voudrais remercier à nouveau l'Ambassadeur Jagdish Koonjul, l'Ambassadeur Amadou Kébé, l'Ambassadeur Ivan Šimonović et le Sous-Secrétaire général Ibrahima Fall de leurs excellentes contributions. Au nom du Conseil de sécurité, j'aimerais également remercier le Sous-Secrétaire général, M. Ibrahima Fall, pour ses contributions précieuses aux travaux du Conseil de sécurité. Son analyse perspicace des questions et son extrême clairvoyance nous ont été d'un grand secours. Nous lui souhaitons un plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Il ne fait pas de doute que le débat d'aujourd'hui a été très fécond. Lorsque Maurice et Singapour ont envoyé leur lettre d'invitation à tous les Membres, ils ne se doutaient absolument pas que cette invitation recevrait une réponse aussi importante et que 35 non-membres prendraient la parole devant le Conseil. Cette réponse indique que les États Membres de l'ONU ressentent le désir d'apporter leur contribution et de faire des recommandations sur les travaux du Conseil en rapport avec l'Afrique.

Ce n'est pas facile de récapituler en quelques mots ce qui a été dit aujourd'hui. Mes observations doivent donc être considérées comme un premier jet concernant les remarques importantes qui ont été faites aujourd'hui. Je vais diviser mes observations en deux parties. D'abord, je vais essayer de tirer des conclusions d'ordre général. Ensuite, je vais énumérer certaines des suggestions concrètes qui ont été proposées pour le suivi du Groupe de travail spécial. Je vous demande à l'avance de bien vouloir m'excuser si j'oublie des points importants, mais nous reprendrons tous ces points dans le récapitulatif.

Plusieurs observations générales ont été faites. Premièrement, comme l'a dit le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Ivan Šimonović, toute stratégie effective permettant de traiter de la prévention des conflits et du relèvement nécessite une approche globale. C'est probablement l'une des principales conclusions que l'on pourrait tirer du débat d'aujourd'hui. Un grand nombre d'orateurs ont fait observer qu'il y avait eu toute une série d'initiatives en faveur de l'Afrique, depuis l'initiative générale du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), jusqu'à d'autres initiatives plus précises. La difficulté est de faire en sorte que toutes ces initiatives agissent à l'unisson. Là aussi le Groupe de travail spécial pourrait apporter une contribution précieuse.

La deuxième idée générale qui est apparue a été l'appel vigoureux lancé par les non-membres du Conseil pour que l'on examine de près tous les points de vue qui ont été présentés aujourd'hui, surtout ceux qui ont été présentés par les États Membres africains. Je ne doute pas que les membres du Conseil ont écouté attentivement les observations qui ont été faites par le Groupe africain et les demandes qu'il a faites. Certains membres du Conseil ont répondu à ces observations. Par conséquent, nous avons eu un dialogue riche et interactif. Mais, ce dialogue n'est pas une fin en soi. Plusieurs orateurs ont souligné que le Conseil doit établir un partenariat avec les États africains afin de relever les défis africains. Nous espérons que le

dialogue fructueux d'aujourd'hui nous aidera à créer ce partenariat que beaucoup ont préconisé.

Troisièmement, on a également suggéré que le Groupe de travail pourrait établir un bilan des succès, des échecs et des enseignements tirés en ce qui concerne la manière d'aborder les problèmes de l'Afrique. L'Ambassadeur Greenstock, par exemple, a suggéré les enseignements à tirer de l'expérience en Sierra Leone. Je cite cet exemple, mais il y a beaucoup d'autres exemples concrets qui ont cités en matière d'enseignements à tirer.

Quatrièmement, on a également proposé que, contrairement au Conseil de sécurité – plus officiel et qui réagit davantage – , le Groupe de travail, de par sa nature officieuse et spécialisée, pourrait être plus dynamique et faire l'expérience de mesures novatrices. Ceci a été suggéré par le Représentant permanent du Bénin, Président du Groupe africain, et sa suggestion mérite réflexion.

Cinquièmement, un large accord s'est fait parmi tous les intervenants pour estimer qu'il ne devrait pas y avoir un chevauchement des activités menées par le Groupe de travail et par le Conseil de sécurité; le Groupe de travail devrait plutôt aider le Conseil de sécurité dans l'accomplissement de ses travaux et conférer à ceux-ci une valeur ajoutée.

J'aimerais maintenant en venir à certaines des suggestions spécifiques qui ont été communiquées aujourd'hui relativement au Groupe de travail spécial. Ces suggestions spécifiques ont trait aux sept domaines de travail énoncés dans le programme de travail du Groupe de travail spécial.

En ce qui concerne le Conseil économique et social, les suggestions suivantes ont été faites : que le Groupe de travail nomme un agent de liaison qui travaillerait avec le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social lorsqu'il sera créé, notamment afin de préparer la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'Afrique qui doit se tenir le 16 septembre, qui pourrait inclure des débats portant sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); que le Groupe de travail doit adopter une démarche intégrée afin d'assurer la transition sans heurts de la phase de maintien de la paix à la phase de consolidation de la paix, qui est un autre secteur pouvant bénéficier de la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social; et que la coopération entre le Groupe de travail et le Conseil économique et social pourrait également s'attaquer aux échecs constatés dans l'établissement de partenariats entre les membres de la famille des Nations Unies et pourrait aider à remédier aux causes économiques et sociales des conflits.

En ce qui concerne la création d'un climat de confiance dans la région du fleuve Mano, on a laissé entendre que le Conseil devrait écouter les vues exprimées par les organisations régionales africaines, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et voir ce que l'on peut faire pour la région; et que le Groupe de travail devrait rechercher des solutions conjointes affectant les trois pays qui font partie de l'Union du fleuve Mano – par exemple, des programmes communs de désarmement, de démobilisation et de réintégration, un plan d'action commun de lutte contre le commerce illicite des armes, et une rationalisation éventuelle des postes des deux Représentants spéciaux du Secrétaire général.

En ce qui concerne le rôle des Représentants spéciaux, on a laissé entendre que les Représentants spéciaux devraient travailler en étroite collaboration en dépit de mandats géographiques différents, surtout dans le domaine de la diplomatie préventive.

En ce qui concerne l'assistance aux processus électoraux, alors que certains intervenants avaient constaté que le Conseil de sécurité n'avait pas de rôle direct dans l'observation des élections, le Groupe de travail pourrait réfléchir à la formulation de règles acceptables par tous concernant un partenariat possible entre les Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), afin d'observer les processus électoraux dans les mois qui précèdent les élections, au cours des élections et au moment de l'annonce des résultats. Évidemment, cela méritera une réflexion attentive. Il faudrait aussi que le Groupe de travail veille à ce que le Conseil reste saisi de la situation dans les régions de conflit, même après la tenue d'élections réussies. Un retrait prématuré de ces régions, par le passé, a souvent conduit à la résurgence de facteurs qui pourraient entraîner à nouveau les États dans un autre conflit.

En ce qui concerne l'établissement des groupes d'amis, d'aucuns ont noté que les groupes d'amis étaient une bonne idée, particulièrement utile dans la collecte d'informations sur des situations spécifiques et dans les secteurs relevant de la médiation et des bons

offices. Toutefois, ils ne sauraient remplacer le travail du Conseil lui-même.

En ce qui concerne la coopération avec l'OUA et les organisations sous-régionales, le débat a été très riche. L'une des suggestions faites était que le Groupe de travail devrait faciliter la diffusion de toutes les décisions des organes centraux de l'OUA comme des documents des autres organes de sécurité appartenant aux organisations sous-régionales, en tant que documents émanant du Conseil de sécurité, afin de veiller à leur mise en oeuvre effective. On a également suggéré que le Groupe de travail devrait faciliter l'interaction et le dialogue périodiques entre le Conseil et l'OUA, et qu'il pourrait y avoir entre le Groupe de travail et l'OUA des échanges d'informations à placer sous la rubrique des alertes précoces.

En ce qui concerne l'invitation faite aux organisations non gouvernementales et aux universitaires de se joindre aux travaux du Groupe, de nombreux orateurs ont rappelé que ceci s'avérait utile pour leurs échanges lors de séminaires faisant intervenir des organisations non gouvernementales et des sessions de remue-méninges et que ceci pourrait contribuer aux prises de décisions du Conseil.

Comme je l'ai dit, ce bref résumé ne saurait rendre justice au riche débat que nous avons eu aujourd'hui. Mon bureau m'a donné une longue liste de suggestions à mentionner dans ma conclusion, mais, comme il se fait tard, je n'en mentionnerai que quelques-unes. Je suis également heureux d'informer le Conseil que mon résumé apparaîtra sur la page Web de la Mission de Singapour, et que nous donnerons un compte rendu plus détaillé de tous les principaux points formulés au cours du débat d'aujourd'hui.

L'objet principal du débat d'aujourd'hui a été de servir de tremplin pour le Conseil, qui doit continuer à se concentrer activement sur les nombreux défis auxquels nous avons à faire face en Afrique. Nous espérons que, lorsque le prochain débat se tiendra sur ce sujet, les membres pourront évoquer le riche débat que nous avons eu aujourd'hui. À cet égard, je suis heureux d'apprendre que le Royaume-Uni s'inspirera des résultats du débat d'aujourd'hui lors de sa présidence du Conseil, en juillet.

Enfin, j'aimerais remercier tous les participants de leur présence et de leurs contributions à ce débat.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 21 h 30.